
Onzième Conférence Internationale
de Métrologie Légale

Londres (Royaume-Uni)

9–13 octobre 2000

COMPTE RENDU



ORGANISATION INTERNATIONALE
DE MÉTROLOGIE LÉGALE

INTERNATIONAL ORGANIZATION
OF LEGAL METROLOGY

Secrétariat de l'OIML:

Bureau International de Métrologie Légale
11, rue Turgot - 75009 Paris - France

Téléphone: 33 (0)1 48 78 12 82 et 42 85 27 11
Fax: 33 (0)1 42 82 17 27
E-mail: biml@oiml.org
Internet: www.oiml.org

Onzième Conférence Internationale
de Métrologie Légale

Londres (Royaume-Uni)

9–13 octobre 2000

COMPTE RENDU



ORGANISATION INTERNATIONALE
DE MÉTROLOGIE LÉGALE

INTERNATIONAL ORGANIZATION
OF LEGAL METROLOGY

SOMMAIRE

Informations diverses	4
Convocations et invitations	5
Participation	6
Ordre du jour	12
1 Organisation de la réunion	15
1.1 Ouverture de la Conférence	
1.2 Appel des Délégués - Constatation des pouvoirs - Quorum	
1.3 Modalités de vote lors des sessions de la Conférence	
1.4 Élection du Président et des Vice-Présidents de la Conférence	
1.5 Adoption de l'ordre du jour	
1.6 Constitution des commissions de travail	
1.7 Établissement de l'emploi du temps	
1.8 Adoption du compte-rendu de la Dixième Conférence	
1.9 Rapport d'activité, par le Président du Comité International de Métrologie Légale	
1.10 Informations diverses	
2 États Membres et Membres Correspondants	23
2.1 Nouveaux Membres - Perspectives de nouvelles adhésions	
2.2 Situation de certains Membres	
3 Politique à long terme	27
3.1 Rapport sur les actions menées depuis la Dixième Conférence	
3.2 Directives pour la période 2001–2004	
4 Liaisons avec des institutions internationales et régionales	31
4.1 Rapport sur ces liaisons	
4.2 Interventions de Représentants d'Institutions	
4.3 Discussions et conclusions	
5 Travaux des Comités Techniques et Sous-comités OIML	53
5.1 Travaux entrepris - État d'avancement	
5.2 Mise en application des Recommandations par les Membres de l'OIML	
5.3 Sanction formelle des Recommandations déjà approuvées par le Comité en 1997, 1998 et 1999	
5.4 Sanction directe de projets de Recommandations soumis à l'examen de la Conférence	

6	Système de Certificats OIML pour les Instruments de Mesure	63
6.1	Rapport sur la situation du Système	
6.2	Rapport sur l'établissement d'un accord de reconnaissance des essais de modèle OIML	
6.3	Directives pour les développements futurs	
7	Pays en développement	71
7.1	Rapport d'activité pour la période 1997–2000	
7.2	Directives pour l'activité future	
8	Questions administratives et financières	75
8.1	Examen de la gestion budgétaire de 1996 à 1999 et des estimations pour 2000	
8.2	Personnel du Bureau et système de retraite	
8.3	Crédits pour la période financière 2001–2004 et cotisations des États Membres pour cette même période	
9	Autres questions	83
10	Clôture	87
10.1	Adoption des décisions et résolutions de la Conférence	
10.2	Date et lieu de la prochaine Conférence	
	Décisions et Résolutions	91
	Compte rendu de la Table Ronde sur les reconnaissances mutuelles	99

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Date et lieu de la Onzième Conférence

Conformément aux dispositions de l'Article X de la *Convention instituant l'Organisation Internationale de Métrologie Légale*, la Conférence se réunit au moins tous les six ans, sur convocation du Président du Comité International de Métrologie Légale.

En 1998, le Comité avait reçu une invitation du Royaume-Uni de tenir la prochaine réunion à Londres en 2000.

En conséquence, la Onzième Conférence s'est déroulée, sur convocation du Président du Comité International de Métrologie Légale, du 9 au 13 octobre 2000 dans le Centre de Conférence Reine Élisabeth II à Londres.

Organisation de la Conférence

La Conférence a été organisée par le National Weights and Measures Laboratory, Ministère du Commerce et de l'Industrie du Royaume-Uni, et le Bureau International de Métrologie Légale.

Secrétariat - Interprétation

Le secrétariat de la Conférence a été assuré par le National Weights and Measures Laboratory et le Bureau International de Métrologie Légale.

Les débats ont eu lieu en anglais, français et russe avec interprétation simultanée.

Festivités hors Conférence

Les participants de la Conférence ont été conviés à une réception donnée par le Gouvernement Britannique, à un concert et une réception donnés par l'OIML et à une visite technique du NPL et du NWML organisée pour un nombre limité de participants. Une visite de la ville a été organisée pour les personnes accompagnatrices.

CONVOCAION ET INVITATIONS

Le Président du Comité International de Métrologie Légale a convoqué à la Conférence les États Membres de l'Organisation, et invité les Membres Correspondants et certaines Institutions Internationales et Régionales, dont les listes sont données ci-après.

États Membres

AFRIQUE DU SUD	ÉGYPTE	MONACO
ALGÉRIE	ESPAGNE	NORVÈGE
ALLEMAGNE	ÉTHIOPIE	PAKISTAN
ARABIE SAOUDITE	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	PAYS-BAS
AUSTRALIE	FINLANDE	POLOGNE
AUTRICHE	FRANCE	PORTUGAL
BÉLARUS	GRÈCE	ROUMANIE
BELGIQUE	HONGRIE	ROYAUME-UNI
BRÉSIL	INDE	FÉDÉRATION DE RUSSIE
BULGARIE	INDONÉSIE	SLOVAQUIE
CAMEROUN	RÉP. ISLAMIQUE D'IRAN	SLOVÉNIE
CANADA	IRLANDE	SRI LANKA
RÉP. POP. DE CHINE	ISRAËL	SUÈDE
CHYPRE	ITALIE	SUISSE
RÉP. DE CORÉE	JAPON	TANZANIE
RÉP. DÉM. POP. DE CORÉE	KAZAKHSTAN	RÉP. TCHÈQUE
CROATIE	KENYA	TUNISIE
CUBA	MACÉDOINE	YUGOSLAVIE
DANEMARK	MAROC	ZAMBIE

Membres Correspondants

Albanie	Hong Kong, Chine	Nouvelle Zélande
Argentine	Islande	Oman
Bahrein	Jordanie	Panama
Bangladesh	Koweït	Papouasie Nlle Guinée
Barbade	Lettonie	Paraguay
Bosnie-Herzégovine	Luxembourg	Pérou
Botswana	Madagascar	Seychelles
Burkina Faso	Malaisie	Singapour
Colombie	Malawi	Syrie
Costa Rica	Maurice	Chinese Taipei
Équateur	Mexique	Thaïlande
Estonie	Moldavie	Trinité et Tobago
Fidji	Mongolie	Turquie
Ghana	Mozambique	Ukraine
Guatemala	Népal	Uruguay
		Vietnam

Institutions Internationales et Régionales

AIEA, BIPM, CEI, FAO, IAF, ICC, IFCC, ILAC, IMEKO, ISO, ITC, OMC, OMS, ONUDI, UNESCO

APLMF, CECIP, CECOD, CEE-ONU, CEN, CENELEC, CIMET, COLAMEL, Commission Européenne, COOMET, EMLMF, IOLMF, ORAN, SADCMEI, SEEC-QSM, SIM, WELMEC

Participation

Président de la Conférence

Dr. Foster, Directeur, Innovation Services, DTI, Royaume-Uni

Délégations des États Membres

AFRIQUE DU SUD

Brian Beard
Stuart Carstens

Membre du CIML, Directeur, Trade Metrology, SABS
SABS

ALGÉRIE

N. Boudissa
Nadira Hamiham (Mme)
Mohamed Bellebna

Membre du CIML, Directeur, Office National de Métrologie Légale
Office National de Métrologie Légale
Office National de Métrologie Légale

ALLEMAGNE

Manfred Kochsiek
Thomas Ernst
Wolfhard Gögge
Hartmut Apel

Premier Vice-Président du CIML, Vice-Président, PTB
Federal Ministry of Economics and Technology
Eichdirektor Rheinland-Pfalz
PTB

AUSTRALIE

Judith Bennett (Mme)
John Birch

Executive Director, National Standards Commission
Membre du CIML, National Standards Commission

AUTRICHE

Reinhard Dittler
Arnold Leitner

Federal Ministry of Economic Affairs
Membre du CIML, Director of Metrology Services,
Bundesamt für Eich- und Vermessungswesen

BÉLARUS

Mikalai Zhagora
Lidzya Astafyeva (Mme)

Directeur, Minsk's Center for Standardization and Metrology, Belstandart
Belstandart

BELGIQUE

Romain Eggermont

Membre du CIML, Chef de la Division de Métrologie Légale,
Service de la Métrologie

BRÉSIL

Mariante Carvalho
Cesar Luis Leal Moreira da Silva

Président, INMETRO
INMETRO

BULGARIE

Olga Manafova (Mme)
Ani Todorova (Mme)

State Agency for Standardization and Metrology
National Center for Metrology

CAMEROUN

Oumar Liman
Hans Ela Essi

Directeur des Prix et de la Métrologie
Membre du CIML, Sous-Direction de la Métrologie

CANADA

Alan Johnston Membre du CIML, Président, Measurement Canada
Gilles Vinet Measurement Canada

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Wanmin Chen CSBTS
Xiaokang Kong (Mme) CSBTS
Jianping Han CSBTS

CHYPRE

Georgios Tsiartzázis Membre du CIML, Controller of Weights and Measures

RÉPUBLIQUE DE CORÉE

Chun Haeng Cho Membre du CIML, Directeur, Metrology Division, ATS
Hong Kim Metrology Division, ATS
Myung Sik Kim CAS

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE DE CORÉE

Gwang-Ho Kim Membre du CIML, Director of Metrology, Metrology and
Quality Control Bureau
Chang-Jin Choe Metrology and Quality Control Bureau
Chol-Jin Kim Metrology and Quality Control Bureau

CROATIE

Jakša Topić Président, State Office for Standardization and Metrology
Antun Bencić State Office for Standardization and Metrology

CUBA

Martín Antunez Ramírez Membre du CIML, Director of Metrology,
National Bureau of Standards

DANEMARK

Claudi Johansen Membre du CIML, Assistant Head, Secretariat for Metrology

ESPAGNE

García San Román Membre du CIML, Directeur, CEM
José Ángel Robles Carbonell CEM

ÉTATS UNIS D'AMÉRIQUE

Richard Kayser Directeur, NIST
Chuck Ehrlich Membre du CIML, NIST
James Williamson Department of State
Samuel Chappell NIST, Membre d'Honneur du CIML
Tina Butcher (Mme) NIST
Ross Andersen New York State Bureau of Weights and Measures

FINLANDE

Tuomo Valkeapää Membre du CIML, Chief Engineer, TUKES
Veli Viitala Technology Department

FRANCE

Jean-François Magaña Membre du CIML, Sous-Directeur de la Métrologie
Gérard Lagauterie Sous-Direction de la Métrologie
Serge Miraucourt LNE

GRÈCE

Athanasios Dessis
Membre du CIML, Technical Officer, Metrology Department,
Ministry of Development

HONGRIE

Péter Pákay
Károly Schmalhofer
Membre du CIML, Président, OMH
OMH

INDE

Abhay Thakur
Premier Secrétaire, High Commission of India, London

INDONÉSIE

Gunaryo
Rasben Simanullang
Membre du CIML, Directeur, Direktorat Metrologi
Direktorat Metrologi

IRLANDE

Patrick Farragher
Membre du CIML, Directeur, Legal Metrology Service

ISRAËL

Timor Zarin
Michael Harel
Membre du CIML, Directeur, Legal Metrology
Legal Metrology Service

ITALIE

Osvaldo Lombardi
Giovanni Previti
Ufficio Centrale Metrico
Ministero Tesoro

JAPON

Hidetaka Imai
Toru Kojima
Hoshiu Sakurai
Membre du CIML, Directeur Général, NRLM
NRLM
MITI

KAZAKHSTAN

Marat Rysbekov
Zatbek Abdirassilov
Alma Kasymova (Mme)
Membre du CIML, Chairman, KAZMEMST
KAZMEMST
KAZMEMST

MACÉDOINE

Zoran Grkov
Risto Josifovski
Membre du CIML, Assistant to the Minister,
Bureau of Standardization and Metrology
Bureau of Standardization and Metrology

MAROC

Ahmed Laamoumri
Service de Métrologie Légale

MONACO

André Veglia
Membre du CIML, Responsable, Service des Risques et Nuisances,
Direction de l'Environnement, de l'Urbanisme et de la Construction

NORVÈGE

Helge Kildal
Membre du CIML, Directeur Général, Metrology and Accreditation Service

PAYS-BAS

Gerard Faber
Gep Engler
Anneke van Spronssen (Mme)
Président du CIML
NMI
Ministry of Economic Affairs

POLOGNE

Krzysztof Mordziński
Barbara Lisowska (Mme)

Membre du CIML, Président, GUM
GUM

ROUMANIE

Fănel Iacobescu
Valentin Patasanu
Dan Stoichitoiu

Membre du CIML, Directeur Général, BRML
BRML
Romanian Accreditation Association

ROYAUME-UNI

Seton Bennett
Martin Birdseye

Membre du CIML, Executive Director, NWML
NWML

FÉDÉRATION DE RUSSIE

Lev Issaev
P. Pranov
M. Tkachenko
Alexander Astashenkov
Vasily Mardin

Second Vice-Président du CIML, Directeur Adjoint, VNIIMS
Gosstandart
Ministry of Foreign Affairs
VNIIMS
VNIIMS

SLOVAQUIE

Jozef Orlovský
František Gábriš

Membre du CIML, Directeur, Department of Metrology,
Office of Standards, Metrology and Testing
Slovak Institute of Metrology

SLOVÉNIE

Vasja Hrovat

Membre du CIML, Conseiller du Directeur,
Office for Standardization and Metrology

SUÈDE

Ingolf Berg
Kari Björkqvist

Ministry of Industry
Membre du CIML, Legal Adviser, SWEDAC

SUISSE

Bruno Vaucher

Membre du CIML, Directeur Adjoint, OFMET

TANZANIE

Ali Tukai

Membre du CIML, Commissioner, Weights and Measures Office

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Pavel Klenovský
Alexander Šafařík-Pštroz

Membre du CIML, Directeur Général, Czech Metrology Institute
Czech Office for Standards, Metrology and Testing

TUNISIE

Belgacem Nafti
Mohsen Laroui
Ghaïet-El-Mouna Annabi (Mme)

Directeur du Cabinet, Ministère du Commerce
Directeur Général, Ministère du Commerce
Membre du CIML, Ministère du Commerce

YUGOSLAVIE

Mile Pešaljević
Zoran Marković

Directeur, Federal Bureau of Measures
Membre du CIML, Federal Bureau of Measures

Membres Correspondants

ALBANIE

Leon Këllezi NDMC

ARGENTINE

Ignacio Peist Director Nacional de Comercio Interior
Horracio Ferrandez Direccion de Lealtad Commercial
Joaquin Valdés INTI

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Zijad Džemić Institute for Standardization and Metrology
Esad Tuzović Institute for Standardization and Metrology

BURKINA FASO

Oumarou Yankine Ministère du Commerce

ISLANDE

Gísli Fridgeirsson Bureau of Legal Metrology

LETTONIE

Maris Davis National Metrology Center
Dragune Brigita (Mme) National Metrology Center

LUXEMBOURG

John Kirchen Service de Métrologie

MALAISIE

Md. Nor Md. Chik SIRIM

MOLDAVIE

Ion Maxian Department of Standardization and Metrology

NOUVELLE ZÉLANDE

Mary Waller (Mme) Trade Measurement

PANAMA

Silverio Henriquez SENACYT/COPANIT

CHINESE TAIPEI

Jay-San Chen MOEA
Hsing-Ming Lin MOEA

URUGUAY

Luis Garcia y Santos LATU

Institutions en liaison

APLMF	John Birch
BIPM	Terry Quinn, Directeur
South East European Cooperation in Quality, Standardization and Metrology	Zoran Grkov
CEC	Daniel Hanekuyk
CECIP	John Anthony Martin Stoll
CECOD	Klaus Brandts Wim Klein
COOMET	Alexander Astashenkov
EMLMF	Ghaïet-El-Mouna Annabi (Mme) Jean-François Magaña
ILAC/IAF	Alan Squirrell
IOLMF	John Birch
SADCMEL	Brian Beard
SIM	Mariante Carvalho Cesar Luis Leal Moreira da Silva
WELMEC	Seton Bennett

Président Sortant du CIML

Knut Birkeland	Membre d'Honneur du CIML
----------------	--------------------------

BIML

Bernard Athané	Directeur
Attila Szilvássy	Adjoint au Directeur
Ian Dunmill	Adjoint au Directeur
Chris Pulham	Rédacteur

ORDRE DU JOUR

1 – ORGANISATION DE LA RÉUNION

- 1.1 Ouverture
- 1.2 Appel des Délégués - Constatation des pouvoirs - Quorum
- 1.3 Modalités de vote lors des sessions de la Conférence
- 1.4 Élection du Président et des Vice-Présidents de la Conférence
- 1.5 Adoption de l'ordre du jour
- 1.6 Constitution des commissions de travail
- 1.7 Établissement de l'emploi du temps
- 1.8 Adoption du compte-rendu de la Dixième Conférence
- 1.9 Rapport d'activité, par le Président du Comité International de Métrologie Légale
- 1.10 Informations diverses

2 – ÉTATS MEMBRES ET MEMBRES CORRESPONDANTS

- 2.1 Nouveaux Membres - Perspectives de nouvelles adhésions
- 2.2 Situation de certains Membres

3 – POLITIQUE À LONG TERME

- 3.1 Rapport sur les actions menées depuis la Dixième Conférence
- 3.2 Directives pour la période 2001–2004

4 – LIAISONS AVEC DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES ET RÉGIONALES

- 4.1 Rapport sur ces liaisons
- 4.2 Interventions de Représentants d'Institutions
- 4.3 Discussions et conclusions

5 – TRAVAUX DES COMITÉS TECHNIQUES ET SOUS-COMITÉS OIML

- 5.1 Travaux entrepris - État d'avancement
- 5.2 Mise en application des Recommandations par les Membres de l'OIML
- 5.3 Sanction formelle des Recommandations déjà approuvées par le Comité en 1997, 1998 et 1999
- 5.4 Sanction directe de projets de Recommandations soumis à l'examen de la Conférence

6 – SYSTÈME DE CERTIFICATS OIML POUR LES INSTRUMENTS DE MESURE

- 6.1 Rapport sur la situation du Système
- 6.2 Rapport sur l'établissement d'un accord de reconnaissance des essais de modèle OIML
- 6.3 Directives pour les développements futurs

7 – PAYS EN DÉVELOPPEMENT

- 7.1 Rapport d'activité pour la période 1997–2000
- 7.2 Directives pour l'activité future

8 – QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

- 8.1 Examen de la gestion budgétaire de 1996 à 1999 et des estimations pour 2000
- 8.2 Personnel du Bureau et système de retraite
- 8.3 Crédits pour la période financière 2001–2004 et cotisations des États Membres pour cette même période

9 – AUTRES QUESTIONS

10 – CLÔTURE

- 10.1 Adoption des décisions et résolutions de la Conférence
- 10.2 Date et lieu de la prochaine Conférence

DÉCISIONS ET RÉOLUTIONS

1 – ORGANISATION DE LA RÉUNION

1.1 Ouverture de la Conférence

M. Faber, Président du CIML, introduit Dr. Kim Howells, Membre du Parlement et Ministre de la Consommation et des Affaires d'Entreprises, qui délivre l'allocution d'ouverture et de bienvenue suivante:

Dr. Faber, Mesdames et Messieurs,

Je suis ravi de vous accueillir à Londres - au Centre de Conférence Elizabeth II - et à la Onzième Conférence Internationale de Métrologie Légale.

Depuis que j'ai pris mes responsabilités ministérielles actuelles, je suis devenu de plus en plus conscient de l'importance de la mesure dans pratiquement tous les aspects de nos vies. Les Jeux Olympiques, qui se sont achevés la semaine dernière à Sydney, ont souligné à quel point quelques millièmes de seconde ou une fraction de centimètre sont importants et précieux. Les mesures auxquelles l'OIML, et par conséquent cette Conférence, ont à voir, ont une signification autrement plus grande, parce qu'elles affectent toutes nos vies dans de si nombreux domaines. La loyauté commerciale, la santé et la sécurité des personnes, et la protection de l'environnement dépendent tous de notre capacité à mesurer avec précision et de notre confiance dans les résultats obtenus.

Dans ce pays, comme dans tant d'autres, le gouvernement a pris depuis longtemps les mesures nécessaires pour garantir l'intégrité de la mesure. En 1215, la Grande Charte de King John comportait l'instruction d'avoir des étalons correspondants pour mesurer le grain, la bière et le tissu dans tout le pays et à partir du treizième siècle de fréquentes Lois du Parlement ont amélioré et développé la réglementation de la mesure. Au vingt-et-unième siècle ce développement continue encore, reflétant les nouvelles technologies et une prise de conscience croissante de ce que les systèmes de contribution à la qualité et l'accréditation peuvent apporter à la fiabilité des produits et à l'exactitude des mesures. Aujourd'hui ce n'est pas seulement la mesure de la nourriture et de la boisson qui intéresse les consommateurs et les gouvernements. Des événements récents en Europe ont attiré l'attention sur la mesure du carburant pour les véhicules, et l'augmentation des prix a éveillé l'intérêt des consommateurs et a incité à la fraude. En dehors du domaine du commerce, le diagnostic et le traitement médical, par exemple, dépendent de l'évaluation fiable des symptômes et du dosage précis tant des médicaments que des radiations.

Aujourd'hui dans de nombreux pays, la législation est largement basée sur les Recommandations préparées par l'OIML. Au Royaume-Uni, nous avons aligné nos exigences pour les instruments de mesure du commerce sur les spécifications de l'OIML. De la sorte la collaboration au niveau international ne facilite pas seulement de meilleurs échanges, mais permet également la suppression des barrières au commerce qui se sont installées à mesure que les nations ont adopté de nouvelles lois.

Ici en Europe, la Commission Européenne vient de publier des propositions pour une Directive pour les instruments de mesure, qui permettra d'établir des exigences réglementaires communes pour un large éventail d'instruments de mesure à travers toute l'Union Européenne. L'un des aspects inhabituels de cette Directive est l'inclusion de références à des Recommandations OIML dans les exigences de performance des instruments de mesure. Le Royaume-Uni va travailler avec ses partenaires en Europe, et avec l'OIML, de façon à ce que notre législation soit en accord avec celle du reste du monde. L'OIML a une tâche importante à ce niveau, à savoir de permettre que les spécifications nécessaires soient disponibles et régulièrement mises à jour, afin de former la base de ce nouveau régime européen.

Il est bien sûr essentiel que l'accès à ces marchés modernes et les avantages d'une bonne réglementation métrologique bénéficient aussi aux pays en développement. Je constate que les pays en développement sont bien représentés à cette Conférence et je suis heureux d'apprendre que votre Conseil de Développement se réunira ici mercredi matin. Par l'apport d'informations, de conseils, et de formations aux pays en développement, et en étant à l'écoute de leurs préoccupations particulières, vous pouvez leur faciliter l'accès aux marchés et contribuer à supprimer les barrières techniques qui établissent une discrimination envers ces pays qui sont encore au stade du développement industriel.

En accueillant cette Conférence, mon gouvernement a manifesté son soutien constant à la collaboration internationale dans le domaine de la métrologie. Les représentants du Royaume-Uni jouent un rôle actif dans l'OIML et dans le travail d'autres organismes internationaux concernés par la métrologie. Mes fonctionnaires du NWML participent au travail de l'OIML de diverses manières, et ont contribué à la création de WELMEC en tant que coopération régionale européenne en métrologie légale. Il n'y a maintenant pas moins de neuf groupes régionaux similaires, et la réunion de samedi matin leur donnera l'occasion de comparer leurs notes en vue de casser les barrières qui peuvent encore exister entre eux.

Bref, vous avez devant vous une semaine très chargée. Je vous souhaite une Conférence réussie et j'espère que les résolutions que vous prendrez lors de la session finale de vendredi matin seront le produit d'une discussion fructueuse et préparera la réussite du travail de l'OIML dans les années à venir. J'espère que le Dr. Bennett me transmettra le rapport de vos progrès et avoir le plaisir de vous rencontrer à nouveau lors de la réception de jeudi soir.

Passez une bonne semaine!

M. Faber remercie Dr. Howells pour son allocution d'ouverture et souligne les mots encourageants qu'il a prononcés au sujet du rôle de l'OIML et du soutien et de la participation britanniques permanent aux travaux de l'OIML.

1.2 Appel des délégués - Constatation des pouvoirs - Quorum

À la demande de M. Faber, M. Athané procède à l'appel des délégués. Les pouvoirs des délégations des États Membres avaient été vérifiés par le BIML. Il est noté que 48* États Membres (sur 57) sont présents; le quorum statutaire des deux tiers est donc dépassé.

Note: M. Williamson, de la délégation des USA, a demandé que l'appel des délégués et particulièrement la constatation des pouvoirs des délégations des États Membres soient reportés au mardi matin. MM. Faber et Athané ont dit qu'il n'était pas possible pour la Conférence de commencer ses travaux sans procéder tout d'abord à l'appel, à la vérification des pouvoirs et à la constatation que le quorum était atteint. Il a aussi été noté qu'aucune autre délégation ne soutenait la demande des USA. M. Williamson a alors fait la déclaration suivante: "Concernant les pouvoirs et la participation de la République Fédérale de Yougoslavie, j'ai été prié de faire la déclaration suivante: 'La position du Gouvernement des USA est que la demande de la République Fédérale de Yougoslavie de poursuivre automatiquement l'appartenance de l'ancienne République Socialiste Fédérative de Yougoslavie dans les organes de Nations Unies et autres Organisations et Conférences Internationales ne peut être acceptée, comme cela a été confirmé par le Conseil de sécurité et l'Assemblée Générale des Nations Unies qui sont les organismes appropriés pour en déterminer'."

1.3 Modalités de vote

M. Athané donne à la Conférence des explications sur les procédures de votes et l'approbation des décisions et résolutions.

1.4 Election du Président et des Vice-présidents de la Conférence

M. Faber indique que le Comité International de Métrologie légale a décidé de proposer:

- comme Président de la Conférence, Dr. Foster, Directeur, Innovation Services, Ministère du Commerce et de l'Industrie, Royaume-Uni;
- comme Vice-Présidents, M. Beard, Membre du CIML, Afrique du Sud, et Dr. Pákay, Membre du CIML, Hongrie.

La Conférence accepte ces propositions unanimement. Dr. Foster informe la Conférence qu'il ne sera pas en mesure d'assister à la totalité de la Conférence en raison d'obligations professionnelles et qu'il a demandé à Dr. Bennett, Membre du CIML, Royaume-Uni, de le remplacer lors de ses absences.

1.5 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé est approuvé.

1.6 Constitution des commissions de travail

Sur proposition de M. Athané, la Conférence décide d'établir deux commissions de travail: une pour examiner les recommandations et projets de Recommandations soumis à la sanction de la Conférence sous points 5.3 et 5.4 de l'ordre du jour, et une pour examiner les documents financiers sous point 8 de l'ordre du jour.

* En certaines occasions et particulièrement lors des votes formels sous points 5.3, 5.4, 8.1 et 8.3, seulement 47 États Membres étaient présents en raison de l'absence du Délégué de l'Inde.

1.7 Etablissement de l'emploi du temps

L'emploi du temps proposé est approuvé avec des changements mineurs pour permettre au Comité de tenir de brèves réunions additionnelles au cours de la semaine.

1.8 Adoption du compte rendu de la Dixième Conférence

Le compte-rendu de la dixième Conférence est approuvé sans modification.

1.9 Rapport d'activité, par le Président du Comité International de Métrologie Légale

M. Faber présente le rapport suivant sur les activités de l'Organisation de 1997 à 2000:

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Délégués,
Chers Collègues,

Comme vous le savez il appartient au Président du Comité International de Métrologie Légale de présenter un rapport sur l'état et les activités de l'OIML.

Ce rapport a pour but de permettre à la Conférence de savoir comment ses décisions antérieures ont été mises en application, et quels sont les éléments présents ou futurs dont elle devra tenir compte en fixant les lignes directrices générales que suivra l'OIML au cours des prochaines années.

Je vais donc commencer par vous présenter un tableau de la situation actuelle de l'OIML tout en vous donnant des éléments de comparaison par rapport à la situation d'il y a quatre ans, lors de notre Dixième Conférence à Vancouver. Ensuite, sur la base des discussions qui se sont tenues au sein de notre Comité International et de son Conseil de Présidence, je vous indiquerai quelles sont les directions dans lesquelles il conviendrait que l'OIML se dirige, afin de toujours mieux remplir son rôle au sein d'une collectivité internationale marquée par un mouvement et de globalisation toujours plus accentué.

Je voudrais tout d'abord décrire la situation actuelle de l'OIML en terme d'audience. Je pense en effet que la valeur d'une organisation comme la notre s'exprime principalement par l'intérêt qu'elle suscite auprès de l'extérieur, par le fait qu'elle ne fonctionne pas en circuit fermé mais au contraire extériorise les résultats de son travail et cherche sans cesse à accroître ses relations et donc son audience.

Il y a tout d'abord l'audience auprès des pays, essentielle pour une organisation intergouvernementale dont les ressources humaines et financières proviennent de ses pays membres. Depuis notre dernière Conférence, le nombre des membres de l'OIML a continué d'augmenter, passant de quatre-vingt seize à cent cinq, dont cinquante sept États Membres et quarante huit Membres Correspondants. Cette progression est satisfaisante dans son ensemble, même s'il aurait été préférable que le nombre des États Membres augmente plus vite que celui des Membres Correspondants. Nous devons cependant accepter que tout pays ou économie qui s'intéresse aux travaux de l'OIML mais ne peut, pour diverses raisons, adhérer comme État Membre puisse le faire comme Membre Correspondant. La charge de travail résultant du nombre élevé des Membres Correspondants doit se traduire par une participation financière équivalente de la part de ceux-ci, et une augmentation des abonnements annuels de ces Membres Correspondants est en conséquence soumise à l'accord de la Conférence.

Il y a ensuite l'audience auprès des nombreuses organisations internationales et régionales dont les activités sont liées aux nôtres. Dans le mouvement de globalisation que nous connaissons et compte tenu de l'obligation devant laquelle nous sommes de tirer le meilleur profit des ressources limitées - tant humaines que matérielles - dont nous disposons, il est en effet essentiel que les diverses organisations internationales et régionales qui poursuivent des buts connexes coopèrent étroitement et s'entendent pour éviter travaux en double et divergences.

De ce point de vue je pense que les quatre années qui viennent de s'écouler ont été extrêmement profitables pour l'OIML. En particulier, son statut d'observateur auprès du Comité des Barrières Techniques au Commerce de l'Organisation Mondiale du Commerce lui permet de participer à certaines des activités de ce Comité, en particulier aux séminaires et ateliers sur l'utilisation des normes internationales pour l'élimination des barrières techniques. Les représentants de l'OIML y côtoient ceux des principales organisations mondiales actives dans les domaines de l'économie, du commerce, du développement et de la normalisation.

La coopération entre l'OIML et certaines de ces organisations mondiales progresse également de manière bilatérale. Je mentionnerai en particulier l'ISO et la CEI, avec lesquelles des travaux en commun se développent. En ce qui

concerne la Convention du Mètre, après qu'il soit apparu qu'une fusion n'était actuellement pas possible, des efforts en vue d'une coopération accrue ont été déployés. Cela a conduit notamment à l'organisation par le BIPM, l'IMEKO, l'OIML et l'organisme fédéral allemand de métrologie, le PTB, d'un important séminaire sur le rôle économique et social de la métrologie, sur lequel je reviendrai en profondeur plus tard. Cela a également conduit à des réunions, en principe annuelles, qui permettent à des représentants de la Convention du Mètre, de l'OIML et maintenant de ILAC, de recenser les sujets de travail d'intérêt pour au moins deux de ces organisations.

Parallèlement à cette coopération au niveau mondial, nous avons assisté et continuons d'assister à un développement extrêmement prometteur de la coopération au niveau régional. Actuellement, beaucoup de régions du monde sont couvertes par des organisations régionales de métrologie légale (RLMOs dans leur sigle anglais), indépendantes ou fonctionnant dans des cadres plus vastes, par exemple de développement et de coopération économique. La politique adoptée par le CIML à leur sujet est claire: favoriser un développement approprié de la coopération régionale en observant les activités des RLMOs, en les informant des activités correspondantes de l'OIML, en s'assurant que les activités régionales ne rentrent pas en conflit ou ne forment pas de double emploi avec les activités internationales, en s'assurant que les besoins régionaux qui peuvent être satisfaits au niveau international le sont rapidement et de manière appropriée, et enfin en permettant aux RLMOs de se connaître et d'établir entre elles les liens qu'elles jugent appropriés. Je suis persuadé que cette politique est adaptée et qu'elle doit se poursuivre et note avec satisfaction que pour la deuxième année consécutive les réunions de l'OIML donnent aux organisations régionales de métrologie légale une occasion de se réunir entre elles.

Je ne voudrais pas m'étendre plus longtemps sur ce sujet important car, demain, un point particulier de l'ordre du jour de cette Conférence permettra aux Représentants d'organisations internationales et régionales de faire connaître leur vues sur leur relations avec l'OIML. Il est bien sûr dommage que, pour diverses raisons, certaines de ces organisations n'aient pu participer à notre réunion. En fait, des organisations comme l'ISO, l'IMEKO ou encore l'UNESCO tiennent leurs assemblées générales dans cette période de l'année ce qui empêche leur participation à notre réunion, de même que l'OIML n'a pu être représentée aux réunions de ces organisations.

Outre les pays et les organisations internationales et régionales, il y a une troisième catégorie d'organismes hautement intéressés à nos travaux et dont la coopération avec l'OIML peut être essentielle: ce sont les fabricants et les utilisateurs d'instruments de mesure, y compris les consommateurs que l'on peut considérer comme utilisateurs au sens large, puisqu'une large part des conditions économiques, sociales et environnementales dans lesquelles ils vivent sont tributaires de mesurages.

Depuis longtemps, les fabricants d'instruments de mesure ont pu être associés aux travaux de l'OIML mais cette possibilité s'est développée par une approche plus systématique des associations internationales et régionales de fabricants. Ma participation récente à l'assemblée générale d'une de ces associations m'a montré que la politique de l'OIML était dans son ensemble appréciée. En ce qui concerne les utilisateurs professionnels, en particulier les organismes de distribution d'eau, d'électricité ou de gaz, des efforts en vue de mieux faire connaître les activités de l'OIML ont été entrepris. Au niveau des consommateurs, je dois reconnaître que nous n'avons pas encore obtenus de succès tangible, car il est difficile d'identifier des associations internationales ou régionales de consommateurs qui s'intéressent effectivement au rôle de la métrologie légale; peut-être serait-il plus efficace qu'une action soit d'abord menée au niveau national de nos États Membres?

Il est cependant une action de l'OIML qui gagne rapidement en ampleur et est d'intérêt à la fois pour les services de métrologie légale et les fabricants et utilisateurs d'instruments de mesure: notre système de certificats de conformité.

Lors de notre précédente Conférence, j'avais annoncé que, après quatre ans de fonctionnement du système, plus de deux cents certificats avaient été délivrés. Au cours des quatre années suivantes, ce sont plus de quatre cents autres certificats qui ont été délivrés et le nombre total de certificats avoisinera ou même dépassera sept cents d'ici la fin de l'année. Il y a là un aspect extrêmement positif de notre activité sur lequel nous reviendrons au cours de cette semaine.

Voici donc, Mesdames et Messieurs, certains faits qui caractérisent les développements de l'OIML au cours des quatre dernières années. Sur quelles éléments de politique à long terme et de stratégie ces développements sont-ils fondés?

En exprimant sa satisfaction pour le document de politique à long terme publié en 1995, la Dixième Conférence avait chargé le Comité de travailler sur un certain nombre de sujets incluant:

- les activités en faveur des pays en développement;
- une coopération plus étroite entre l'OIML et l'industrie des instruments de mesure;
- la production de documents sur divers aspects de la métrologie, non strictement du domaine de la métrologie légale;
- une réflexion sur l'accréditation en métrologie légale;
- la reconsidération de la politique de communication de l'OIML.

Vous aurez plus tard dans la semaine un rapport sur notre Conseil de Développement, dont les perspectives d'activité ont progressé de manière significative sous la présidence de Mme Annabi.

J'ai déjà mentionné l'accroissement des liens entre l'OIML et l'industrie et par ailleurs la coopération avec les organisations internationales d'accréditation se développe.

La réalisation de documents sur divers aspects de la métrologie n'a pu encore être effectivement lancée; en fait elle nécessiterait la participation d'autres organismes de métrologie et de normalisation, car l'OIML ne peut aborder seule des sujets qui ne relèvent pas totalement de sa responsabilité.

Enfin, l'utilisation d'Internet et les efforts du Bureau ont permis d'améliorer considérablement les actions de communication de notre Organisation.

Par ailleurs, deux éléments décisifs ont permis de mieux préciser et de compléter les orientations données par la Conférence.

Tout d'abord, le Séminaire International organisé en juin 1998 à Braunschweig, dans le cadre d'une étroite coopération entre la Convention du Mètre, l'IMEKO, la Physikalisch-Technische Bundesanstalt et l'OIML, a permis de mettre en évidence un certain nombre d'aspects fondamentaux de la métrologie et de son rôle dans le développement économique et social de notre société.

D'autre part, mon prédécesseur à la présidence du Comité, Knut Birkeland, a dans le cadre d'une étude demandée par notre Organisation, préparé un rapport sur la métrologie légale et l'OIML à l'aube du vingt-et-unième siècle, rapport dont la version finale a été présentée au Comité en octobre 1998 à Séoul.

À tout cela se sont ajoutées de nombreuses réflexions et discussions tenues en particulier au sein du Comité et de son Conseil de Présidence.

Voilà la base qui a permis au Bureau et au Conseil de Présidence de préparer une liste d'actions visant à satisfaire progressivement les besoins identifiés, avec la désignation des personnes ou organismes responsables pour mener à bien ses actions selon un calendrier spécifié.

Les grandes lignes de cette liste d'actions ont été acceptées par notre Comité l'année dernière à Tunis et, après une ultime mise au point par le Conseil de Présidence, le "*Plan d'Action 1999-2002*" a été diffusé en avril dernier. Il est espéré que cette Conférence reconnaîtra que les décisions prises il y a quatre ans ont été effectivement mises en application dans toute la mesure du possible, et qu'elle encouragera les organes concernés de l'OIML à suivre ce plan et même à le prolonger par de nouvelles actions nous menant à la prochaine Conférence.

Bien sûr, six mois après la publication de ce plan, il apparaît que nous avons peut-être été un peu optimistes car certaines actions qui auraient dû, aujourd'hui, être entamées ou même terminées ont été repoussées à plus tard, le plus souvent faute de temps. Mais dans l'ensemble, ainsi que vous pourrez le constater, beaucoup des actions prévues s'effectuent de manière appropriée.

Ce "*Plan d'Action*" qui couvre les deux années à venir m'amène donc à aborder maintenant la dernière partie de mon rapport, celle dans laquelle je vais essayer d'évoquer le proche avenir.

Parmi les actions que je considère comme hautement prioritaires pour l'OIML, je citerai en premier la mise sur pied d'un accord de reconnaissance mutuelle des essais d'instruments de mesure couverts par des Recommandations OIML.

L'un de nos sous-comités y a déjà longuement travaillé et si tous les obstacles n'ont pas encore été franchis, ils ont pour la plupart été au moins identifiés. Ce projet est tellement important qu'il a été décidé que, dans le cadre de cette Conférence, une Table Ronde serait tenue à son sujet afin de permettre à toutes les personnes intéressées de faire connaître leurs vues.

Une deuxième action hautement prioritaire concerne l'aide que l'OIML peut apporter aux pays qui développent leurs systèmes de métrologie.

Une telle action ne peut être de la seule responsabilité de l'OIML. D'autres organisations, et je pense en particulier au Bureau International des Poids et Mesures, sont concernées par ce sujet et l'OIML est bien sûr prête à coopérer avec elles. Mais outre les aspects scientifiques et techniques de ce genre d'action rien de valable ne pourra être entrepris sans une participation active d'organismes nationaux, régionaux et internationaux qui pourront prendre en charge les aspects financiers, matériels et administratifs de cette aide.

Une haute priorité doit également être accordée à la poursuite du développement de la coopération entre l'OIML et les organismes internationaux et régionaux à buts connexes.

Enfin, l'OIML devra faire face aux changements parfois profonds qui se produisent au sein des organismes nationaux de métrologie légale de certains de ses membres. Ces changements peuvent prendre des aspects différents, mais ils se traduisent le plus souvent par une diminution des ressources humaines et financières que nos États Membres peuvent mettre à la disposition de l'OIML. La privatisation de certaines activités, déjà réalisée ou envisagée dans un certain nombre de pays, s'accompagne le plus souvent d'une recherche de la rentabilité immédiate et la coopération internationale peut ne pas rentrer dans les objectifs prioritaires. Par ailleurs, beaucoup d'administrations voient leurs ressources stagner ou diminuer. Cela se traduit également par une diminution de nos capacités de travail.

L'OIML va donc devoir s'adapter à ces évolutions qui semblent inéluctables même si elles peuvent paraître regrettables.

Une meilleure rapidité d'adaptation pour faire face aux évolutions externe, un plus grand recours aux travaux d'autres organismes internationaux et régionaux, une concentration sur les objectifs les plus prioritaires, telles me semblent être les moyens de permettre à l'OIML de continuer à jouer le rôle qui lui a été imparti par ses États Membres.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Délégués,
Chers Collègues,

La Onzième Conférence Internationale de Métrologie Légale devrait marquer une étape importante dans la vie de notre Organisation.

L'entrée dans le vingt-et-unième siècle serait d'ordre purement symbolique si on ne ressentait pas qu'en fait, ce nouveau siècle risque par certains côtés d'être très différent de ce que nous avons connu.

Nous vivons au sein d'un monde dans lequel toutes sortes de développements semblent être davantage influencés par des considérations financières que par des décisions politiques mûrement préparées. Cela se traduit par un affaiblissement de l'influence que nos gouvernements peuvent avoir sur certains aspects essentiels de la vie de nos sociétés et par des tendances à la déréglementation. En parallèle, il y a une tendance à considérer la métrologie comme l'un des nombreux aspects techniques du libre commerce, au lieu de reconnaître qu'elle joue un rôle essentiel dans l'amélioration de la qualité du commerce, de la santé, de l'environnement et autres aspects de nos activités. Il vous appartient de prendre les décisions qui permettront d'anticiper sur ces événements et d'adapter la stratégie de l'OIML à leurs effets.

Je vous remercie.

2 – ÉTATS MEMBRES ET MEMBRES CORRESPONDANTS

2.1 Nouveaux Membres - Perspectives de nouvelles adhésions

M. Athané rappelle aux participants que la plupart des informations sur les nouveaux membres ont été données par le Président du CIML dans son rapport d'activités. Concernant les perspectives d'adhésions, il indique que certains Membres Correspondants considèrent sérieusement la possibilité de devenir États Membres et qu'un certain nombre de pays ou d'économies ont contacté le Bureau en vue de recevoir des informations sur comment on devient Membre Correspondant (ou comment on le redevient pour certains pays qui ont été radiés pour n'avoir pas payé leurs abonnements annuels).

2.2 Situation de certains Membres

M. Athané dit que trois Membres Correspondants devraient être radiés d'ici la fin de l'année si leurs arriérés n'étaient pas payés rapidement. Concernant les États Membres, il dit que la situation de deux d'entre eux sera examinée tout d'abord par la Commission des Finances avant qu'un projet de Résolution ne soit soumis à l'approbation de la Conférence sous point 8.1.

3 – POLITIQUE À LONG TERME

3.1 Rapport sur les actions menées depuis la Dixième Conférence

M. Faber dit que la plupart des points clés relatifs aux actions menées depuis la dernière Conférence en liaison avec la politique à long terme de l'OIML étaient en fait contenues dans le rapport d'activité qu'il a délivré à l'ouverture de la Conférence. Il considère donc qu'il n'est pas nécessaire de revenir sur ce point sauf en cas de questions.

3.2 Directives pour la période 2001–2004

M. Faber rappelle aux participants que le *Plan d'Action 1999–2002* a été adopté par le CIML et que quelques ajustements mineurs ont été nécessaires pour adapter le calendrier aux possibilités actuelles de l'Organisation. Il demande aux participants leurs commentaires ou propositions concernant ce *Plan d'Action* en vue en particulier de l'étendre jusqu'à la prochaine Conférence.

M. Birch demande quelles actions ont été menées afin d'associer les associations de consommateurs aux travaux de l'OIML.

M. Athané répond qu'en plusieurs occasions le BIML a essayé d'établir des contacts avec des associations internationales ou régionales de consommateurs. À la suite du séminaire de juin 1998 à Braunschweig certaines associations de consommateurs ont été identifiées mais les lettres qui leur ont été envoyées sont restées sans réponses. Un organisme international "International Consumers" a été contacté suite à des informations reçues de Nouvelle Zélande mais là encore il aucune réaction n'a suivi. Concernant les associations nationales de consommateurs c'est bien sûr la responsabilité des services nationaux de métrologie légale d'établir les contacts nécessaire mais autant que le BIML peut en être informé ces contacts sont pratiquement inexistant dans la plupart des pays. M. Athané ajoute que lors de sa participation aux travaux européens sur la métrologie légale, il a noté que certains fonctionnaires de la Commission européenne se plaignaient du fait qu'il est très difficile d'associer les associations de consommateurs aux travaux sur la MID.

M. da Silva dit qu'au Brésil le groupe de travail national sur la métrologie légale soutient fortement la nécessité de réviser aussi rapidement que possible OIML D 1 sur la loi de métrologie. M. Magaña dit qu'il a essayé d'apporter sa propre contribution au travail du TC 3/SC 5 en élaborant un document de travail qu'il a envoyé à Dr. Chappell, Secrétaire de ce SC. De plus M. Magaña a consulté le membre français du CIPM, Prof. Kovalevsky (qui est aussi Président du CIPM) et a discuté avec Dr. Quinn, le Directeur du BIPM, et Dr. Ehrlich, Membre du CIML pour les USA, et il semble qu'il serait possible d'élaborer une loi sur la métrologie à travers une coopération entre la Convention du Mètre et l'OIML. Dr. Ehrlich dit que le secrétariat US travaille sur la base de plusieurs propositions, y compris celle de M. Magaña, et qu'un premier projet pourrait être distribué d'ici la fin de l'année.

M. da Silva souligne également l'importance du développement de documents généraux sur les divers aspects de la métrologie, en particulier sur les questions de vérification et d'étalonnage, dont les différences devraient être clarifiées.

M. Faber dit que bonne note a été prise de ces commentaires et ajoute que le besoin urgent de réviser OIML D 1 a été souligné en diverses occasions, y compris la récente réunion APLMF à Taipei.

Notant qu'il n'y avait pas d'autres commentaires, le Président conclut que la Conférence peut être considérée comme ayant accepté de *Plan d'Action* et demandant au CIML de surveiller sa mise en application et de l'étendre dans la mesure du nécessaire afin de couvrir la période 2002–2004. M. Faber exprime sa satisfaction pour cette conclusion qui est une réelle marque d'appréciation pour le travail effectué au cours de ces trois dernières années avec la participation de Knut Birkeland, Président Sortant du CIML, du Conseil de la Présidence, du BIML et du CIML. Il ne faut donc plus discuter sur ce *Plan d'Action* mais commencer à le mettre en application.

4 – LIAISONS AVEC DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES ET RÉGIONALES

4.1 Rapport sur ces liaisons

Le rapport suivant est présenté par le BIML.

L'OIML entretient des liaisons avec plus de cent organisations internationales et régionales et le présent rapport vise à donner de brèves informations sur certaines de ces liaisons.

1 Organisations mondiales

1.1 BIPM et la Convention du Mètre

Comme indiqué par M. Faber dans son rapport d'activité, une fusion entre les deux organisations intergouvernementales de métrologie n'est actuellement pas possible mais il a été décidé d'examiner les possibilités d'une coopération plus étroite. Outre le Séminaire International de Braunschweig (juin 1998) cette coopération pourrait porter sur une aide coordonnée aux pays qui développent leurs propres systèmes nationaux de métrologie ainsi peut-être que sur le développement de textes pouvant servir de base à des lois nationales de métrologie.

Pour le moment la coopération se traduit par des réunions annuelles (en général en février) auxquelles participent les Présidents et Vice-Présidents/Secrétaire des deux Comités (CIPM et CIML) ainsi que les Directeurs des deux Bureaux (BIPM et BIML) et éventuellement d'autres Représentants. Depuis février 2000 ILAC est invité à participer à ces réunions. Un rapport sur la réunion de février 2000 et sur les activités de la Convention du Mètre d'intérêt pour l'OIML sera donné par Dr. Quinn, Directeur du BIPM.

1.2 ISO et CEI

La coopération avec ces deux organisations mondiales de normalisation se développe de manière satisfaisante dans l'ensemble. L'OIML participe de plus en plus activement aux travaux du CASCO et du DEVCO de l'ISO; sur le plan technique, l'ISO a demandé à l'OIML de transformer la Recommandation R 99 sur les gaz d'échappement des véhicules en norme internationale et il a été décidé de produire un document commun ISO 3930/OIML R 99 qui vient d'être imprimée. En ce qui concerne la CEI, les normes internationales sur les sonomètres et autres instruments utilisés en acoustique devraient être reconnues comme Recommandations de l'OIML (R 58, R 88, etc.) mais il n'a pas encore été décidé sous quelle forme; en fait la production de documents communs peut être très lourde et l'adoption par une organisation d'un document déjà publié par une autre organisation, sans nouvelle publication ni publication conjointe, peut être plus efficace.

En ce qui concerne les relations entre certains TC/SC de l'OIML et de l'ISO il peut y avoir une très bonne coopération (compteurs d'eau) ou des problèmes: par exemple ISO/TC 28 sur les produits pétroliers s'est plaint du manque de coopération de la part de l'OIML. Un cas un peu similaire existe avec CEI/TC 62 sur les instruments médicaux mais des informations appropriées ont été données au secrétariat de ce TC.

1.3 JCGM

Le *Comité Joint pour des Guides en Métrologie* placé sous la présidence du Directeur du BIPM avec un secrétariat mixte BIPM/BIML permet à huit organisations (BIPM, CEI, IFCC, ILAC, ISO, IUPAC, IUPAP et OIML) de développer en commun des guides sur la métrologie. À ce jour, deux guides ont été publiés et sont en cours de réexamen: le VIM et le GUM. Des réunions auront lieu au BIPM en novembre 2000.

1.4 OMC

L'OIML participe (via le BIML en général) aux réunions et séminaires du Comité des Barrières Techniques au Commerce (TBT Committee), aux côtés de ISO, CEI, ITU, OCDE, FAO, OMS, etc. Un séminaire régional (méditerranée) sur la métrologie est organisé prochainement par M. Magana à la demande de l'OMC et avec la participation du BIML; il est prévu que le Président du CIPM y donne une conférence sur la métrologie scientifique.

1.5 ONUDI

Une coopération entre cette organisation, le PTB et l'OIML au profit de certains des pays les moins développés d'Afrique est en progrès.

1.6 ILAC/IAF

La coopération avec ces organisations mondiales d'accréditation se développe. Le BIML participera à la prochaine Assemblée Générale de ILAC et à cette occasion de nouveaux contacts seront établis avec le secrétariat d'IAF qui tiendra son Assemblée Générale quelques jours plus tard sans qu'il soit possible au BIML d'assister.

1.7 IMEKO

La coopération est bonne dans tous les domaines d'intérêt commun et devrait se développer prochainement dans le domaine des logiciels.

2 Organisations régionales

2.1 ORML

Les organisations régionales de métrologie légale se développent et, comme indiqué par M. Faber dans son rapport d'activité, l'OIML suit attentivement ces développements et les encourage tout en veillant à ce que les activités aux niveaux international et régional se complètent sans se contredire et sans faire de double emploi. La coopération OIML/ORML est à la fois très satisfaisante, très utile et très prometteuse pour l'avenir (voir rapport d'activité du Président du CIML). L'OIML s'est efforcée de participer, par des Membres du CIML et/ou des représentants du BIML, à toutes les réunions principales d'ORML et a le plus souvent contribué aux séminaires, ateliers, etc. par une participation d'experts, la fourniture de documents OIML, etc. Le BIML par ailleurs s'efforce de mieux faire connaître les résultats des travaux de certaines ORML et d'en faire profiter d'autres régions (par exemple, les vidéos développés par APLMF).

2.2 Union Européenne

Une mention spéciale doit être faite de l'UE en raison du développement d'une Directive Européenne sur les instruments de mesure (MID) qui couvrira presque tous les instruments de mesure soumis aux contrôles de métrologie légale dans les pays de l'UE et de l'AELE, ainsi que dans les pays qui sont candidats à l'accession à l'UE, soit au total 25 ou 30 pays, tous États membres ou Membres Correspondants de l'OIML (il est possible que les instruments de pesage à fonctionnement non automatique continuent de faire l'objet d'une Directive séparée; par ailleurs, d'autres instruments de mesure dans le domaine médical, des transports, etc. sont couverts par des Directives spécifiques).

Le texte de la MID est maintenant approuvé par la Commission Européenne et doit être ensuite approuvé par le Conseil et le Parlement Européens. Sa mise en application effective pourrait se faire dans quatre ans et il est très possible que d'ici là certaines exigences métrologiques aient été modifiées.

Étant donné que par sa forme le MID est sensiblement différente des Recommandations OIML, seule une compatibilité des exigences de la MID et de celles des Recommandations a été recherchée: en bref qu'un instrument conforme à l'OIML soit reconnu conforme à la MID.

Pour cela, et grâce à l'action des experts européens et de WELMEC, il a été fait en sorte que les exigences métrologiques essentielles de la MID ne soient pas en contradiction avec celles de l'OIML. Par ailleurs, les responsables de la Commission ont reconnu qu'il était approprié que le chapitre "présomption de conformité" de la MID fasse référence non seulement à des normes européennes (CEN/CENELEC) mais aussi à des "documents normatifs" développés par l'OIML et reconnus comme

donnant une présomption de conformité aux exigences de la MID. Ainsi les fabricants d'instruments de mesure auront-ils en général le choix entre appliquer directement les exigences de la MID, ou suivre les normes européennes, ou suivre les Recommandations OIML, cette troisième possibilité leur donnant par ailleurs l'assurance de pouvoir plus facilement commercialiser leurs instruments en dehors de l'Europe.

Ces évolutions au niveau européen ont par ailleurs conduit le BIML à réouvrir des discussions sur la coopération avec CEN et CENELEC.

Des informations plus détaillées pourront être données pendant la Conférence par les Représentants de la Commission et de WELMEC, et par le BIML.

2.3 Autres organisations régionales

Le BIML coopère chaque fois que nécessaire avec les organisations régionales dont une partie de l'activité est tournée vers la métrologie, en particulier l'ARSO.

3 Associations de constructeurs et d'utilisateurs

Le BIML s'est efforcé au cours des deux dernières années d'identifier de telles associations susceptibles de participer aux travaux de l'OIML. Ce sont principalement des associations européennes qui ont été contactées mais dans quelques cas il s'agit aussi d'associations mondiales (distribution de l'électricité, véhicules fonctionnant au gaz naturel, etc.).

4.2 Interventions de Représentants d'Institutions

et

4.3 Discussions et conclusions

a) Organisations mondiales

Dr. T.J. Quinn, Directeur du BIPM

Merci tout d'abord de me donner l'occasion de vous adresser la parole et pour commencer de simplement vous transmettre les vœux que le BIPM et le CIPM formulent pour votre Conférence et le succès de vos travaux. Après avoir parlé hier au Président du CIML et à M. Athané, il me semble qu'il y a deux points qu'il me semble utile de mentionner. Le premier est relatif aux activités communes entre BIPM, CIPM, OIML et ILAC; certaines d'entre elles ont déjà été évoquées par votre Président mais je pense qu'elles supporteront d'être mentionnées deux fois. Le deuxième point est relatif aux activités récentes au sein de la Convention du Mètre; certaines d'entre elles peuvent être d'intérêt pour la Conférence.

Étant donné que les relations et activités communes au BIPM et à l'OIML ont déjà été mentionnées, c'est par elles que je commencerai. Comme l'a dit votre Président nous avons maintenant des réunions régulières, qui se tiennent tous les ans en général en février; auxquelles nous avons associé des représentants d'ILAC, et durant lesquelles nous discutons de sujets importants devant être traités sur une base multilatérale.

Quand je parle des activités du BIPM, un des points que je dois mentionner est le rapport sur les besoins nationaux et internationaux en matière de métrologie qui a été adopté par notre Conférence Générale et dans lequel il est clairement indiqué que c'est la responsabilité du BIPM de faire en sorte que se poursuivent les discussions avec les autres organisations internationales et intergouvernementales sur les sujets de métrologie car on ne peut en fait séparer les activités de nos organisations. Elles se recouvrent, sont liées entre elles, et bien sûr la métrologie forme une entité que l'on ne peut partager en différents domaines pour la seule raison que les utilisateurs ne reconnaissent pas ces différences. La métrologie est une partie de l'infrastructure de notre monde et nous devons tous travailler ensemble pour qu'il en soit ainsi.

Une des activités pleines de succès mentionnées par votre Président est la réunion qui s'est tenue à la PTB sur le rôle de la métrologie dans les développements économiques et sociaux. Une conséquence de notre réunion commune

tenue au BIPM en février de cette année consiste en une proposition qu'une deuxième réunion de ce genre soit organisée et j'ai été chargé de contacter NIST au nom des trois organisations afin de savoir si en principe il serait possible au NIST d'organiser une réunion en 2001. Je dois dire que j'ai reçu une réponse très favorable et j'espère qu'il va maintenant nous être possible de commencer à organiser cette seconde réunion.

Un autre point résultant de la réunion de février est celui de la traçabilité. C'est un mot qui est devenu très à la mode ces dernières années et je pense qu'il est exact de dire que nous ne savons pas toujours précisément ce qu'il signifie. Nous nous sommes mis d'accord pour que OIML, BIPM et ILAC coopèrent en vue d'aboutir à une définition commune du terme traçabilité et je pense que c'est là un des points qui devra être examiné lors de notre réunion en février prochain pour voir comment réaliser cela en pratique. Ce n'est pas quelque chose que nous puissions régler trop rapidement car les idées sur la traçabilité se développent et sont en train de cristalliser; nous ne devons donc pas aller trop vite mais je suis sûr que, en temps utile, nous devons faire quelque chose ensemble.

Un autre sujet abordé est le bénéfice économique et social de la métrologie, avec peut-être l'emphase sur l'économique. C'est un sujet qui a été souvent discuté au sein des instituts nationaux de métrologie, au sein de toutes ces organisations qui dépensent de l'argent pour la métrologie, parce que de nos jours, quand nous dépensons de l'argent pour la métrologie, nous devons convaincre les personnes ou organismes qui nous donnent de l'argent qu'il est dépensé à bon escient. Beaucoup d'études ont été conduites ces dernières années en ce qui concerne les bénéfices de la métrologie. Nous avons tous nos histoires à ce sujet. Il semble qu'il serait valable de voir si nous ne pouvons pas coordonner nos actions et établir ensemble une plate-forme commune montrant pourquoi il est nécessaire que les gouvernements à travers le monde dépensent de l'argent pour la métrologie. Nous en sommes tous convaincus mais je pense que nous devrions établir un front plus uni pour persuader les gouvernements que c'est important. Il y a là un autre sujet que nous devrions discuter et il est bien sûr à l'ordre du jour de la réunion des directeurs des instituts nationaux de métrologie qui se tiendra à Sèvres la semaine prochaine.

Une autre activité que nous effectuons en commun avec d'autres et le Comité Commun pour les Guides en métrologie (JCGM). C'est le forum au sein duquel a été élaboré il y a quelques années le Guide pour l'expression de l'incertitude de mesure (GUM) ainsi que le Vocabulaire international des termes fondamentaux et généraux de métrologie (VIM). Il y a maintenant huit organisations concernées et nous continuons à travailler dans deux directions: mettre à jour et peut-être élargir le VIM, et voir s'il est besoin d'élaborer des documents complémentaires au GUM. Je dois dire que la révision du VIM par certains aspects va moins vite que je ne l'espérais. Les vocabulaires sont des documents très difficiles à réviser et plus les termes sont généraux et fondamentaux, plus les différences philosophiques sont larges et nous rencontrons des difficultés dans l'approche d'une sorte de convergence sur la manière dont nous devrions réviser le VIM. En ce qui concerne les incertitudes je suis beaucoup plus optimiste sur la possibilité d'aboutir à quelque chose très rapidement car l'expression de l'incertitude dans la mesure a une importance croissante, en partie à cause des activités sur les arrangements de reconnaissance mutuelle.

Ainsi M. le Président il y a des activités que nous menons en commun et maintenant je dirai quelques mots sur les activités récentes du BIPM et du CIPM dans la mesure où elles peuvent intéresser cette Conférence. Beaucoup d'entre vous étaient présents à la 21^{ème} Conférence Générale des Poids et Mesures qui s'est tenue à Paris en octobre l'année dernière. Parmi les importantes décisions de la Conférence il y a tout d'abord l'acceptation du rapport du CIPM sur les besoins d'activités nationales et régionales en métrologie, rapport qui avait été stimulé par une décision de la 20^{ème} CGPM en 1995. Dans l'élaboration de ce rapport nous avons eu de larges consultations avec l'OIML, l'ISO, la CEI et bien sûr les instituts nationaux de métrologie. C'est maintenant le document de stratégie à court et moyen terme pour les activités effectuées dans le cadre de la Convention du Mètre. Comme je l'ai dit il inclut un mandat clair de coopérer au niveau le plus élevé avec votre organisation. Il inclut aussi la décision que le travail de nos Comités Consultatifs devra être étendu dans la mesure du nécessaire pour tenir compte de toutes les activités de métrologie dans la mesure où elles concernent les instituts nationaux de métrologie. Dans ce sens le travail des Comités Consultatifs a été étendu pour inclure des activités sur la viscosité, la dureté, les débits de fluides et bien sûr - mais cela avait déjà été fait - sur la métrologie en chimie. Concernant les travaux sur viscosité, dureté et débits de fluides, nous savons très bien qu'il y a des activités de l'OIML dans ces domaines, ainsi que de l'ISO et la CEI, et nous faisons en sorte que nos activités techniques soient complémentaires de celles de ces organisations. Ce rapport, ainsi que les autres documents de la CGPM, est disponible sur notre site web mais si certains d'entre vous en veulent une copie je me ferai un plaisir de vous l'envoyer.

Une autre décision importante de la Conférence Générale a été la création d'une nouvelle catégorie de pays et économies associées à la Conférence Générale. Je dois dire qu'en cela nous nous sommes fortement inspirés de la Convention de l'OIML. La raison de créer des membres associés est clairement d'amener dans les activités de la Convention du Mètre et plus particulièrement dans les activités sur l'Arrangement de Reconnaissance Mutuelle les pays et économies qui ne sont pas encore membres de la Convention du Mètre. L'avantage principal est bien sûr que le coût pour devenir pays ou économie associé peut être, pour les pays les plus petits, seulement un dixième du coût minimal pour être membre de la Convention du Mètre.

Il y a eu également une résolution sur l'utilisation du SI dans les grands programmes relatifs à l'environnement; il y a eu des résolutions sur la métrologie en chimie et biotechnologies et je suis sûr que vous êtes tous au courant que

l'importance de l'exactitude des mesures dans tous les domaines de la biochimie et des biotechnologies est quelque chose qui est apparu très clairement ces cinq dernières années et à ce sujet nous avons récemment mis en route une nouvelle section de métrologie chimique au BIPM.

Pour en venir maintenant à l'Arrangement de Reconnaissance Mutuelle, un autre important événement a été la signature par les Directeurs des instituts nationaux de métrologie de pratiquement tous les pays industrialisés du monde du MRA sur les étalons de mesure nationaux et les certificats d'étalonnage et de mesure délivrés par les instituts nationaux de métrologie. M. Athané m'a demandé de dire quelques mots sur précisément la signification de la reconnaissance mutuelle des étalons de mesure nationaux dans notre MRA. Je pense que je ne peux mieux faire que de lire quelques extraits du document lui-même puisque nous avons, en page 28, les points essentiels. Cet Arrangement de Reconnaissance Mutuelle a été établi par le CIPM sous l'autorité qui lui est conférée par la Convention du Mètre, pour signature par les directeurs des instituts nationaux de métrologie des états membres de cette Convention. Tout d'abord, c'est un document signé par les directeurs des instituts nationaux de métrologie mais si vous regardez plus en détail, vous verrez que les directeurs doivent avoir l'autorité de signer de leurs gouvernements ou des autorités officielles appropriées de leurs pays. Le MRA a trois objectifs: tout d'abord établir le degré d'équivalence des étalons de mesure nationaux maintenus par les NMI; deuxièmement de permettre la reconnaissance mutuelle des certificats d'étalonnage et de mesure délivrés par les NMI; et enfin de fournir par cela aux gouvernements et autre parties les fondements techniques sûrs en vue d'accords plus larges relatifs aux échanges internationaux et affaires réglementées.

Permettez moi de dire quelques mots sur ces trois objectifs. Tout d'abord, établir le degré d'équivalence des étalons de mesure nationaux maintenus par les instituts nationaux de métrologie. Tout le monde reconnaît que les besoins en métrologie diffèrent selon le niveau économique et technique d'un pays. Pour certains pays il est nécessaire de travailler au plus haut niveau technique dans tous les domaines, pour d'autres pas. Mais néanmoins pour les besoins du MRA nous cherchons à établir ce qui peut être appelé le degré d'équivalence. Cela ne signifie pas que nous disons que tous les étalons de mesure nationaux sont équivalents; nous devons être très prudents et utiliser les mots très soigneusement: le degré d'équivalence, cela signifie qu'au moyen de nos intercomparaisons nous établissons de combien et avec quelle incertitude les étalons de mesure nationaux diffèrent. Sur la base de cela les utilisateurs du MRA peuvent décider si l'accord est ou n'est pas suffisant pour leurs objectifs. Nous ne disons pas que certains laboratoires sont équivalents et d'autres pas: nous donnons les différences entre les étalons de mesure nationaux avec leurs incertitudes, et c'est aux utilisateurs de décider si cela est ou non adéquat.

Le deuxième objectif est de permettre la reconnaissance mutuelle des certificats d'étalonnage et de mesure délivrés par les NMI. C'est quelque chose de différent. Sur la base de données du BIPM nous devrions avoir les capacités d'étalonnage et de mesure des NMI participant avec les incertitudes pour tous leurs services. Ce sont ces incertitudes qui sont essentiellement garanties par le MRA et c'est la reconnaissance de ces incertitudes qui est établie par l'arrangement de reconnaissance mutuelle. Ensuite, c'est à l'utilisateur de décider si ces incertitudes sont adéquates pour ses objectifs. Ce que nous essayons de dire, c'est que les incertitudes données dans les pages web du BIPM ont passé par tout le processus du MRA et devraient donc être considérées comme fiables et vous pouvez ensuite en faire l'usage que vous voudrez.

Le dernier objectif est de fournir aux gouvernements et autres parties des fondements techniques sûrs. Ce n'est pas un accord légalement contraignant, et c'est pour cela qu'il est appelé "arrangement". Il s'agit de fournir un fondement technique sûr à tous les accords interrégionaux et intergouvernementaux légalement contraignants dans les domaines du commerce et des affaires réglementaires qui nécessitent de tels fondements techniques sûrs. Nous essayons de fournir ces fondements techniques sûrs et c'est le rôle des autres organismes et des gouvernements de signer les accords légalement contraignants mais ce que nous espérons faire et de fournir les fondements techniques sûrs. Ainsi les documents techniques sont signés par les directeurs des NMI mais nous pensons et espérons qu'ils auront des conséquences à très longue portée en permettant aux autres accords d'avoir des fondements techniques sûrs.

Je pense M. le Président avoir couvert les points que je souhaitais aborder et serais très heureux de répondre aux éventuelles questions.

Le Président de la Conférence remercie Dr. Quinn et donne la parole à M. Athané pour quelques commentaires. Ce qui a été dit par Dr. Quinn montre qu'il y a un certain nombre de sujets à étudier conjointement par la Convention du Mètre, ILAC et l'OIML. La traçabilité en est évidemment un puisque dans certains pays les capacités des NMI peuvent ne pas être suffisantes pour les besoins des laboratoires d'essai qui peuvent alors assurer leur traçabilité au NMI d'un autre pays. Il faudrait aussi clarifier l'étendue de la reconnaissance mutuelle des certificats d'étalonnage et de mesure délivrés par les NMI. Dans certains pays les NMI peuvent limiter leurs activités aux niveaux les plus élevés de la métrologie alors que dans d'autres pays les NMI peuvent être responsables d'une large étendue de mesurages y compris, par exemple, les essais en métrologie légale. Le MRA de la Convention du Mètre couvre-t-il toutes les sortes d'étalonnage et de mesurages effectués par les NMI?

Dr. Quinn reconnaît qu'il y a des NMI dont les capacités sont inférieures à celles d'autres NMI. Que mettra-t-on dans la base de données du BIPM sur les capacités de mesure? L'exemple des mesurages dans les domaines des longueurs et de l'électricité, où les choses sont le plus avancées, pourrait donner une réponse. Dans ces deux domaines il y a une très large gamme de services et il a été possible d'aboutir à un accord entre les NMI quant aux noms de ces services et il y a maintenant des listes unifiées de noms de services dans les mesurages électriques et de longueurs. Certains de ces services sont plus liés aux essais qu'aux hauts niveaux de métrologie mais ils sont tous là et une question qui s'est posée très récemment est: qu'en est-il d'un NMI qui a de nombreux services de haut niveau mais ne mentionne pas certains de niveau plus bas alors que ces services de niveau plus bas pourraient en fait être les services de plus haut niveau pour de petits laboratoires. Ce qui a été décidé est simplement de mettre une note dans la base de données en ce qui concerne les laboratoires avec une large gamme pour dire que si un service n'est pas indiqué, cela implique que d'autres instituts dans le pays sont capables de fournir ce service. Mais il y aura un grand nombre de services indiqués, depuis les technologies de pointe jusqu'aux niveaux qui sont en fait ceux des petits laboratoires, avec les incertitudes. Nous pensons qu'il s'agit là d'un grand avantage pour les petits laboratoires: leurs services seront présents avec leurs incertitudes reconnues.

M. Faber donne des informations supplémentaires sur la réunion BIPM/ILAC/OIML tenue en février 2000 au BIPM. La délégation OIML comprenait le Président et les Vice-Présidents du CIML, M. Birch et le Directeur du BIPM. ILAC était représentée par sa Présidente et la Convention du Mètre par les Vice-Présidents, le Secrétaire et le Secrétaire élu du CIPM et le Directeur du BIPM. Un des points principaux a été un échange d'informations sur les activités en cours pouvant intéresser les autres organisations. L'OIML a présenté une liste d'activités qui pourraient être entreprises en commun avec la Convention du Mètre et/ou ILAC, en particulier une loi de métrologie type, les problèmes de traçabilité, une étude sur les bénéfices économiques et sociaux de la métrologie, et l'établissement de bases de données communes pour des experts en métrologie et les moyens de formation en métrologie. Il a été conclu que certaines de ces activités devraient de préférence être la responsabilité d'organismes régionaux. L'essai des logiciels associés aux instruments a aussi été discuté et il a été conclu que ce sujet pourrait être traité par un TC de IMEKO en étroite coopération avec OIML TC 5/SC 2. Les applications de l'accréditation en métrologie légale ont également été mentionnées et devront être traitées dans le cadre d'une coopération bilatérale entre OIML et ILAC. En conclusion M. Faber dit que bien que la coopération pratique entre les trois organisations ne soit pas très effective, il y a des signaux qui montrent que les choses progressent et cette réunion de février 2000 a certainement été la plus productive depuis le début de la coopération.

M. Squirrell, représentant ILAC et IAF

C'est un grand plaisir pour moi de vous apporter les salutations de diverses parties du monde et de vous donner un bref rapport sur ILAC, la Coopération Internationale d'Accréditation des Laboratoires et IAF, le Forum International d'Accréditation (inc.). Je voudrais remercier vivement les organisateurs et Bernard en particulier de me donner cette occasion: la décision a été prise au dernier moment et tout le monde a fait en sorte que je me sente bien accueilli quand je suis arrivé il y a deux heures.

Je vais donc vous donner un très bref rapport. Tout d'abord au sujet d'ILAC et Belinda Collins, Présidente d'ILAC, a préparé un rapport résumant les activités récentes au sein d'ILAC et je pense que maintenant les copies en ont été faites; elles sont là sur la table. Je n'ai pas l'intention de le lire car vous pouvez très bien le faire à loisir et je me contenterai de le passer en revue très rapidement et d'en souligner quelques uns des points clé.

De même Dr. Ohtsubo, Président de IAF, a préparé un rapport de deux pages qui est aussi à votre disposition pour le lire à loisir.

Pour commencer avec ILAC, je peux peut-être montrer un transparent sur les structures actuelles d'ILAC que vous pouvez regarder pendant que j'en dirai quelques mots. Tout d'abord Belinda insiste sur les relations très étroites et importantes qui ont existé entre ILAC et OIML depuis de nombreuses années et, dans son premier paragraphe, elle en fait état en liaison avec l'activité des comités techniques; nous assistons réciproquement à nos Assemblées et Conférences Générales et elle prévoit une coopération encore plus étroite pour le vingt-et-unième siècle. Je pense qu'il a été récemment reconnu au sein d'ILAC qu'il est absolument essentiel que les procédures d'accréditation soient liées à la métrologie. S'il n'en était pas ainsi on pourrait se demander quelle en serait la valeur. Nos organisations sont très intéressées dans une reconnaissance formelle des compétences techniques des organisations produisant des résultats de mesure exacts, comme elles le prétendent, et qui peuvent ensuite être utilisés pour diverses décisions importantes

dans les domaines de la santé ou du commerce ou, en ce qui vous concerne, le domaine légal. Nous avons des buts et objectifs communs et je pense que dans ce rapport vous verrez qu'il y a un sentiment au sein d'ILAC de devoir devenir plus techniques: nous devons produire de la valeur ajoutée de telle manière que nos propres accords et arrangements puissent être utilisés par les gouvernements et qu'ils soient significatifs en particulier en ce qui concerne le commerce. Et je pense que vous réaliserez que, quand elle parle des activités que nous entreprenons, elles ont une réelle base technique. Je ne cherche pas à diminuer l'importance des systèmes et manuels de qualité qui sont une partie essentielle du processus, mais il y en a parmi nous qui pensent peut-être qu'il faut revoir l'équilibre et se concentrer davantage sur les résultats objectifs de la compétence.

Une des choses qu'ILAC essaie de mener à bien - et je pense que d'ici trois semaines il y aura une grande célébration parmi les membres d'ILAC - est la signature d'un Accord de Reconnaissance Mutuelle (MRA). Ce matin j'ai entendu dire que vous aviez des MAA, des TAA, des MRA; nous avons aussi tous ces acronymes mais à ILAC nous parlons de MRA et je ne pense pas qu'il faille discuter sur des mots, nous savons ce qu'ils signifient. Il s'agit d'une reconnaissance formelle du fait que les organes d'accréditation représentés au sein d'ILAC et qui ont été évalués et estimés selon les exigences ISO (ISO 58 pour le moment) se reconnaissent comme équivalents; nous nous faisons confiance et acceptons les résultats d'étalonnages et d'essais fournis par les organes d'évaluation de la conformité - dans ce cas les laboratoires qui sont accrédités. Ainsi Belinda dit: "Venez à Washington du 28 octobre au 3 novembre - certains d'entre vous seront de présents toutes façons; il va y avoir quantité d'activités au cours des deux ou trois prochaines semaines: réunion APLAC (accréditation dans la région Asie-Pacifique) à Los Angeles; puis du 28 octobre au 3 novembre Assemblée Générale d'ILAC et Conférence. La réunion IAF se tient la semaine suivante et pour certains ce sera trois semaines très chargées.

Pendant l'Assemblée Générale nous allons avoir de nombreux séminaires et symposiums au cours des trois premiers jours et vous pouvez en avoir un aperçu en lisant de deuxième paragraphe de Belinda; nous allons également avoir des discussions sur les contrôle de compétence et ses objectifs - l'un des objectifs étant de mesurer si le processus d'accréditation fonctionne. Nous aimons croire qu'il fonctionne, dans mon cas c'est parce qu'il me fournit un travail, mais nous avons à démontrer au monde extérieur que les laboratoires accrédités fournissent en fait des mesurages exacts. Il y aura aussi le contrôle de compétence, la traçabilité, l'incertitude de mesure - toutes ses choses que vous connaissez, que nous connaissons depuis des années - mais qui prennent une importance croissante maintenant en particulier avec les laboratoires d'essai. Je ne dis pas que les mesurages physiques, les étalonnages, la traçabilité, l'incertitude de mesure, résoudre tous les problèmes mais ils y contribuent depuis des années et des années.

La métrologie contribue aussi au domaine des essais depuis des années et des années mais il est de fait que certaines personnes n'y ont peut-être pas porté l'attention nécessaire et la nouvelle norme ISO 17025 qui traite des exigences d'évaluation de la conformité pour les laboratoires insiste énormément sur l'importance de la traçabilité et de l'incertitude de mesure associée. Je puis dire que certains de nos laboratoires d'essai accrédités sont un peu nerveux vis-à-vis de l'incertitude de mesure. Pendant des années ils ont produits de très beaux nombres absolus et maintenant on leur dit qu'ils ne sont peut-être pas aussi absolus qu'ils le pensent; aussi allons nous avoir du travail pour convaincre nos laboratoires que ceci constitue une partie essentielle du processus et, tout aussi important, pour convaincre les législateurs, clients, réceptionnaires de ces résultats qui, d'un seul coup, deviennent incertains, qu'en fait leur valeur n'en est que plus grande. Ce n'est pas quelque chose qui va se faire en une nuit.

À ILAC 2000 il y aura le programme social normal que certains d'entre vous connaissent et vous avez je pense ce genre de choses cette semaine à Londres. Il y aura, après l'Assemblée Générale, une réunion de travail à laquelle nous espérons la participation de quelques quarante organismes d'accréditation, en particulier les membres de EA (Accréditation européenne) et de APLAC (Asie-Pacifique) qui sont les deux principaux organismes régionaux existants. Il y a aussi des organismes qui sont en train de se développer en Amérique du Sud, en Afrique et en Amérique du Nord. Nous espérons donc avoir une importante réunion. Mais avant cela nous avons à signer et à établir notre confiance réciproque. Au moment où je crois savoir que vous mêmes parlez de cela au cours d'une table ronde sur la reconnaissance mutuelle qui se tiendra demain après midi, permettez moi de vous donner une idée de ce qui a été fait au sein d'ILAC ces cinq dernières années. Cela ne s'est pas réalisé en une nuit et je pense pouvoir dire qu'il y a encore des points à régler: tout le monde n'agit pas de la même manière. Ce qui est important est que vous ayez une équivalence dans ce que vous faites et EA et APLAC ont peut-être dans le passé fait les choses un peu différemment. Mais nous avons passé beaucoup de temps à examiner nos processus et ce qui en sort et nous sommes persuadés de leur équivalence ce qui nous permet d'attendre avec confiance la cérémonie de signature d'ici deux semaines.

Belinda dit quelques mots sur les structures d'ILAC qui ont été revues il y a deux ans. En gros nous avons quatre comités qui font le travail: leur liste est donnée en bas de page et ils nourrissent l'Assemblée Générale qui consiste en 60 ou 70 membres représentant les organismes d'accréditation de laboratoires à travers le monde. Je voudrais mentionner le comité de liaison avec les laboratoires (et je sais que cela est très important pour l'OIML): nous devons vraiment écouter nos parties prenantes, nos clients; c'est la seule raison d'être des accrédateurs: les clients. Et je sais que vous aussi accordez de la valeur à vos liens avec l'industrie, à vos utilisateurs. Ainsi ce comité de liaison avec les laboratoires est maintenant une partie très importante de la structure d'ILAC. Le comité pour les affaires publiques produit des documents, beaucoup d'entre eux en liaison avec des organismes comme le votre, et gère notre site web

qui est maintenant en plein fonctionnement; je vous en recommande la visite car il donne de très utiles informations. Même moi je peux y travailler; c'est signe qu'il fonctionne et il vous donnera encore plus d'informations si besoin est. Le comité de gestion de l'arrangement est un petit groupe de sept personnes: le Vice-Président de ILAC, les présidents principaux des coopérations régionales comme EA et APLAC, et des représentants de nos parties prenantes ont la responsabilité de la gestion journalière du MRA d'ILAC. Cela comprend bien sûr beaucoup d'évaluations. Et si vous songez, comme je le sais, à un MRA, une chose au sujet de laquelle il faut être très soigneux est de ne pas passer plus de temps à s'évaluer réciproquement que les autres personnes que vous êtes supposés devoir évaluer. Aussi l'avantage d'ILAC est que nous pouvons impliquer des équipes multinationales: EA, APLAC, l'Amérique du Sud, l'Afrique du Sud font le travail et nous n'avons pas à répéter le travail, en supposant que nous ayons entre nous la confiance nécessaire dans nos pratiques réciproques.

Sur la deuxième page Belinda dit quelques mots sur notre programme de travail actuel et je pense qu'il est préférable que vous y jetiez un coup d'œil par vous-mêmes. Vous noterez que nous avons des discussions avec d'autres groupes tels que la CEI sur en particulier la signification de la nouvelle norme 17025. Nous efforçons de faire entrer ILAC dans le nouveau siècle de façon positive et en lui ajoutant de la valeur et elle mentionne les discussions très utiles avec le BIPM, car le BIPM a établi son propre MRA, soulignant ainsi l'importance des reconnaissances mutuelles, et l'OIML. Il y a des discussions à ce sujet, impliquant particulièrement notre Vice-Président Mike Peet qui a travaillé en étroite liaison avec la CEI. Finalement, et je reviendrai sur ce sujet lors de ma deuxième intervention, nous nous travaillons à une coopération toujours plus étroite avec IAF.

Pour terminer, Belinda dit qu'elle vous attend à Washington à l'issue de ses dix années de présidence d'ILAC. Ceux d'entre vous qui connaissent Belinda savent qu'elle achève ses deux années de présidence et que le terme étant de deux ans, il y aura une élection dans trois semaines pour une nouvelle présidence. Actuellement le Vice-Président est Mike Peet d'Afrique du Sud.

Quelques mots du MRA, en me basant sur le deuxième transparent. Je me contenterai de quelques rappels historiques pour insister sur le fait que lors de l'établissement du MRA - qui sera signé on l'espère prochainement - nous avons effectué beaucoup d'évaluations, de visites réciproques aux laboratoires, d'essai de compétence et de comparaisons entre laboratoires entre les deux régions principales qui représentent environ 90 % d'ILAC. Et nous avons vraiment essayé de nous concentrer sur là où il y avait des différences et sur la construction de la confiance, et nous espérons être en mesure de signer cet accord dans trois semaines.

Voilà en quelques mots ce que nous faisons et nous sommes tout à fait conscients du fait que le monde ne se limite pas à EA et APLAC en terme d'accréditation des laboratoires et nous devons porter notre attention sur les organismes non affiliés. Il y a beaucoup d'organismes d'accréditation dans les Amériques et spécialement en Amérique du Sud, en Afrique du Sud et bien sûr en Europe de l'Est qui, nous l'espérons, rejoindra l'arrangement EA, et le MRA d'ILAC est en prêt à s'ouvrir aux organismes d'accréditation qui ne sont actuellement pas couverts par un groupe régional. Le MRA d'ILAC permet aussi à de nouveaux groupes régionaux, du type APMP et EUROMET pour ce qui est de la métrologie, de se joindre à nos groupes d'accréditation de laboratoires comme EA et APLAC et nous espérons qu'il y aura deux ou trois demandes d'autres groupes régionaux dans le proche futur.

Je ne veux pas vous inquiéter mais il y a une énorme quantité de travail sur papier au sujet du MRA d'ILAC, sur la base de la documentation d'EA et APLAC en particulier. Vous pouvez voir que nous avons été très prudents dans le choix de mot "arrangement". Je ne rentrerai pas dans les détails; "arrangement" signifie "accord" mais dans certains pays le mot "accord" à une signification de traité entre gouvernements. Aussi "arrangement" est un autre mot avec lequel la plupart des gens n'ont pas de problème jusqu'à ce que l'on arrive avec encore d'autres mots. Ceci représente juste quelques uns des documents qui ont été vus par tous les membres d'ILAC et sur lesquels on a voté.

L'un des points clés de cette affaire, et peut-être est-ce là un message que je peux vous délivrer, est que nous avons décidé dans ILAC que nos propres évaluations, les évaluations de nos organismes d'accréditation, doivent être effectives. Nous devons nous concentrer sur les points principaux et c'est là où la métrologie est si importante. Aussi avons nous passé beaucoup de temps à dire: "Ne nous contentons pas d'une simple impression que tout va bien et que le travail sur papier est correct; nous devons vérifier que nos laboratoires accrédités effectuent des mesurages exacts". Et nous avons de nombreux séminaires pour les personnes qui en fait évaluent les organismes d'accréditation. Cela comprend bien sûr de voir qui visite réellement les laboratoires et effectue l'évaluation. Ces personnes doivent être compétentes et nous avons fixés des éléments clés de performance (KPI). Je puis vous assurer que la traçabilité, les incertitudes et les comparaisons inter-laboratoires sont en première place sur cette liste car nous considérons qu'elles sont essentielles et si nous ne faisons que cela lors d'une évaluation et leur donnions une énorme importance, eh bien, nous pourrions faire pire, et peut-être ne pas être fatigués et enlisés par le travail sur papier.

J'ai donc un peu parlé du MRA d'ILAC et je dois maintenant dire quelques mots sur IAF. Désolé, mais je ne suis pas très au courant d'IAF et je vous apporte les vœux de Dr. Ohtsubo qui a préparé un rapport de deux pages que vous avez en face de vous. Dr. Ohtsubo vous explique que IAF s'est constituée en société (ce à quoi ILAC est en train de réfléchir) devenant ainsi une entité légale indépendante. Il parle des développements au sein d'IAF, en terme de politique et de procédures afin d'en renforcer la position, d'être plus ouvert, plus efficace pour ses parties prenantes,

et bien sûr il s'agit là des organismes d'accréditation qui s'occupent de systèmes de qualité, certification des produits, certification du personnel, systèmes environnementaux de gestion. Il parle du besoin de confiance, le besoin d'utiliser le MRA d'IAF et parle du fait que ce MRA se développe et couvrira plus tard d'autres domaines comme la gestion de la qualité, c'est-à-dire ISO 9000 aussi bien que ISO 14001 et aussi plus tard la certification des produits.

Dr. Ohtsubo mentionne aussi l'importance d'une acceptation mondiale de leurs activités et souligne le besoin de liens plus étroits avec d'autres organisations ayant des intérêts similaires. Je pense que le message est de coopérer plutôt que de se concurrencer. Il parle bien sûr des discussions en cours entre IAF et ILAC. Nous n'avons pas encore fusionnés, c'est en cours d'étude, mais beaucoup d'entre vous savent qu'en Europe les anciens EAL et EAC ont fusionnés pour former EA. Une chose du même genre ne s'est pas encore produite pour APLAC mais c'est en chantier et il y a plein plus de discussions et de plans pour améliorer la communication entre les deux organismes. Dr. Ohtsubo souligne l'importance de faire participer nos parties prenantes et considèrent qu'elles sont partie au processus qui, dans son ensemble, doit apporter une valeur ajoutée sinon certains iront à la recherche d'un nouveau travail. Il mentionne aussi que la prochaine réunion IAF se tiendra à Washington la semaine qui suit ILAC et ceux d'entre vous qui voudraient aller à Kyoto en 2001 pour la réunion suivant celle d'octobre prochain y sont cordialement invités.

M. Athané explique que si l'accréditation a besoin de la métrologie, la métrologie légale a aussi besoin de l'accréditation dans la mesure où les organismes d'essais et de certification qui travaillent dans le domaine de la métrologie légale peuvent tout à fait être accrédités, cette accréditation étant basée sur les principes généraux de ILAC/IAF avec une adaptation à la métrologie légale à partir des documents élaborés par l'OIML. La coopération trilatérale BIPM/ILAC/OIML est par conséquent complétée par une coopération bilatérale ILAC/OIML (révision de OIML D 10, application de ISO 17025 à la métrologie légale, etc.) et une coopération IAF/OIML commence dès à présent.

M. Klenovsky note que selon M. Squirrell l'accréditation est un service rendu aux clients, aux laboratoires, et demande si des actions sont entreprises pour créer un environnement réellement compétitif dans le domaine de l'accréditation. M. Squirrell répond que c'est un sujet de discussion très intéressant. Certains pensent qu'il est nécessaire de mettre l'accent sur ce point, tandis que d'autres ne trouvent pas cette idée très valable. ILAC est très conscient des critiques quant au fait qu'il existe des situations de monopole dans certains pays et que ces pays doivent s'ouvrir à la compétitivité; cependant, s'il existait trop d'organismes d'accréditation dans un pays, cela produirait l'effet inverse. Cette situation est actuellement très problématique et devrait être discutée sérieusement au sein d'ILAC. Cependant, certains gouvernements ont déjà établi leurs propres règles et ne seront peut-être pas prêts à en changer rapidement simplement parce que ILAC le demande. Le point de vue des parties prenantes doit également être pris sérieusement en compte.

M. Birch note que l'Annexe 1 de ISO 17025 autorise la préparation de documents spécialisés complétant la norme 17025 et s'appliquant à des secteurs particuliers. L'un d'entre eux est en cours de rédaction et s'applique à la métrologie légale. Il sait que des documents sont élaborés au niveau national mais n'a pas connaissance de documents internationaux qui pourraient être utilisés dans le processus d'accréditation dans le cadre du MRA. Il demande à M. Squirrell s'il a entendu parler de tels documents. M. Squirrell répond que le Comité Technique d'ILAC prépare une annexe sur la traçabilité (y compris en métrologie légale) principalement basée sur un projet EA mais rassemblant également les données de nombreuses autres organisations - ce document sera discuté bientôt et sera distribué pour être commenté par un certain nombre d'organisations (y compris l'OIML), de parties prenantes, etc.

b) Organisations Régionales de Métrologie Légale

M. Birch, Président de APLMF

L'APLMF a tenu son Septième Forum à Taipei la semaine dernière et durant ces trois jours de réunion, nous avons débattu d'un vaste champ de sujets techniques comprenant la formation, les inter comparaisons, les produits préemballés, les compteurs domestiques, la mesure de l'humidité du riz, les instruments de mesure médicaux, les taximètres, la reconnaissance mutuelle, la modernisation et l'harmonisation de la législation et les avantages économiques et sociaux de la métrologie. Je réserverai la plus grande part de ce rapport pour les discussions qui auront lieu à la réunion du Conseil de Développement et à celles des Organisations Régionales de Métrologie Légale. Ce sur quoi j'aimerais faire ici quelques commentaires est principalement la relation entre l'APLMF et l'OIML, c'est-à-dire ce qui nous est commun. La première chose que je veux dire, c'est que notre relation est excellente. Nous avons été enchantés du soutien que nous avons reçu du Bureau et de l'OIML, en particulier de la part de M. Athané, qui a assisté à toutes nos réunions à l'exception de la plus récente, parce qu'elle était trop proche de celle de la Conférence, mais M. Magaña a été en mesure d'y assister ainsi que M. Faber; donc, une fois de plus, notre relation avec l'Organisation est très bonne.

La deuxième chose que j'aimerais dire est que dans la région de l'Asie-Pacifique, à la fois l'APLMF et les organisations régionales de normalisation ont adopté une politique générale qui consiste à ne pas développer des normes régionales. Nous nous intéressons au travail qui a lieu actuellement en Europe; nous pensons qu'un excellent travail est en train de se réaliser là-bas, en particulier dans un certain nombre de domaines qui nous concernent. Mais nous considérons que notre travail consiste à mettre en œuvre les Recommandations OIML et nous dépendons toujours dans de nombreux domaines de la modernisation des Recommandations OIML afin de pouvoir ensuite travailler dessus. Parmi celles dont nous avons parlé (et beaucoup sont en cours de remaniement) celles qui nous intéressent particulièrement concernent les compteurs électriques, les taximètres, l'échantillonnage statistique appliqué aux produits préemballés et à la vérification des compteurs domestiques, le réexamen de la R 87 sur les *Produits Préemballés* (que nous soutenons vivement) et la *Loi de Métrologie* (dont il a déjà été fait mention) qui a été définie comme un domaine très important, la plupart des membres de l'APLMF semblent moderniser leur législation actuellement à partir de ces Recommandations. Ces sujets sont donc très importants pour nous et pour notre relation avec l'Organisation; nous avons besoin de ces Recommandations pour être en mesure de tendre à une harmonisation des exigences dans cette région et de développer des accords de reconnaissance mutuelle sur les essais qui soient couverts par ces Recommandations en particulier.

La formation a été mentionnée plusieurs fois déjà comme un sujet important; l'un des aspects les plus importants pour nous maintenant est d'étendre la formation en même temps à des secteurs aussi éloignés que possible et à autant de personnes que possible et de réaliser un degré plus important de cohérence internationale dans le développement de ces cours de formation. L'une des propositions que nous avons faite (un article a été publié récemment dans le Bulletin de l'OIML à ce sujet) touche à l'accréditation internationale des cours de formation. Ce n'est qu'un concept pour le moment, mais ce que nous visons est la réalisation d'une plus grande cohérence au niveau des cours, afin que ces cours de formation soient acceptés et reconnus comme fiables dans leur conformité aux exigences de l'OIML. J'espère que nous aurons des discussions très utiles sur ce point lors de la réunion du Conseil de Développement et de celle des Organisations Régionales de Métrologie Légale.

La reconnaissance mutuelle est un autre domaine d'importance capitale pour nous. Tout accord de l'OIML sur la reconnaissance mutuelle dépendra de sa capacité à s'élargir à travers les Organisations Régionales de Métrologie Légale par des accords régionaux de reconnaissance mutuelle complémentaires de l'accord de reconnaissance mutuelle de l'OIML; nous portons assurément beaucoup d'intérêt au travail effectué par le comité OIML sur l'acceptation mutuelle des rapports d'essai et nous proposerons très bientôt de commencer à renforcer le développement d'un accord régional d'acceptation mutuelle qui apportera son soutien aux exigences de l'OIML.

Le seul autre thème que j'aimerais mentionner ici est que nous avons eu une discussion sur les changements rapides qui ont lieu dans la région et en particulier dans leur relation avec les nouvelles technologies et la globalisation, qui a été considérée comme un réseau de projets de première importance qui relieraient toute l'Asie de l'Est et du Sud-Est, tel un quadrillage électrique. Tous ces projets créeront des nouveaux besoins de mesure essentiels dans la région, et en particulier quand la politique de compétition touchera les services publics, ce qui créera des besoins majeurs au niveau des mesures. Je suggère que l'un des thèmes de la conférence prévue l'an prochain au NIST soit celui des changements intervenus sur le marché, dans les technologies et la globalisation, ainsi que leur effet sur la demande croissante en matière de mesure, et de la manière dont il y sera fait face dans nombre de ces régions. Voici donc les seuls points que je voulais soulever à ce stade.

L'autre remarque que j'aimerais faire est que nous avons finalisé notre inter-comparaison sur les instruments de pesage non automatiques, que nous sommes en train de finaliser ce qui concerne les cellules de pesée et que nous envisageons de publier tout ceci dès que possible dans le Bulletin OIML.

M. Grkov, Coopération du Sud-Est de l'Europe (région des Balkans)

La Deuxième Conférence sur la Coopération Balkanique s'est tenue en avril cette année en Macédoine. Premièrement j'aimerais dire quelques mots sur l'historique de cette Conférence.

Il y a quatre ans l'Institut Grec de Normalisation a organisé une Conférence pour la Coopération Balkanique sur la normalisation et les activités annexes. Six pays y ont participé: l'Albanie, la Bulgarie, la Grèce, la Macédoine, la Roumanie et la Yougoslavie, mais sans avoir pris la décision de réitérer l'expérience. Deux ans plus tard l'Institut Grec de Métrologie a également organisé une conférence pour la Coopération Balkanique sur la qualité et six pays y ont participé: l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Grèce, la Macédoine et la Roumanie.

Une des décisions prises par cette Conférence était d'en organiser une autre. L'idée de cette Conférence est d'être organisée traditionnellement chaque année et d'agir comme un forum pour la coopération, le développement de la confiance et de la reconnaissance mutuelle entre toutes les institutions responsables de la normalisation, de la métrologie, de l'accréditation et de l'évaluation de conformité dans cette région.

Dix pays étaient invités à la Seconde Conférence: l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, la Grèce, la Macédoine, la Slovénie, la Turquie et la Yougoslavie. Ces dix pays couvrent le territoire d'environ un million et demi de kilomètres carrés et d'environ cent cinquante millions d'habitants. Quatre conférenciers étaient invités: pour la normalisation un représentant de l'Organisation Européenne de Standardisation, CEN, M. Thomas Kaizer. Pour la métrologie, le représentant de l'OIML, M. Bernard Athané. Pour l'accréditation, le représentant de l'Accréditation Européenne, M. Robert Kaarls, et pour le Commerce, le représentant de l'Organisation Mondiale du Commerce, Mme Sindelar. Les décisions suivantes ont été prises à cette Conférence:

- Créer un groupe de travail pour préparer une base de données régionale pour permettre la création d'un organisme responsable de la certification des organisations, de laboratoires d'étalonnage d'essai, d'étalons de mesure nationaux.
- Créer un groupe de travail pour organiser la comparaison régionale entre laboratoires.
- Créer un groupe de travail responsable d'organiser des séminaires, des ateliers, le développement d'un programme d'apprentissage à distance, etc.
- Créer un groupe de travail visant à préparer un "Memorandum of Understanding" régional, pour la Hongrie qui devait être invitée à la Troisième Conférence, et une nouvelle fois pour la Roumanie, puisque ce pays n'avait pas participé à la Seconde Conférence. Il fut également décidé de remplacer le terme "Balkanique" par "Coopération du Sud-Est de l'Europe sur la Qualité", dans la mesure où le mot "Balkan" est associé à des conflits.

J'aimerais vous informer que la Troisième Conférence pour la Coopération du Sud-Est de l'Europe sur la Qualité se tiendra en avril 2001 en Macédoine. Merci.

M. Astashenkov, représentant de COOMET

J'aimerais vous rappeler que COOMET, (l'Organisation Régionale de Métrologie des Pays d'Europe Centrale et de l'Est) a été créée en 1991. Je précise que la politique technique de COOMET a été (et est) en accord avec celle du CIML et du BIPM. Permettez-moi de vous informer sur les principaux événements intervenus au sein de COOMET depuis la 34^{ème} Réunion du CIML à Tunis:

- Tout d'abord un Groupe de Travail sur la Métrologie Légale a été établi et a débuté ses activités sous la Présidence de M. H. Apel (PTB, Allemagne). La première réunion de ce Groupe de Travail qui s'est réuni au PTB (Braunschweig) en mai 2000, a préparé un document stratégique pour le développement de documents normatifs de base de notre Organisation et a établi un plan d'actions concrètes.
- La Dixième Réunion de COOMET s'est tenue à Almaty (Kazakhstan). Afin de gagner du temps, je n'entrerai pas dans les détails, dans la mesure où vous pouvez trouver le rapport de cette réunion dans le numéro d'octobre 2000 du Bulletin OIML, dont des exemplaires sont disponibles ici pour tout le monde.
- Il existe actuellement au sein de COOMET une activité en connexion avec l'Accord du BIPM sur *La reconnaissance mutuelle des normes de mesure nationales et des certificats d'étalonnage délivrés par les instituts nationaux de métrologie* signé en octobre 1999. Ceci est une tâche très importante, dans la mesure où les organisations régionales de métrologie ont un rôle majeur à jouer dans sa réalisation.
- Cette année COOMET a engagé un certain nombre de projets originaux dans les domaines de la métrologie fondamentale et légale.
- Enfin, la semaine dernière la réunion du Conseil de la Présidence de COOMET s'est tenue à Moscou où il a été discuté et décidé d'engager des actions concrètes dans un futur proche.

De plus, des comptes rendus sur les activités de COOMET sont régulièrement publiés dans le Bulletin OIML et dans des journaux nationaux scientifiques, techniques et métrologiques.

Pour conclure mon bref rapport, j'aimerais signaler que notre organisation partage le point de vue du Président du CIML exprimée hier dans le rapport qu'il a présenté à la Conférence sur le rôle des organisations régionales de métrologie.

La prochaine réunion de COOMET se tiendra en Moldavie où j'espère que mon collègue (ici présent) aura le plaisir d'inviter les participants à la Conférence qui seraient désireux de participer à cette réunion.

M. Magaña, Co-Président de EMLMF

Le Forum Euro-Méditerranéen est une organisation toute nouvelle qui s'est réunie pour la première fois l'année dernière à Tunis et qui a pour objet de développer les sujets communs en matière de métrologie entre les pays méditerranéens et les pays européens.

Lors de la réunion de Tunis, nous avons décidé de créer quatre groupes de travail, le premier étant un groupe de travail sur l'information mutuelle, avec comme premier objectif de constituer un répertoire de la métrologie légale dans les pays participant à cette coopération, répertoire qui sera similaire au répertoire de WELMEC. Ce groupe de travail a commencé son travail; un projet de questionnaire a été réalisé et sera prochainement adressé aux pays pour constituer ce répertoire.

Le deuxième groupe de travail est un groupe de travail sur la formation. Là nous avons également travaillé dans ce groupe avec notamment les participants allemands, la Deutsch Academie, Dr. Wallerus. Un questionnaire de recensement des études des besoins en formation a commencé à être préparé. C'est un questionnaire extrêmement complet qui n'est pas sans relation avec les travaux au niveau de l'OIML sur la formation et là également nous avons examiné lors de la réunion de dimanche ce questionnaire et la façon de l'orienter pour avoir des réponses aussi rapides, efficaces et simples que possible.

Le troisième groupe de travail est un groupe de travail sur la reconnaissance mutuelle. C'est un sujet très spécifique pour la région méditerranéenne parce qu'un certain nombre de pays du bassin méditerranéen n'ont pas de moyens d'essais d'approbation de modèles et ont donc besoin de reconnaître des approbations de modèles d'autres pays. Et donc la façon de mettre en œuvre ces reconnaissances unilatérales, je dirais, d'approbation de modèles mais les besoins qui y sont liés, les besoins d'informations sur les modèles approuvés font l'objet de ce groupe de travail qui est tout à fait important, qui bien entendu également suit de près les travaux de l'OIML en matière de reconnaissance, mais avec un champ plus large parce que les pays méditerranéens ont besoin de reconnaître, certes des instruments faisant l'objet de certificats OIML, mais également des instruments peut-être plus anciens, antérieurs à l'existence des certificats OIML qui sont sur le marché de ces pays et pour lesquels également les pays ont besoin d'informations. Donc ce groupe de travail a également commencé un travail très actif.

Le dernier groupe de travail n'a pas été actif; c'est un groupe de travail sur l'assistance technique. Il n'a pas été actif parce que le secrétariat français qui devait travailler sur ce sujet n'a pas eu suffisamment de disponibilité, mais nous allons entamer les travaux sur ce sujet.

Nous avons donc eu une réunion, la deuxième réunion de ce Forum dimanche après-midi. C'était une réunion assez courte, et je crois que la prochaine fois nous devons avoir une réunion plus longue parce que l'ordre du jour de ces travaux commence à être assez chargé. Nous avons eu des rapports des autres organisations régionales dans cette réunion de dimanche. Nous avons noté de très nombreux sujets d'intérêt commun avec les autres coopérations et nous avons essentiellement discuté du déroulement des travaux des groupes de travail de ce Forum; donc beaucoup de conclusions sont des conclusions essentiellement destinées au Forum. Toutefois, il y a quand même un certain nombre de points que nous voulons noter et porter à l'attention de l'OIML; je vous les donne un peu dans le désordre parce que mes notes ne sont pas encore complètement ordonnées.

Premier point: dans le Système de Certificats OIML, il sera utile de développer une approche modulaire, c'est-à-dire la possibilité de certifier des sous-ensembles d'instruments dans le cadre de ces certificats OIML. Cela existe bien entendu pour les cellules de pesée, mais disons que cette approche par sous-ensemble d'instruments est importante.

Le deuxième point qui a été noté: c'est que l'utilisation du courrier électronique et d'Internet est quelque chose qui est extrêmement importante pour faciliter le travail de cette coopération régionale; nous avons ouvert un site Internet pour cette coopération régionale qui servira de support et d'aide aux travaux des groupes de travail et aux travaux de cette coopération. Mais il est tout à fait essentiel de promouvoir l'utilisation du courrier électronique et d'Internet dans tous les pays, et je pense que l'OIML devrait aussi adresser à tous les États qui n'ont pas encore l'usage répandu du courrier électronique et d'Internet des encouragements à développer ces médias, ces moyens de communication dans les services de métrologie légale.

Il y a un dernier point qui je crois est intéressant pour l'OIML et en tout cas pour la réflexion sur les reconnaissances mutuelles. Nous avons identifié trois étapes dans les travaux sur la reconnaissance mutuelle que nous allons mener au plan régional. Je crois que ces trois étapes doivent être aussi prises en considération dans les travaux de l'OIML. La première étape, c'est un besoin d'informations sur les approbations de modèles. Il est certain que les certificats OIML donnent des informations, les rapports d'essais donnent des informations; il y a également besoin pour les pays qui reconnaissent des approbations de modèles d'avoir des informations techniques complémentaires sur les instruments et ces informations doivent pouvoir être obtenues auprès des services d'approbation de modèles. Les informations portées dans les certificats OIML et les rapports d'essais OIML ne sont pas toujours suffisantes pour les pays qui veulent utiliser ces documents.

La deuxième étape, après la reconnaissance d'approbation, c'est de pouvoir identifier clairement les instruments individuels par rapport aux types approuvés ou aux types décrits dans l'approbation ou dans le rapport OIML. Donc cette question d'identification des instruments individuels aux types est une question qui se pose de façon assez importante dans les pays qui reconnaissent les approbations.

Et puis, en complément de tout cela, un système de reconnaissance d'approbation doit également être associé à une surveillance du marché, au sens où on l'entend en Europe (et d'ailleurs le terme de surveillance du marché a été également discuté lors de la réunion de l'Asie-Pacifique). C'est-à-dire que l'on doit pouvoir maîtriser ce qui rentre sur le marché lorsque l'on a reconnu une approbation, et avoir aussi un système d'alerte entre les pays qui coopèrent ensemble pour pouvoir alerter les collègues d'autres pays sur différents problèmes techniques que l'on peut rencontrer.

Voilà en résumé les quelques conclusions. Bien entendu (en chapeau sur toutes ces conclusions) nous avons également eu la participation du Dr. Ugur qui représentait MENAMET, c'est-à-dire la Coopération Régionale en Métrologie Scientifique, et il a été convenu que la liaison sera très étroite entre notre coopération en métrologie légale et la coopération en métrologie scientifique dans la région euro-méditerranée, ou méditerranée, notamment pour toutes les questions relatives à la traçabilité qui seront étudiées avec MENAMET, et nous allons tenter d'organiser notre prochaine réunion si possible dans le même lieu et dans la même période que la réunion de MENAMET. Nous attendons des informations de la part de MENAMET sur ce point.

Mme Annabi, Co-Présidente de EMLMF

Mr. Magana a donné une idée d'ensemble sur ce nouveau Forum qui a été créé à Tunis l'année dernière. Je voudrais prendre la parole pour insister sur quelques points ou en préciser d'autres. La participation à ce Forum cette année n'a pas été très importante malheureusement; seuls 11 pays ont été présents. Nous espérons que pour les prochaines réunions la présence sera plus importante. Néanmoins, les points d'ordre du jour sont très importants et le temps imparti était très court. Je voudrais insister sur un point très important: l'objectif de ce Forum tend essentiellement à rapprocher les pays du nord et les pays du sud de la Méditerranée avec pour objectif de lever les barrières techniques au commerce. Pour cela nous avons demandé à ce qu'il y ait un maximum d'échange d'informations entre ces pays, essentiellement par le biais du BIML. Donc nous avons parlé des certificats OIML qui constituent un instrument très important pour les pays surtout du sud de la Méditerranée, mais aussi, je voudrais faire un appel à tous les pays européens pour un échange d'informations assez important, surtout dans les échanges des instruments de mesure.

La deuxième information: Mr. Magana a parlé et on a beaucoup insisté dans notre réunion pour le développement des techniques de communication. Il a parlé du site Internet. Donc le site web existe pour le moment, il a été mis en place par la Sous-Direction de la Métrologie au Ministère de l'Industrie française. Il existe dans deux langues: la langue anglaise et la langue française. La langue arabe, je crois, va être mise très rapidement sur ce site, et ce site est ouvert tout à fait à d'autres langues.

La dernière chose dont je voudrais parler; c'est qu'il y a eu un projet de Mémoire qui a été préparé. Par manque de temps ce projet de Mémoire n'a pas été examiné. Il a été distribué à tous les participants, et peut-être allons-nous fixer un délai; nous ferons des correspondances à ces Membres pour qu'ils puissent nous donner leurs avis et pour qu'on puisse peut-être faire une lecture détaillée lors de la prochaine réunion.

M. Birch, Président de IOLMF

J'aimerais simplement faire un bref compte rendu sur les activités de la Coopération Régionale de l'Océan Indien. Je pense que ce rapport est utile pour mettre l'accent sur les relations entre les Gouvernements et la métrologie légale et l'importance de leur engagement afin que les décisions prises soient appliquées. Le Forum de Métrologie Légale de l'Océan Indien a été établi en mars 1998 par l'Australie en se basant principalement sur l'expérience acquise au sein du Forum de Métrologie Légale de l'Asie-Pacifique. La création de l'IOLMF a été stimulée par l'institution dans

l'Océan Indien d'un groupe inter-gouvernemental, l'association de la bordure de l'Océan Indien pour la coopération régionale qui avait les mêmes objectifs que l'APEC, à savoir de faciliter le commerce. Et il fut vite compris que la métrologie légale pouvait contribuer au travail de ce groupe inter-gouvernemental. Nous avons publié un annuaire de la métrologie légale dans l'Océan Indien dès 1998 et ensuite le groupe inter-gouvernemental nous a demandé de faciliter la création d'un atelier au Sri Lanka pour identifier les domaines par lesquels la métrologie légale pourrait faciliter le commerce dans la région. Cet atelier s'est tenu et un rapport a été envoyé au groupe inter-gouvernemental de l'Océan Indien, qui doit encore finaliser une réflexion sur ce rapport. Cela prendra environ deux ans.

Le problème est que le groupe gouvernemental de l'Océan Indien doit encore décider de ce qu'il veut faire dans la région. Il existe à ce stade un manque de motivation réelle quant aux programmes à entreprendre. Je pense que cela va changer, mais cela fait apparaître une difficulté majeure à établir un groupe régional de métrologie légale si les gouvernements eux-mêmes ne s'engagent pas sérieusement dans la coopération régionale. Ainsi la métrologie légale peut soutenir les activités gouvernementales en facilitant le commerce au niveau régional, mais seulement si les gouvernements eux-mêmes s'y engagent. S'ils ne s'y engagent pas, je pense que ce sera extrêmement difficile. J'espère que cet engagement se précisera dans les prochains mois. Je sais que des réunions sont prévues et que ces gouvernements considéreront que la métrologie légale tient une place importante dans leur programme, et je pense que c'est assez probable qu'il en soit ainsi. Mais ce problème met en évidence le fait que si l'on veut qu'une activité régionale de métrologie légale fonctionne correctement, il faut que les gouvernements s'engagent fermement dans l'activité commerciale au niveau de la région.

M. Beard, Secrétariat de SADC MEL

J'aimerais tout d'abord remercier l'OIML et le Président Faber d'avoir invité notre organisation et de l'occasion qui nous est donnée de participer pour la première fois à cette Conférence. Je vais donc faire une brève présentation de nos activités et de la place que nous tenons dans la situation globale de la métrologie légale.

SADC MEL a été créée en 1996 et se compose de 14 pays africains situés plus ou moins au sud de l'Équateur, et comprend l'Île Maurice et les Seychelles. Nous sommes l'une des quatre organisations dans les domaines des normes, de la qualité, de l'assurance, de l'accréditation et de la métrologie - les trois autres sont SADC MET, qui est une coopération des laboratoires de métrologie nationale; SADC STAN, une coopération des laboratoires nationaux d'étalons, et SADC, une coopération des organismes d'accréditation nationale.

Par conséquent, nous entretenons des liens étroits avec ces organismes et intervenons dans tous les domaines dont nous avons parlé pendant une journée et demi, qu'il s'agisse d'accréditation, d'harmonisation ou de rapports avec d'autres organismes de normalisation, etc.

Notre association se compose d'un membre par pays; nous avons divers groupes de travail techniques pour la vente des marchandises, c'est-à-dire concernant les exigences de l'étiquetage et les tailles des emballages, des groupes de travail pour la vente des marchandises et pour les instruments. Nous avons un groupe de travail pour la formation, et un groupe pour les règles de procédures. Les buts de SADC MEL sont d'harmoniser les exigences de la métrologie légale dans notre région. Celles-ci comprennent également les exigences pour les produits préemballés, y compris les dimensions des paquets, les exigences pour les instruments, y compris l'approbation de modèles et la vérification des essais; enfin, les techniques de vérification. Nous avons l'intention de mettre en place un programme de formation uniformisé visant à promouvoir l'échange d'informations liées à la métrologie légale parmi nos membres et à favoriser les inter-comparaisons. En ce qui concerne la coopération avec les organismes internationaux et régionaux, SADC MEL a l'intention de coopérer étroitement avec l'OIML et les autres organismes régionaux de métrologie, dans le but de favoriser l'harmonisation au niveau international et de faire en sorte que toutes les exigences de SADC MEL soient autant que possible couvertes par les Recommandations de l'OIML.

Dans ce but j'aimerais remercier l'OIML pour l'encouragement et le soutien qu'elle nous a apportés jusqu'à présent.

Les membres de SADC MEL qui sont aussi des Membres de l'OIML interviendront dans les Comités Techniques OIML autant que possible et à cette fin nous sommes déjà engagés dans certains Comités Techniques par le biais de représentants Sud Africains.

Nous avons un site web SADC duquel il est possible d'obtenir plus d'informations, et si l'un d'entre vous aimerait en avoir l'adresse, je la lui donnerai plus tard. Je pense qu'elle paraîtra bientôt dans le Bulletin OIML.

Quant à notre programme de travail, la priorité a été donnée à la rédaction d'une législation harmonieuse pour l'emballage des marchandises dans la mesure où trop de diversité dans ce domaine risque grandement de créer des barrières au commerce.

Actuellement nous attendons la dernière version finalisée de la R 87, ainsi qu'un plus grand consensus international sur les exigences de marquage dans la mesure où nous avons constaté de grosses divergences au niveau mondial, et

nous ne savons pas quelle direction prendre au niveau de la législation concernant le marquage des emballages dans l'état actuel des choses.

Nous avons également l'intention d'adopter des Recommandations OIML pour tous les instruments et ensuite de procéder à une nouvelle rédaction de la législation concernant les instruments qui ne sont pas couverts par les documents de l'OIML.

En ce qui concerne la formation, tous les pays membres de SADCMEML ont besoin de tous les types de formation. Nous aimerions réellement commencer à interpréter une grosse partie des Recommandations OIML. Il semble que nous n'en faisons pas la même interprétation, et quand nous effectuons des enquêtes dans différentes parties du monde, nous obtenons plusieurs interprétations pour le même document. Et si nous voulons être sur la même longueur d'ondes, nous devons d'abord être en mesure de les interpréter correctement.

À ce jour nous avons organisé des cours sur les Recommandations R 87 et R 76 (c'est-à-dire sur la réglementation des instruments non automatiques) avec des conférences (payantes naturellement) financées par la PTB d'Allemagne, que nous remercions d'ailleurs chaleureusement. De concert avec notre organisation sœur SADCMET, nous sommes en train de fonder le centre de financement SADC pour l'enseignement de la métrologie et nous souhaitons proposer à l'avenir diverses formations par le biais de cette association.

Aujourd'hui encore, la PTB nous a beaucoup soutenus et a financé la participation à des cours en Allemagne étant entendu que les participants créeraient à leur tour des cours locaux eux-mêmes offerts par le centre de financement. Cela augmenterait notre capacité à nous développer dans toute cette région.

Je pense que vous avez là un bref résumé de nos activités, et j'espère vous avoir donné une vue assez détaillée de tout ce que nous faisons.

M. Bennett, Président de WELMEC

WELMEC a été créée en 1990 pour établir une coopération entre les pays d'Europe dans le domaine de la métrologie légale. WELMEC est maintenant composée de 18 membres qui ont signé le "Memorandum of Understanding" et de dix autres membres associés. Nous avons un comité qui se réunit maintenant chaque année; nous nous réunirons à nouveau l'été prochain à Dublin, en Irlande. La plus grande partie du travail est effectuée, comme pour beaucoup d'organisations, par des groupes de travail; ceux-ci sont au nombre de sept et couvrent un grand nombre de domaines.

Comme cela a été mentionné, nous avons notre propre accord de reconnaissance mutuelle. Cela ne se nomme pas en fait "accord de reconnaissance mutuelle", mais "accord d'approbation de modèle": il est assez différent des autres accords de reconnaissance mutuelle et pour ceux que cela intéresse, il existe une publication qui décrit cet accord. C'est l'une des 16 publications incluant un certain nombre de guides, une brochure d'information au sujet de WELMEC, un annuaire de la métrologie légale en Europe, et traitant de quelques autres sujets particulièrement concernés par l'emballage des produits. La majorité de ces publications sont disponibles sur notre site web, et si vous ne l'avez pas encore fait auparavant, je vous invite à consulter notre site. L'adresse est www.welmec.org; une adresse facile à retenir, et je vous conseille vivement de visiter ce site; si vous le faites maintenant, la page d'accueil vous montrera une photo du comité WELMEC (ce qui n'est peut-être pas l'information la plus intéressante concernant WELMEC!)

Les thèmes importants qui sont débattus actuellement au sein de WELMEC comportent la Directive sur les Instruments de Mesure (vous avez entendu parler de cela aujourd'hui) et nous en entendrons encore parler cet après-midi par M. Hanekuyk. WELMEC aura un rôle clé à jouer pour s'assurer que c'est une bonne Directive pour les pays Européens, mais également que celle-ci reflète fidèlement le lien entre WELMEC et l'OIML - ce à quoi il a été fait allusion plusieurs fois dans la semaine, y compris dans l'allocution prononcée hier par le Ministre de la Consommation et des Affaires d'Entreprises.

D'autre part les questions qui se posent actuellement sont celles des normes de qualité et de la façon dont elles s'appliquent à des organismes impliqués dans l'approbation de modèles, dans la vérification, dans l'évaluation des fabricants d'instruments, et dans la production et les systèmes d'essais des fabricants eux-mêmes. Cette discussion ne se poursuit pas seulement au sein de WELMEC mais également de l'OIML et même ailleurs.

Le troisième point qui nous occupe actuellement est la question de la surveillance du marché, ou du contrôle du marché, qui semble avoir une signification différente selon les personnes. Elle implique en réalité le fait de vérifier que les instruments qui sont proposés sur le marché sont conformes aux réglementations et d'autre part sont contrôlés et supervisés au niveau de leur utilisation - et ceci dans un ensemble de pays qui ont des traditions et des usages très différents.

À propos des logiciels de métrologie: nous avons un groupe spécialisé dans cette question (il a d'ailleurs déjà publié un document) et une fois encore je sais que c'est un sujet qui intéresse beaucoup l'OIML ainsi que les autres groupes régionaux.

La question des préemballés concerne également tout le monde; il y a déjà été fait allusion plusieurs fois; enfin la question de l'appartenance à WELMEC: nous avons essayé d'établir des règles claires d'appartenance à WELMEC; quelques-uns d'entre vous ont pris contact avec moi au sujet de la possibilité pour d'autres pays de rejoindre WELMEC, et c'est un sujet sur lequel WELMEC reviendra, sans pour autant malheureusement s'ouvrir à tous les pays, pour faire en sorte que ceux qui s'intéressent au développement de la métrologie légale en Europe de l'Ouest et dans l'Union Européenne puissent participer à cette importante organisation.

Je pense que ce sont là les sujets principaux qui nous concernent. Dans le cas de la Directive sur les Instruments de Mesure, notre intérêt particulier portera dorénavant sur les exigences techniques pour les 11 catégories d'instruments concernés par cette Directive, et le groupe de travail présidé par M. Magaña les examinera pour s'assurer que ces exigences sont correctes et résisteront à l'épreuve du temps comme exigences essentielles. Au sujet de la Directive sur les Instruments de Mesure - M. Hanekuyk fera sans doute de meilleures suppositions que moi sur ce point cet après-midi, mais je suppose qu'il faut compter probablement deux ans avant son adoption et qu'il y aura encore un an ou dix-huit mois avant qu'elle soit adoptée légalement par les États Membres. Donc je suppose que nous sommes environ à quatre ans de l'introduction d'un nouveau régime en Europe; mais cela concentre nos regards sur WELMEC: quatre ans semblent longs, mais je pense que cela passera très vite et que ce sera probablement le thème principal de notre ordre du jour dans les quelques années à venir.

Voilà un très court résumé de ce qui se passe actuellement au sein de WELMEC. Si vous avez des questions spécifiques à poser ou si vous désirez avoir plus d'informations, n'hésitez pas à m'en parler ou à en parler à l'un des autres membres du comité de WELMEC, ou comme je vous l'ai dit, consultez notre site web; vous trouverez-là de nombreuses informations.

c) Organismes européens

M. Hanekuyk, représentant de la Commission Européenne

Avant d'en venir au point principal de ma présentation, c'est-à-dire la MID, j'aimerais vous donner quelques informations concernant les autres activités que nous avons entreprises cette année. La Directive sur les unités de mesure a été maintenue pour dix autres années, ce qui permet aux unités sur l'étiquetage ne faisant pas partie de SI à être maintenues; cependant il faut espérer que dans les dix prochaines années il sera possible d'utiliser seulement des unités SI.

La législation sur les préemballés a été réexaminée et la conclusion est que la législation doit être obligatoire et flexible à la fois.

La MID est certainement à la fois obligatoire et flexible. Le projet est disponible sur internet et une page web détaillée contenant toutes les informations ayant trait à la métrologie doit être publiée bientôt.

La Directive consiste en un certain nombre d'articles d'un nouveau genre législatif, et en un certain nombre d'annexes. La première annexe contient les exigences essentielles. Les autres annexes contiennent des essais, plusieurs possibilités d'évaluation de conformité, l'une basée sur un système d'assurance de qualité, et enfin des exigences essentielles spécifiques à chaque instrument.

Les informations fournies par le BIML dans les documents produits pour cette Conférence sont, pour la plus grande part, correctes. J'aimerais cependant faire un commentaire concernant les instruments de pesage à fonctionnement non automatique: ceux-ci sont couverts par une Directive séparée et tout va bien de ce côté; donc la Commission n'y touchera pas. Les instruments de pesage à fonctionnement automatique font partie de la nouvelle législation et certains orateurs donneront peut-être leur point de vue plus tard sur ce point.

Un aspect spécifique de cette nouvelle législation est le fait qu'elle se référera aux Recommandations OIML. Dans le passé nous ne nous y sommes pas référé principalement parce que ISO et IEC ont la responsabilité d'élaborer des normes internationales et les organismes européens de normalisation sont mandatés pour développer des normes européennes basées sur ces normes internationales. Dans le cas de la métrologie légale, la situation est un peu différente à cause de l'existence de l'OIML; c'est pourquoi la possibilité de développer des documents normatifs a été introduite. L'idée de base est que les Recommandations de l'OIML devraient suffire, là où elles expriment l'essentiel des exigences requises. Comment cela sera-t-il déterminé? Cela n'a pas été définitivement fixé, mais cela pourrait être confié à un comité qui déterminera si les Recommandations couvrent suffisamment les exigences principales.

Dans la nouvelle approche les exigences essentielles sont principalement ce à quoi elles devraient toujours être conformes. Il y a là une responsabilité uniquement pour le fabricant. Ce qui veut dire que toute norme qui donnerait une présomption de conformité aux exigences essentielles ne peut pas diluer ces exigences essentielles qui restent la base de la responsabilité du fabricant. Ceci étant entendu, il y aura une norme donnant une présomption de

conformité; cette norme pourrait être une norme européenne “ou” pourrait être une Recommandation OIML à travers un document normatif. Notre but n’est pas de créer des normes qui entrent en compétition avec d’autres; par conséquent le “ou” devrait être pris dans le sens de “et/ou”, ce qui veut dire que quand une Recommandation couvre les exigences essentielles, nous l’utilisons, et quand il n’en existe pas, nous chercherons le moyen de couvrir ces exigences avec une norme qui pourrait être une norme européenne. Il resterait donc à ce niveau à faire un petit travail de créativité, mais étant donné la possibilité de coopération soulignée hier par M. Athané, je pense que nous sommes sur la bonne piste.

Au niveau du calendrier, nous avons fixé la date du 1^{er} juillet 2002 comme date de mise en application de cette Directive, c’est-à-dire le temps de transposer ceci au niveau des États Membres. Ce qui veut dire que la MID devrait être finalisée au niveau du Conseil et du Parlement le 1^{er} juillet 2001.

Ceci résume les points clés que je voulais aborder.

M. Anthony, représentant du CECIP

M. le Président, merci de me donner l’occasion de parler aujourd’hui à cette Conférence. J’ai eu l’occasion de parler à votre Conférence à Vancouver en 1996, et je vous ai alors dit que j’appréciais la façon dont vous vous dirigiez vers des normes basées sur des résultats pour vos Recommandations. Nous sommes heureux que cela continue.

Je dois dire au nom du CECIP que nous sommes très conscients depuis les quatre dernières années du fait que l’OIML nous a permis de nous impliquer dans l’activité de ses groupes de travail. Je soutiens et j’approuve ce que M. Athané a dit ce matin. Le CECIP a été très bien accueilli dans tous les groupes de travail auxquels il a participé. Il a été tenu compte de nos points de vue, notre compétence a été reconnue, et nous vous en remercions. C’est un exemple dans un monde qui n’est pas toujours aussi merveilleux, de la coopération entre l’industrie et les législateurs. Et je pense que l’OIML doit être complimentée de ce qu’elle permet à l’industrie de s’impliquer dans son travail. Nous n’avons toujours pas le droit de voter dans vos réunions: nous y travaillons, mais je pense qu’il faudra beaucoup de temps avant que vous nous accordiez ce privilège particulier.

Puis-je également donner mon approbation à ce qui a été dit ce matin par M. Magaña. Nous avons un Système de Certificats OIML qui permet le concept de modularité, certainement pour ce qui est des cellules de pesée. Pour les fabricants d’instruments de mesure en général, et pour l’industrie des machines de pesage en particulier, il faut maintenant encourager ce concept. Nous avons besoin de modularité pour les indicateurs, pour les systèmes portant des charges, et je ne peux pas bien sûr parler au nom de CECOD ou de n’importe quel autre représentant de l’industrie, mais je suis certain qu’il aura le même point de vue que moi. Nous avons besoin maintenant d’un système de modularité. Les fabricants vivent dans un monde basé sur la modularité. Nous sommes loin du temps où le fabricant d’un instrument de mesure faisait tout le travail lui-même; toute la conception, chaque composant, chaque élément mécanique, chaque élément électrique. Nous achetons beaucoup de choses nous-mêmes et nous devons avoir une démarche modulaire pour cela. Vous vous êtes engagés dans cette voie avec la R 60, et nous vous conseillons vivement de continuer dans ce sens. Si je parle de la R 60, je suis amené à penser aux certificats de conformité. Pour les certificats de conformité, nous avons un système qui permet en principe aux fabricants d’aller n’importe où dans le monde avec un “morceau de papier” qui a une signification précise pour les organisations d’approbation de modèle. Mais j’ai le regret de vous dire, M. le Président, que, bien que le Système de Certificats OIML soit largement reconnu et accepté dans de nombreux États Membres de l’OIML, il est hélas ignoré et n’est pas pris en compte dans d’autres États Membres. Je ne comprends pas pourquoi, le CECIP ne comprend pas pourquoi. Vous avez mis au point un système de certificats de conformité OIML. Vous êtes tous membres d’organisations professionnelles. Vous avez tous des compétences, des connaissances techniques, une expertise technique. Dans l’industrie des appareils de pesage, nous ne comprenons pas pourquoi vous n’avez pas confiance les uns dans les autres. J’accepte, nous acceptons que certains d’entre vous rencontrent des difficultés législatives, simplement dans le fait d’accepter les certificats OIML. Mais le CECIP vous demande vraiment de surmonter ces difficultés. Les certificats de conformité aux documents OIML et aux Recommandations OIML représentent un outil valable pour les fabricants s’ils sont acceptés par tous les États Membres de l’OIML. Si vous ne les acceptez pas, alors nous perdons notre temps, et le fait de délivrer ces certificats ne sert à rien. Vous êtes des professionnels compétents, ayez confiance les uns dans les autres. Je sais que ce point de vue est peut-être radical, mais vous êtes des professionnels et nous vous demandons instamment de prendre conscience de ce que dont vous êtes capables, de ce dont vos collègues des autres États Membres sont capables et d’accepter les engagements et les compétences les uns des autres.

M. le Président, il y a des choses que l’OIML peut faire, et a faites, dans le développement des Recommandations et des normes techniques et de performance. Mais il y a d’autres choses dont l’OIML nous semble manquer un petit peu. L’un des problèmes que nous rencontrons en tant que fabricants, et ce n’est pas seulement le cas pour le CECIP - nous en avons parlé à nos collègues en Amérique (le SMA), et au Japon (la Fédération Japonaise des Instruments de Mesure) - l’un des problèmes que nous rencontrons concerne la surveillance du marché. L’approbation de modèles et

la vérification initiale ne veulent pas dire grand chose, s'il n'y a pas une surveillance du marché adéquate et professionnelle. L'effet, l'efficacité et la compétence dont font preuve l'OIML, les autorités métrologiques nationales, les fonctionnaires chargés de la mise en application de la métrologie légale, démontrent que le système de la métrologie légale fonctionne; mais cela n'est pas reconnu par les citoyens des États Membres de l'OIML. Ils acceptent qu'en entrant dans une boutique, en rendant visite à un garage, en achetant quelque chose, la quantité sera valable. C'est un hommage tacite au travail que vous accomplissez. Mais, malheureusement, maintenant, vous perdez des ressources. Vous avez dit, je pense, M. le Président, dans le document 5.1, que l'OIML rencontre des difficultés à aller de l'avant, à "faire bouger les choses" à cause du manque de ressources auquel ont à faire face les autorités métrologiques et les États Membres.

Je pense (le CECIP pense), que vous devez maintenant étudier la façon dont vous organisez ces ressources, et décider si vous vous concentrez sur l'approbation de modèles et la vérification initiale, ou sur ce qui se passe au niveau du marché. Peut-être que je m'adresse au mauvais forum, peut-être que je ne parle pas au bon "système". Mais tout l'édifice de la métrologie légale forme une seule entité, qu'il s'agisse des citoyens, des fabricants, ou des utilisateurs d'équipements, et votre devoir tacite est de résoudre ces questions.

Et pour revenir à ce que nous avons dit au point 5.1: vous dites que la difficulté réside dans le fait de trouver des ressources. Puis-je vous exhorter, M. le Président ainsi que M. le Directeur, à profiter des occasions que vous procure la participation de l'industrie aux activités de l'OIML. Nous souhaitons être plus impliqués. Nous désirons participer à l'effort commun. Les Recommandations et les Documents OIML, publications réussies, professionnelles et compétentes, ne sont pas simplement utiles aux citoyens de vos pays et aux autorités métrologiques - elles le sont également pour les fabricants. Nous avons les compétences, nous avons les connaissances et dans certains cas, nous avons plus de temps disponible pour cela. N'hésitez pas à utiliser ces ressources qui sont à portée de vos mains.

M. le Président, je vous suis très reconnaissant, en dépit du message qui a pu paraître paradoxal, et le CECIP est très reconnaissant du rôle que vous nous avez permis de jouer. L'OIML a, du moins pendant ces vingt dernières années (durant lesquelles j'ai été impliqué dans vos activités), parcouru un long chemin. Vous avez encore un long voyage à parcourir, mais nous souhaitons faire ce voyage en association avec vous. Merci.

M. Klein, représentant du CECOD

Merci. J'ai le plaisir d'intervenir ici au nom du CECOD, représentant les Fabricants Européens d'Équipement de Mesure des Liquides et des installations de stations services spéciales et d'équipements assimilés.

Je pense que c'est la première fois qu'un membre du CECOD s'adresse à une Conférence de l'OIML, et j'en suis très heureux. Le CECOD a déjà établi avec l'OIML des liens de longue date, à travers les Recommandations 117 et 118. Pour revenir sur ce que M. Anthony a dit sur la modularité, nous avons eu aussi des problèmes dans la mesure où l'on trouve souvent des composants différents en provenance d'une variété de fabricants dans un seul système de mesures; par contre un certificat OIML ne peut être délivré pour chaque composant individuel. Ainsi, il y a quelques années, un petit groupe a commencé à mettre à jour la R 118; ce projet est en cours mais doit encore être finalisé - il permettra plusieurs possibilités, et nous sommes très heureux d'être en mesure de participer à ce projet.

C'est une bonne façon de travailler parce que, de même que pour les fabricants dans l'industrie des instruments de pesage (comme M. Anthony l'a déjà dit), dans notre domaine également nous travaillons sur des composants de systèmes de mesure et il est très important de participer à ces groupes pour apporter notre expérience et notre savoir d'une façon concrète aux instituts travaillant dans ces commissions. Cependant, nous n'avons ni le droit de voter, ni le droit de prendre les décisions finales.

Un nouvel élément important à prendre en considération ici en Europe est la Directive pour les Instruments de Mesure, et il en résulte qu'il faudra beaucoup travailler pour mettre à jour la R 117 et la R 118. Les exigences de la MID seront prises en compte dans un document normatif selon le même processus que pour une norme. Donc je pense que certaines exigences devront être changées dans ces documents et il nous serait utile que des exigences de fabrication soient déjà rédigées, bien que nous parlons de ce qui va se passer dans deux ou trois ans.

À court terme, la révision de ces Recommandations OIML déjà existantes est possible, mais à longue échéance je pense que les Recommandations devraient être rédigées en tenant compte des exigences de la MID. Nous sommes très heureux de continuer à travailler sur ce point en collaboration avec l'OIML.

Notre expérience du Système de Certificats OIML du moins en ce qui concerne les formats des rapports d'essai des R 117 et R 118 est qu'ils ont été pris en compte par de nombreux pays, mais différentes interprétations sont encore possibles. Par conséquent notre expérience est positive à ce jour, mais il faudra encore beaucoup de négociations et de clarifications.

M. Magaña (Président du Groupe de Travail WELMEC n° 8 sur la MID) indique que le numéro d'octobre du Bulletin OIML contient un article de Dr. Apel concernant cette Directive et il invite toutes les personnes intéressées à lire cet article très pertinent d'après lui. En ce qui concerne l'interaction entre la MID et les Recommandations OIML, il précise que le WG 8 de WELMEC a activement participé à l'élaboration des annexes techniques à la MID. L'Annexe I précise les exigences métrologiques applicables à tous les instruments de mesure couverts par la MID et ces exigences ont été développées comme une sorte de synthèse des dispositions contenues dans les Recommandations OIML concernées. Ce travail devrait intéresser tous les TC/SC de l'OIML. Concernant les annexes spécifiques à des catégories variées d'instruments de mesure, les exigences métrologiques ont également été extraites des Recommandations OIML à chaque fois que c'était possible. Il était facile d'identifier à partir de ces annexes les Recommandations OIML qui étaient obsolètes et devaient par conséquent être rapidement révisées; il serait ensuite facile d'élaborer des documents normatifs basés sur ces Recommandations révisées.

Au sujet des activités du WG 8 de WELMEC, M. Magaña ajoute qu'un examen des annexes techniques de la MID devra démarrer bientôt en étroite collaboration avec les Fédérations Européennes de fabricants et d'utilisateurs.

M. Birch remercie M. Anthony pour les remarques qu'il a faites particulièrement en vue des discussions qui se dérouleront le jour suivant pendant la Table Ronde sur la reconnaissance mutuelle. À son avis le problème est d'établir un système global qui comportera des qualités similaires à celles existant dans les systèmes nationaux actuels. La mise en place d'un accord de reconnaissance OIML sera basée sur l'établissement de ce degré de confiance, dont l'un des composants sera un document sur les capacités des autorités de métrologie légale. Au cours de la réunion de l'APLMF qui s'est tenue il y a une semaine, des discussions ont eu lieu sur la production d'instruments conformes aux modèles et certains participants ont exprimé leur inquiétude quant au fait que tous les fabricants ne disposent pas toujours des installations qui leur permettent de vérifier leurs instruments. Il serait par conséquent très intéressant d'entendre les fabricants s'exprimer sur leur capacités globales de s'assurer que la production d'instruments de mesure est conforme aux modèles.

M. Anthony répond qu'il est difficile pour les fabricants d'obtenir des statistiques et des informations sur la façon dont chaque fabricant satisfait individuellement aux exigences de production conforme au modèle, ou de la surveillance du marché. Ce qui est certain c'est que de nombreux fabricants sont accrédités aux Normes Internationales ISO 9000 pour la conception, la fabrication, l'inspection, l'installation, la vérification et la révision de leurs équipements. Il existe de nombreux accords de reconnaissance mutuelle entre les organismes d'évaluation qui donnent l'accréditation à ISO 9000 et il n'y a probablement pas de fabricants accrédités selon ISO 9000 qui ne désirent pas se soumettre à l'évaluation, l'échantillonnage de produits ou l'essai de produits actuellement en cours de production, afin de s'assurer que le produit est conforme au modèle. Il existe bien sûr certains fabricants d'instruments de mesure dont les modèles soumis à l'approbation sont excellents, alors que la production ne fait pas de même. C'est pourquoi le CECIP, de concert avec des associations aux États-Unis, au Japon et avec d'autres associations de fabricants conviennent que les efforts doivent maintenant se concentrer sur la surveillance du marché. L'approbation de modèle est très facile à réaliser par n'importe quel fabricant; l'étape la plus difficile est de s'assurer que la production elle-même satisfait aux exigences. Les autorités de métrologie légale du monde entier et l'OIML doivent conjuguer leurs efforts pour que, en plus de l'approbation de modèle et de la vérification initiale, la surveillance du marché ou la vérification continue soient effectives. La surveillance du marché est maintenant l'étape clé pour s'assurer que le domaine de la métrologie légale est correctement réglementé et que les utilisateurs et les consommateurs peuvent faire confiance dans le bon fonctionnement des instruments de mesure.

MM. Faber et Birch remercient M. Anthony de ses déclarations très claires et bien qu'il ne soit pas possible d'en discuter immédiatement, cela servira certainement de base pour de futures réflexions et discussions au sein de l'OIML.

Mme Bennett note que l'essai de conformité au modèle est un procédé coûteux; cependant dans certains pays, il n'est réclamé aucun droit pour ce type d'activité. Elle conclut d'après le rapport sur WELMEC qu'il est prévu de mettre au point une allocation conjointe d'évaluation de conformité et de partage des résultats. Mme Bennett se demande si l'OIML ne devrait pas étudier ce concept en vue d'alléger la charge de travail.

M. Bennett dit que pour le moment il n'existe pas d'approche systématique ni de programme coordonné à ce sujet, bien qu'il y ait eu une tentative et des discussions. Cela devrait être discuté au sein du CIML.

M. Apel dit que la MID a été développée selon un schéma qui datait de plus de dix ans bien que dans le domaine des normes de nouvelles approches étaient envisagées. Il demande au représentant de la Commission Européenne s'il est envisagé d'adapter le travail européen à ces nouveaux développements. En ce qui concerne les instruments de pesage non automatiques qui sont couverts par une Directive indépendante et non par la MID, M. Apel demande si les procédures d'approbation de modèle prévues par la MID et dans la Directive sur les instruments de pesage non automatiques pourront être harmonisées, compte tenu des résultats d'une enquête actuellement entreprise par la Commission concernant l'approbation des instruments de pesage non automatiques. M. Hanekuyk répond à la première question en disant que la nouvelle approche a été conçue pour permettre de faire face au progrès technique à condition que les exigences essentielles soient en fait la performance et non les exigences de conception. En réponse à la deuxième question, M. Hanekuyk explique que les procédures d'approbation de modèle pour les instruments de pesage non automatiques sont un peu "démodées" mais qu'elles fonctionnent correctement. La Commission examine maintenant les aspects de la surveillance du marché de la Directive sur les instruments de pesage non automatiques et il se peut qu'un module d'évaluation de conformité soit introduit dans cette Directive. M. Bennett ajoute que le module d'assurance de qualité devra certainement être étudié par l'OIML.

M. Vaucher explique que le problème principal concernant la surveillance du marché est de savoir comment la financer. Aussi longtemps que l'instrument satisfait aux exigences, ce n'est ni le fabricant, ni la société qui mettent l'instrument sur le marché, ni l'utilisateur, ni le client qui paieront pour la surveillance du marché - mais de plus en plus de gouvernements refusent de contracter de nouveaux engagements. Une solution consisterait peut-être à proposer un ensemble comprenant la surveillance du marché, la mise en application et la revérification, elle-même payée par l'utilisateur qui financerait cet ensemble.

M. Bennett est d'accord sur le fait qu'il est difficile de persuader les gouvernements d'adopter de nouvelles législations par exemple pour la revérification si cela implique de faire payer les utilisateurs, la plupart d'entre eux étant des petites sociétés et des petits commerçants.

5 – TRAVAUX DES COMITÉS TECHNIQUES ET SOUS-COMITÉS OIML

5.1 Travail entrepris - État d'avancement

Le BIML présente le rapport suivant.

1 Situation générale depuis la Dixième Conférence

1.1 Baisse de l'activité des TC/SC

Depuis la Dixième Conférence il est constaté une diminution globale de l'activité technique de l'OIML, en dépit de la décision de la Conférence *d'encourager l'activité des TC et SC de l'OIML, de l'accélérer et de l'améliorer*. Ce fait est particulièrement mis en évidence par le nombre décroissant des réunions des organismes techniques - qui se sont principalement tenues en Europe - et par la diminution du nombre des Recommandations publiées (15, comparées aux 25 élaborées au cours des quatre dernières années).

Parmi les raisons objectives de ce déclin, il a été généralement reconnu que la plupart des thèmes de métrologie légale "classique" ont déjà été traités et que l'activité de l'OIML se développe dans des domaines pour lesquels la plupart des services nationaux de métrologie légale n'ont pas de responsabilité ni de compétence (par exemple l'environnement, la santé). Une autre raison est la tendance à la réduction des effectifs du personnel proportionnellement à la dérégulation; le manque de ressources supplémentaires (c'est-à-dire en personnel et/ou en financement) fournies pour les activités de l'OIML est également un problème.

Il y a bien sûr des raisons subjectives telles que le faible nombre de membres-P dans certains SC, de membres-P inactifs dans certains TC et SC (ne participant même pas aux activités par correspondance) et le nombre relativement élevé d'organismes techniques non actifs ("en sommeil").

Ce problème a été discuté à plusieurs occasions par le Conseil de la Présidence et abordé au cours de Réunions du CIML: les résultats sont pris en compte dans le *Plan d'Action 1999-2002*.

Malgré la diminution générale observée pendant les deux premières années qui ont suivi la Dixième Conférence, plusieurs TC et SC sont par contre devenus plus actifs pendant 1999 et 2000 et sensiblement plus de réunions techniques se sont tenues pour atteindre, en 2000, le nombre moyen de réunions pendant la période précédant cette Conférence.

1.2 Les résultats principaux du travail technique

1.2.1 Les Recommandations et les Documents approuvés

Résultat de l'activité des organismes techniques de l'OIML depuis la Dixième Conférence:

- 12 projets de Recommandations (7 révisées et 5 nouvelles) ont été approuvés par les 32^{ème} et 34^{ème} Réunions du CIML;
- 3 nouveaux projets doivent être directement proposés à la sanction de la 11^{ème} Conférence (Point 5.4);
- 3 projets d'annexes (Formats des rapports d'essais), 3 nouveaux Documents Internationaux et le VIML ont été approuvés par le CIML (par vote par correspondance), et
- le Système de Certificats OIML a augmenté de 14 nouvelles catégories d'instruments de mesure.

Comme résultat d'une étroite collaboration, la Recommandation sur les Instruments de mesure des gaz d'échappement des véhicules (approuvée par la 32^{ème} Réunion du CIML) vient juste d'être publiée comme norme commune ISO 3930/OIML R 99.

1.2.2 Réunions techniques déjà tenues

Depuis la Dixième Conférence un total de 25 réunions techniques (7 TC et 18 SC) se sont tenues (6 en 1997, 4 en 1998, 7 en 1999 et 8 en 2000).

Comparées au total de 33 réunions qui ont eu lieu pendant la période des 4 dernières années (c'est-à-dire environ 8 par an) les 25 réunions qui se sont tenues depuis la Dixième Conférence sont un signe visible de la baisse globale de l'activité technique.

1.3 Actions entreprises pour encourager et faciliter l'amélioration des activités techniques

Pendant la dernière période plusieurs activités et actions - mises en route par le Conseil de la Présidence ou par le BIML - ont été entreprises dans le but d'encourager et de faciliter l'amélioration des activités techniques et de fournir aux Membres du CIML (et aux organismes techniques) les informations nécessaires mises à jour, y compris:

- La révision et la publication du *Guide pour les Membres du CIML*;
- Les actions portant sur les thèmes d'importance stratégique et les activités techniques traitées par le CIML et incluses dans le *Plan d'Action 1999-2002*;
- La mise à jour régulière et l'inclusion dans le site web de l'OIML d'une série de documents sur les *Comités Techniques de l'OIML* y compris le document sur les *Liaisons externes*;
- Les résumés des activités techniques des TC/SC de l'OIML basés sur les Rapports Annuels publiés chaque année dans le numéro d'avril du Bulletin OIML;
- En plus du contrôle des activités techniques, la mise à jour des documents et la distribution régulière des informations portant sur le travail technique de l'OIML, les contacts réguliers avec les Secrétariats des TC et SC organisés par le personnel du BIML afin d'identifier les difficultés et d'essayer de trouver des solutions appropriées aux problèmes qui se posent;
- L'augmentation du travail de vérification des Recommandations et Documents OIML par le personnel avant la publication, tant au niveau rédactionnel que du contenu technique.

2 Situation et état d'avancement en 2000

En 2000 un total de 67 organismes techniques de l'OIML (18 TC et 49 SC) sont responsables de 122 projets de travail. Deux Comités Techniques - TC 5 et TC 13 - sont vacants depuis l'année dernière et le TC 8/SC 2 est devenu vacant récemment.

Actuellement sur les 15 États Membres prenant la responsabilité de TC et SC, les USA et la Russie sont responsables de 33 TC et SC (presque 50 %), 5 États Membres (DE, GB, FR, AT et NL) de 22 TC et SC (presque 33 %) et 8 États Membres de 9 TC et SC.

- Comme indiqué dans les Rapports Annuels, en 2000, 45 TC et SC ont prévu de travailler sur 69 projets (y compris la révision des Recommandations existantes sur les compteurs domestiques);
- 5 TC et 18 SC ont déjà élaboré 3 Projets de Recommandations (qui seront soumis à l'approbation de la 11^{ème} Conférence) et 2 Projets de Recommandations (qui seront soumis à l'approbation de la 36^{ème} Réunion du CIML), 11 Projets de Comités, 9 Documents de Travail et 3 documents sur les révisions conjointes proposées des Recommandations;
- 13 TC et SC travaillent sur 15 projets destinés à être appliqués dans le cadre du Système de Certificats OIML;
- 7 réunions techniques se sont déjà tenues en février, et une autre est prévue en novembre 2000;
- Une Annexe à une Recommandation (Format du rapport d'essai), le VIML et un Document International - approuvés par les Membres du CIML par vote par correspondance - sont en cours de rédaction pour être publiés;
- En plus des deux Projets de Recommandations (Révision de la R 16) citées plus haut, 7 autres projets de révision et un projet d'une nouvelle Recommandation sont à un stade suffisamment avancé pour être proposés à l'approbation de la 36^{ème} Réunion du CIML;
- Les deux parties des *Directives pour le travail technique* sont en cours de révision avec un intérêt particulier pour les implications de l'Accord de l'OMC TBT et de son Annexe sur le *Code de bonne pratique pour la préparation, l'adoption et l'application des normes*;
- Comme cela a été envisagé au point A.1.3 du *Plan d'Action 1999-2002* la plupart des TC et SC ont réexaminé leurs projets de travail en donnant une priorité particulière au développement et/ou à la révision des Recommandations dans les domaines tels que les compteurs domestiques, les systèmes de mesure des liquides, les instruments de pesage, les taximètres électroniques, etc. La liste des projets de première priorité a déjà été préparée. Une liste plus détaillée incluant non seulement les projets de *première priorité* mais aussi les *projets prioritaires* sera préparée et distribuée par le Bureau après la Conférence;
- Sur la base des réponses envoyées par les 45 TC et SC et des informations disponibles au BIML un document détaillé mis à jour avec une indication des tâches incombant aux organismes techniques (y compris une indication des réexamens qui doivent être effectués, des projets en cours, des reconfirmations proposées et des retraits) est en cours de préparation par le Bureau et sera envoyé avec la demande de Rapports Annuels;
- Une liste de personnes en liaison avec l'OIML et des personnes en contact avec les Secrétariats des TC/SC est en cours de préparation par le BIML et sera bientôt disponible sur le site web de l'OIML.

3 Propositions pour améliorer les activités techniques

En plus des actions incluses au point A.1 du *Plan d'Action 1999-2002*, sur la base de plusieurs discussions ayant eu lieu au cours de Réunions CIML et à d'autres occasions, les autres actions suivantes peuvent être proposées:

- Afin de permettre une répartition plus équitable des tâches et de la charge de travail des TC et SC, il est demandé aux pays ayant des compétences dans des domaines spécifiques d'envisager de prendre la responsabilité de certains SC et/ou de contrôler le développement de certains projets;
- Certains TC et SC peuvent joindre leurs efforts au développement de certains projets en constituant des Groupes de Travail communs (tels que pour le TC 10/SC 1 et le TC 10/SC 2);
- Sur la base de l'expérience positive acquise par certains TC et SC (par exemple TC 13, TC 8/SC 5, TC 16/SC 1, etc.) il serait souhaitable que les TC et SC OIML fassent l'effort de coordonner leurs activités avec d'autres organismes internationaux de normalisation tels que ISO et IEC dans le but de mieux harmoniser les actions ou d'élaborer des documents communs et d'éviter la répétition du travail.

M. Vaucher soutient fermement la proposition d'améliorer les activités techniques grâce à une meilleure coordination avec d'autres organisations internationales et, comme cela l'a été proposé par le représentant du CECIP, en utilisant mieux les ressources que peut offrir l'industrie afin de profiter de leurs connaissances techniques. Ensuite, les TC/SC de l'OIML pourront se concentrer sur les questions de métrologie légale.

M. Apel signale que la Recommandation récemment approuvée R 49 sur les compteurs d'eau inclut des dispositions concernant les logiciels, question qui devrait maintenant être traitée horizontalement par le TC 5/SC 2 OIML. M. Magaña ajoute que ce SC commence maintenant à travailler, et qu'il est prévu de développer un document général (identique à OIML D 11) qui indiquerait comment traiter la question des logiciels dans les Recommandations spécifiques aux instruments de mesure incluant ces logiciels. Pour le moment certaines Recommandations peuvent inclure des dispositions préliminaires concernant les logiciels, étant entendu que de telles Recommandations devraient par la suite être réexaminées pour s'harmoniser avec le document général du TC 5/SC 2 quand il serait disponible.

M. Birch rappelle que l'APLMF est très intéressée par l'élaboration d'un certain nombre de Recommandations OIML, y compris les méthodes statistiques prévues par le TC 3/SC 4 et demande des informations concernant l'avancement du travail.

M. Apel répond que l'Allemagne a rédigé un document préliminaire qui, après avoir été vérifié par les experts allemands, sera distribué à la fin de l'année.

5.2 Mise en application des Recommandations par les Membres de l'OIML

Le BIML présente le rapport suivant.

1 Introduction

La *Politique à long terme de l'OIML - Évaluation des stratégies et des activités de l'OIML* (BIML, 1995) stipule que le degré de mise en application des Recommandations OIML par les Membres de l'OIML doit être évalué tous les quatre ans.

La dernière enquête a été entreprise en 1996 et deux projets de documents ont été préparés et présentés aux Membres du CIML:

- *Mise en application des Recommandations OIML Nos. 4 à 118, et*
- *Les Recommandations Internationales OIML Nos. 4 à 118 et les réglementations nationales correspondantes.*

Les conclusions ont été présentées à la Dixième Conférence et ces deux documents ont été publiés en janvier 1997, sur la base des informations fournies par 42 États Membres (sur un total de 54 en 1996).

Dans la décision qui en résultait, la Dixième Conférence *invitait tous les Membres de l'OIML à mettre en œuvre les Recommandations OIML dans leurs réglementations nationales ou par des normes volontaires, dans toute la mesure du possible.*

Ce travail de l'OIML consistant à réexaminer régulièrement la mise en application des Recommandations OIML a été exposé à la fois au Comité OMC TBT et à l'UN/ECE (Groupe de travail sur les politiques d'Harmonisation Technique

et de Normalisation) et apprécié par ceux-ci et est en harmonie avec le document de l'OMC TBT *Principes de bonne pratique pour la préparation, l'adoption et l'application des normes*.

La dernière enquête a été envoyée à tous les Membres du CIML en avril 2000 et le rapport provisoire du BIML intitulé *Mise en application des Recommandations OIML Nos. 4 à 127* est basé sur les réponses reçues à ce jour.

Les réponses à l'enquête actuelle ont été reçues par le BIML en provenance de seulement 33 États Membres (sur un total actuel de 57 Membres). Sur les 24 qui n'ont pas répondu, 11 n'ont pas mis à jour les informations publiées en 1997, et les 13 autres (y compris 2 nouveaux) n'ont pas du tout fourni d'informations.

2 Conclusions préliminaires

Quelques conclusions peuvent néanmoins être tirées des informations disponibles (mais incomplètes), qui ont été comparées avec celles reçues précédemment et publiées dans le document *Mise en application des Recommandations OIML Nos. 4 à 118*.

Les informations reçues des 31 États Membres de l'OIML peuvent être comparées avec celles envoyées en réponse à l'enquête de 1996. Et l'analyse des données concernant 91 Recommandations OIML indique certaines tendances entre 1996 et 2000, qui peuvent être résumées comme suit:

- Dans le cas de 69 Recommandations (sur un total de 91) il y a une augmentation globale de 24 % dans les réglementations nationales compatibles de 22 États Membres (une diminution de 10 % dans les réglementations non compatibles et une baisse de 16 % dans le nombre indiqué de réglementations nationales). Seulement 7 États Membres indiquent une légère diminution dans le volume des réglementations compatibles (principalement due à une diminution du nombre de réglementations nationales) et dans le cas de 2 États Membres, aucun changement n'était indiqué.
- Le degré de compatibilité (c'est-à-dire le nombre de réglementations nationales compatibles liées au nombre total de réglementations nationales existantes qui correspondent aux Recommandations OIML) varie énormément:
 - 100 %: 2 États Membres;
 - plus de 70 %: 18 États Membres;
 - de 70 % à 30 %: 11 États Membres; et
 - moins de 20 %: 3 États Membres.
- Pour la plupart des Recommandations applicables dans le cadre du Système de Certificats OIML, le niveau de compatibilité des réglementations nationales (à l'exception de la R 76 et de la R 60) est seulement de deux tiers et - dans le cas des R 112, R 113, R 123 et R 127 - ce niveau de compatibilité est combiné avec un niveau très faible de mise en application (mise en application seulement par 1 ou 2 États Membres d'une manière compatible).
- Un certain nombre de Recommandations (R 89, R 100, R 112, R 113, R 116, R 121, R 123, R 125 et R 127) connaissent un niveau très faible de mise en application, c'est-à-dire qu'elles sont appliquées dans seulement 3 États Membres (ou même moins).

Pour que le BIML soit capable de rédiger et de publier les versions complètement mises à jour des deux documents en question et de tirer des conclusions plus précises et fondées, il est nécessaire que les États Membres de l'OIML qui n'ont pas encore répondu envoient leurs réponses au BIML avant la fin de novembre 2000.

3 Actions requises pour améliorer le degré de mise en application des Recommandations OIML

Un certain nombre de différences existantes (et/ou d'exigences supplémentaires) dans les réglementations nationales (spécialement dans les États Membres de l'OIML) comparées aux Recommandations OIML doivent être éliminées dans la mesure où elles créent des barrières au commerce et - en même temps - empêchent l'acceptation des résultats d'essais de modèles OIML/certificats OIML.

Bien que les mesures nécessaires qui doivent être prises ne sont pas explicitement incluses dans le *Plan d'Action 1999-2002*, elles sont formulées dans la *Politique à long terme de l'OIML - Evaluation des stratégies et des activités de l'OIML* et entérinées par la Dixième Conférence dans ses décisions (voir 1^{ère} Section ci-dessus). Ce point doit être considéré comme une tâche permanente par tous les États Membres de l'OIML.

L'obligation morale des États Membres de mettre en application les Recommandations OIML dans les réglementations nationales est également renforcée par l'Accord OMC TBT qui en fait une obligation.

De plus, une proposition a été faite par l'UN/ECE (diffusée par le Comité OMC TBT) pour développer un modèle global de mise en application de Bonne pratique de contrôle pour la préparation, l'adoption et l'application de réglementations techniques grâce à l'utilisation de normes internationales. L'acceptation de cette proposition et les dispositions de ce document vont probablement accroître le besoin de réglementations nationales harmonisées internationalement sur la base de normes internationales.

L'approbation probable de la Directive sur les Instruments de Mesure de l'Union Européenne (MID) dans un futur proche et l'élaboration de Documents Normatifs basés sur les Recommandations OIML par les efforts communs des états membres de l'Union Européenne (qui sont aussi des États Membres de l'OIML) et du BIML auront un effet positif sur l'amélioration de la mise en application des Recommandations OIML.

M. Kildal fait remarquer que le Comité OMC/TBT a discuté sur la définition des normes internationales et a demandé si les Recommandations OIML étaient considérées comme telles. M. Szilvássy répond que les Recommandations OIML sont considérées comme des normes internationales par l'OMC et que l'OIML est considérée comme une organisation internationale de normalisation dans le domaine de la métrologie légale.

5.3 Sanction formelle des Recommandations déjà approuvées par le Comité en 1997, 1998 et 1999

M. Johansen, qui a présidé la réunion de la Commission sur le Travail Technique, fait le rapport des discussions comme suit.

Les Recommandations qui ont été approuvées par le CIML en 1997, 1998 et 1999 (et qui, pour la plupart d'entre elles, ont déjà été imprimées) sont réexaminées une par une. Certaines Délégations indiquent qu'elles ne donneraient pas la même réponse que lors du vote organisé à l'époque au sein du CIML. À l'issue de ce réexamen il a été noté que toutes ces Recommandations peuvent être soumises au vote par la Conférence, qui les sanctionne avec les résultats suivants (tous les États Membres non mentionnés comme ayant voté NON ou ABSTENTION étant considérés comme ayant voté OUI).

Recommandations approuvées en 1997

Systèmes de mesure de la masse des liquides dans les réservoirs (R 125)

Abstentions: Brésil, Pologne

Vote NON: Suède

Jaugeurs automatiques pour le mesurage des niveaux de liquide dans les réservoirs de stockage fixes (R 85)

Abstentions: Néant

Vote NON: Néant

Éthylomètres (R 126)

Abstentions: Néant

Vote non: Canada

Instruments de mesure des gaz d'échappement des véhicules (R 99)

Abstentions: Néant

Vote NON: Néant

Dispositifs et systèmes de mesure dynamique des liquides cryogéniques (R 81)

Abstentions: Autriche, Canada

Vote NON: Néant

Recommandations approuvées en 1998

Systèmes de dosimétrie par film radiochromique pour le traitement par rayonnement ionisant de matériaux et de produits (R 127)

Abstentions: Danemark, Finlande

Vote NON: Néant

Frontofocomètres (R 93)

Abstentions: Autriche

Vote NON: Néant

Ergomètres à pédalier (R 128)

Abstentions: République Tchèque

Vote NON: Néant

Recommandations approuvées en 1999

Réglementation métrologique des cellules de pesée (R 60)

Abstentions: Néant

Vote NON: Néant

Instruments de mesure multidimensionnels (R 129)

Abstentions: Danemark, France, Monaco

Vote NON: Canada

Compteurs d'eau destinés au mesurage de l'eau potable froide (R 49)

Abstentions: Brésil, Canada, Suède, Suisse

Vote NON: Pologne

Système de mesure de force des machines uniaxiales d'essai des matériaux (R 65)

Abstentions: Brésil, Espagne

Vote NON: Néant

5.4 Projets de Recommandations proposés directement à la sanction de la Conférence

M. Johansen rapporte que les trois projets de Recommandations proposés à la sanction de la Conférence ont été réexaminés un par un par la Commission sur le Travail Technique. À la fin de ce réexamen il a été noté que les trois projets de Recommandations pouvaient être soumis au vote de la Conférence, qui les a sanctionnés avec les résultats suivants (tous les États Membres non mentionnés comme ayant voté NON ou ABSTENTION étant considérés comme ayant voté OUI).

Octave and one-third octave band filters

Abstentions: Afrique du Sud

Votes NON: Néant

(Note: La délégation des États-Unis indique qu'elle soumettra des commentaires écrits au Secrétariat concerné et au BIML dans le but d'améliorer le texte avant qu'il soit publié).

Polymethylmethacrylate dosimetry system for ionizing radiation processing of materials and products

Abstentions: Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Irlande, Monaco, Norvège

Votes NON: Néant

(*Note:* La délégation autrichienne se demande si un seul pays possède des réglementations concernant ces instruments, ainsi que ceux couverts par le prochain projet, et suggère que l'OIML concentre ses efforts sur les instruments sujets au contrôle légal dans un plus grand nombre de pays et confie les autres instruments aux activités de normalisation. Les délégations danoise et française soutiennent ce point de vue).

Alanine EPR dosimetry system for ionizing radiation processing of materials and products

Abstentions: Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Irlande, Monaco, Norvège

Votes NON: Néant

6 – SYSTÈME DE CERTIFICATS OIML POUR LES INSTRUMENTS DE MESURE

6.1 Rapport sur la situation du Système

M. Kochsiek présente le rapport suivant.

1 Établissement et évolution du Système - Historique

Le Système de Certificats OIML pour les Instruments de mesure a été lancé le 1^{er} janvier 1991 dans le but de faciliter, d'accélérer et d'harmoniser le travail des organismes nationaux ou régionaux qui approuvent les modèles d'instruments de mesure. Le premier certificat a été émis en 1992.

Un groupe technique consultatif sur la certification (TAG_{cert}) - constitué lors de la 29^{ème} Réunion du CIML - a poursuivi le travail engagé et a fait un certain nombre de propositions pour le développement futur du Système; puis la Dixième Conférence Internationale de Métrologie Légale (1996) a formulé d'autres lignes directrices.

La Conférence a demandé que les TC/SC compétents, le TAG_{cert}, le BIML, les services nationaux et régionaux ainsi que les autres organismes concernés poursuivent leurs efforts visant à mettre au point et à développer le Système, et à distribuer les informations concernant sa mise en place au niveau national, sans oublier la reconnaissance volontaire et l'acceptation des certificats OIML et des résultats d'essais.

La 34^{ème} Réunion du CIML a mis en place un nouvel organisme technique, le TC 3/SC 5 *Évaluation de conformité*, ayant pour but d'établir des règles et des procédures dont la fonction consiste à encourager la confiance mutuelle et l'acceptation des résultats d'essais des instruments de mesure au sein des États Membres de l'OIML, et qui poursuive les activités du TAG_{cert} précédemment créé (voir les informations développées au Point 6.2).

2 Développements intervenus depuis la Dixième Conférence

Les développements et les résultats accomplis coïncident avec les tâches formulées par la Dixième Conférence comme suit:

- ***Mise en place des structures et des procédures du Système de Certificats OIML:***

Cette tâche s'est poursuivie et continuera de l'être par toutes les parties intéressées. Les résultats des enquêtes entreprises depuis la Dixième Conférence indiquent une diffusion permanente des informations et une promotion du Système, un nombre croissant des Autorités de Délivrance et une augmentation de l'acceptation volontaire des résultats d'essais d'évaluation de modèle.

- ***Développement et révision des Recommandations OIML utilisées dans le cadre du Système:***

Comme résultat des efforts accomplis par les TC et SC, le nombre de Recommandations nouvelles et révisées et applicables dans le cadre du Système est passé de 16 en 1996 au nombre actuel de 30.

- ***Extension de l'application du Système aux modules d'instruments et aux instruments individuels:***

Certaines Recommandations (par exemple les R 76, R 60, R 49, etc.) contiennent déjà des éléments et des dispositions permettant une approche modulaire. La révision en cours du document *Système de Certificats OIML* pour les Instruments de Mesure, qui sera bientôt finalisée, inclut des dispositions pour des modules et des familles d'instruments de mesure.

Dans la mesure où aucune proposition liée à l'extension du Système à des instruments individuels n'a été reçue (ni des 42 Membres de l'OIML qui ont répondu au récent *Questionnaire sur la mise en application et la promotion du Système de Certificats OIML*, ni des 34 membres-P et -O du TC 3/SC 5 qui ont renvoyé le *bulletin de vote* et les commentaires concernant le projet de révision du document sur le *Système de Certificats OIML pour les Instruments de Mesure*) cette action doit être reconduite à un stade ultérieur.

- ***Organisation d'enquêtes sur la mise en application et le fonctionnement du Système:***

Trois enquêtes ont été organisées parmi les États Membres et les Membres Correspondants en 1997, 1998 et 2000 et une l'a été parmi les fabricants en 2000.

Les principales conclusions tirées de ces enquêtes sont:

- le Système et l'acceptation des certificats (résultats d'essais) évoluent d'eux-mêmes sur une base volontaire;
- les résultats obtenus et les développements ultérieurs sont encouragés à la fois par les fabricants et par les Membres de l'OIML; et
- les actions envisagées dans le *Plan d'Action 1999-2002* sont conformes aux besoins et aux propositions des fabricants et des Membres de l'OIML.

- **Établissement de critères pour le développement d'accords de reconnaissance des certificats OIML et des résultats d'essai:**

Les projets développés par le TC 3/SC 5 sont axés sur la mise en place d'*Accords d'Acceptation Mutuelle*, qui fourniront le cadre et les critères de l'acceptation internationale des rapports d'essais d'approbation de modèles, et sur la confiance qui s'instaure entre les parties intéressées (voir les informations données au point 6.2 du projet d'Ordre du jour).

- **Coordination du développement du Système de Certificats OIML avec les activités concernées effectuées par les organisations internationales et régionales liées aux essais, à la certification, à l'évaluation de conformité, à l'accréditation et à d'autres sujets y afférents:**

L'OIML a établi des liens étroits et une coopération dans ce domaine avec des Organisations Internationales telles que ILAC, IAF, ISO (CASCO), OMC (Comité TBT) et UN/ECE (Groupe de travail sur les Politiques d'Harmonisation Technique et de Normalisation) et avec des Organisations Régionales telles que EAL, WELMEC et APLMF.

Le développement des activités d'évaluation de conformité, de certification et d'accréditation de ces organismes internationaux et régionaux ont été suivis et étudiés par le TC 3/SC 5 et par le BIML dans le but de leur application dans le cadre du Système.

- **Organisation d'intercomparaisons visant à harmoniser les exigences nationales et les procédures d'évaluation de modèles, ou à utiliser les intercomparaisons entreprises au sein d'autres organismes internationaux ou régionaux, et à publier les résultats de telles intercomparaisons:**

Cette activité doit être poursuivie comme cela l'a été envisagé par les dispositions prévues au point B.3.1 du *Plan d'Action 1999–2002*.

- **Définition de principes de protection juridique des certificats OIML:**

Dans la mesure où cette tâche n'est pas absolument prioritaire, cette activité peut être poursuivie dès que le besoin s'en fait sentir, en connexion avec le MAA.

3 Caractéristiques présentes du Système de Certificats

- À la date de 2000-09-15, un total cumulatif de 671 certificats ont été délivrés et enregistrés conformément aux Recommandations suivantes: R 31, R 50, R 51, R 60 (voir ci-dessous), R 61, R 76, R 85, R 106, R 107, R 115 et R 117/118;
- 30 Recommandations OIML sont actuellement applicables dans le cadre du Système (les 3 Projets de Recommandations soumis à l'approbation de la Conférence sont potentiellement inclus);
- Plus de 209 demandeurs et fabricants d'instruments de mesure appartenant à 31 pays se sont vus délivrer des certificats OIML;
- 23 Autorités de Délivrance appartenant à 20 États Membres ont été établies et 15 d'entre elles ont déjà délivré des certificats;
- Plus de 190 certificats ont été acceptés par 10 États Membres et 3 Membres Correspondants pour remplacer des évaluations nationales de modèles et plus de 260 certificats ont été pris en considération par 18 États Membres et par 4 Membres Correspondants;
- La R 60 (2000) est la première Recommandation révisée à avoir été applicable dans le cadre du Système depuis le début. Depuis sa parution au début de 2000, les exigences de transformation des certificats publiées selon l'édition de 1991 ont été éditées (*Supplément à la OIML R 60 (2000) Réglementation métrologique des cellules de pesée*), et dix Autorités de Délivrance ont déjà exprimé leur accord pour délivrer des certificats (9 nouveaux certificats ont déjà été délivrés et enregistrés) selon les exigences de cette Recommandation;
- 15 projets visant à développer, réviser ou compléter des Recommandations OIML applicables dans le cadre du Système sont en cours de rédaction par 13 organismes techniques de l'OIML;
- Des informations régulièrement mises à jour concernant le Système sont publiées dans le site web de l'OIML (www.oiml.org). Toutes les Recommandations applicables dans le cadre du Système sont disponibles au format Adobe Acrobat et peuvent être téléchargées du site web OIML par les Membres, et un certain nombre de Recommandations supplémentaires sont également disponibles.

6.2 Rapport sur la mise au point d'un accord de reconnaissance pour les évaluations de modèles OIML

Ce point a été en fait discuté dans le cadre de la Table Ronde sur la reconnaissance mutuelle, dont un rapport a été effectué (voir page 99). M. Kochsiek, qui a présidé la Table Ronde, procède à la lecture des conclusions:

Après avoir écouté les rapports sur les développements intervenus au sujet du MRA au sein de OMC/OCDE, CIPM, ILAC ainsi qu'au niveau bilatéral, la Table Ronde a reçu des informations concernant l'état d'avancement des travaux au sein de TC 3/SC 5 et TC 6.

Des opinions sur ces activités (en particulier au sein de TC 3/SC 5), exprimées par certains participants, ont considérablement varié, et des points de vue contradictoires ont été exprimés, à savoir:

Le travail du TC 3/SC 5 est-il nécessaire?

L'accréditation est-elle nécessaire?

L'auto-déclaration est-elle suffisante?

Cependant il existe un consensus sur le fait que la reconnaissance mutuelle des résultats d'essais associés aux certificats OIML est un but nécessaire mais que la façon de l'atteindre doit être encore définie.

M. Ehrlich demande que soit clarifiée la signification de la dernière phrase de ces conclusions, et la direction que doit prendre le travail de TC 3/SC 5 afin de satisfaire aux décisions de la Conférence.

M. Bennett signale qu'en fait ces conclusions sont celles de la Table Ronde mais que le point de vue de la Conférence concernant ce sujet doit encore être défini.

M. Kochsiek pense que beaucoup de progrès a été accompli au sein du TC 3/SC 5 mais qu'il faudra encore beaucoup travailler pour s'aligner sur les opinions des membres-P et -O et des institutions en liaison avec TC 3/SC 5 ainsi que sur les points de vue exprimés durant la Table Ronde.

M. Athané suggère que la Conférence charge le Conseil de la Présidence d'examiner les diverses directions dans lesquelles le TC 3/SC 5 (et également le TC 6) doivent s'engager afin de développer rapidement le/les arrangement(s) multi-latéraux et les autres aspects (marque IQ) qu'il semblerait nécessaire ou au moins souhaitable d'aborder dans le cadre d'une coopération internationale de métrologie légale.

M. Chappell explique qu'il est essentiel pour le co-secrétariat des États-Unis de TC 3/SC 5 de savoir exactement dans quelle direction s'engager dans la mesure où de nombreux efforts et de nombreuses ressources ont déjà été fournis pour le projet sur la reconnaissance mutuelle. S'il n'est pas possible de s'engager dans un sens qui permette la participation des États-Unis, ceux-ci devraient revoir leur engagement au niveau du secrétariat et un autre membre-P devrait reprendre la responsabilité du co-secrétariat.

Au sujet de la marque IQ, M. da Silva suggère qu'une enquête soit organisée parmi les membres-P du TC 6 afin d'établir leurs points de vue concernant la faisabilité et le but de cette marque et - le cas échéant - d'arrêter le travail de ce comité.

M. Faber signale que le TC 3/SC 5 a déjà effectué beaucoup de progrès et qu'il n'existe aucune raison valable pour que les États-Unis se retirent de son secrétariat. Il suggère que le secrétariat du TC 3/SC 5 examine les discussions de la Table Ronde et des réflexions émises dans d'autres cadres et les utilise pour améliorer le travail qui a déjà fait des progrès considérables.

M. Bennett reconnaît la difficulté de cette tâche et approuve M. Faber sur le fait d'encourager les États-Unis à continuer à co-diriger ce secrétariat.

M. Athané suggère que la Conférence (i) confirme que la mise au point d'arrangement(s) de reconnaissance mutuelle de résultats d'essais associée à des certificats OIML doit être considérée comme un but prioritaire, (ii) demande à tous les États Membres de l'OIML d'informer la direction américaine de ce co-secrétariat de leurs points de vue concernant les principaux aspects du projet suffisamment tôt pour permettre à cette direction et au BIML de rapporter au Conseil de la Présidence en février 2001, et (iii) demande au Conseil de la Présidence de diriger le travail du TC 3/SC 5 de façon appropriée.

M. Kildal explique que le document sur l'incertitude en métrologie légale est très important et devrait être mentionné dans les conclusions de la Conférence.

M. Chappell répète que les États-Unis ne sont pas prêts à poursuivre leur effort si finalement les résultats ne sont pas acceptés par les Membres de l'OIML et par les États-Unis. Il mentionne le fait qu'au point 5.4 deux projets de Recommandations élaborés sous la direction d'un secrétariat américain ont été remis en question à la dernière minute par des États Membres qui n'avaient jamais exprimé d'opinions négatives auparavant. Le projet sur l'arrangement multi-latéral doit éliminer certaines difficultés qui ont été rencontrées dans le passé; cependant, si une approche multi-latérale ne reçoit pas le soutien nécessaire de la part d'autres États Membres, cela voudra dire que les États-Unis devront, au nom de ses fabricants, envisager une autre solution qui consisterait à établir des arrangements bi-latéraux dans diverses régions.

Au sujet de la marque IQ, M. Kildal note que le texte a été distribué seulement au niveau des membres du TC 6 et demande au BIML de le distribuer à tous les États Membres de l'OIML suffisamment à temps pour leur permettre de l'étudier et de le commenter, c'est-à-dire au milieu du mois de janvier 2001.

M. Beard note que le seul texte dont il a entendu parler est celui qui a été étudié lors de la dernière réunion et demande si un texte plus récent a été mis en circulation. M. Athané annonce que le BIML distribuera le texte le plus récent.

En conclusion, M. Bennett explique que les suggestions faites par M. Athané peuvent servir d'une bonne base pour les décisions de la Conférence concernant ce point et lui demande de les formuler de façon appropriée dans les "Décisions et Résolutions" proposées à la fin de la Conférence.

6.3 Directives pour des développements futurs

M. Kochsiek présente le rapport suivant.

1 Remarques préliminaires

Les tâches formulées par la Dixième Conférence peuvent être considérées comme étant toujours d'actualité et pertinentes à la fois pour le développement du Système et pour l'acceptation des certificats OIML/résultats d'essais de modèles.

Des initiatives liées à ce sujet sont incluses dans le document *Politique à Long Terme de l'OIML: Plan d'Action 1999-2002* et proviennent d'un certain nombre d'événements récents, comme l'indique le sous-titre du *Plan d'Action: Mise en application du Séminaire International de Braunschweig (juin 1998), le Rapport Birkeland et les discussions tenues lors des 33^{ème} et 34^{ème} Réunions du CIML*.

Deux séries d'activités ont été entreprises parallèlement:

- la première série est directement liée à la promotion et au développement du Système lui-même (voir point 2 ci-dessous);
- la deuxième série est liée à la promotion de l'acceptation des résultats d'essais de modèles/certificats OIML et à l'établissement d'une confiance entre les parties concernées (voir les actions formulées aux points B.1-B.3 du *Plan d'Action 1999-2002*; ce sujet est développé au point 3, ci-dessous).

Toutes ces actions seront exécutées de façon harmonieuse au niveau international en se basant sur les activités afférentes des Organisations Internationales telles que ILAC, IAF, ISO (CASCO), OMC (Comité TBT) et UN/ECE (Groupe de travail sur les Politiques d'Harmonisation Technique et de Normalisation).

Les organisations internationales et régionales intéressées en liaison avec l'OIML doivent être tenues informées des avantages et du développement du Système de Certificats et des actions visant à l'acceptation des résultats d'essais de modèles/certificats (par exemple l'arrangement d'acceptation mutuelle (MAA), l'accréditation ou l'évaluation de pairs des laboratoires d'essais, etc.).

2 Lignes directrices pour la promotion et le développement du Système lui-même

Il est nécessaire pour les TC/SC en général (et le TC 3/SC 5 en particulier), pour le BIML et les organismes nationaux et régionaux de métrologie légale, de poursuivre leurs efforts pour permettre une mise en application la plus large possible et le développement du Système.

Les quatre premières tâches formulées par la Dixième Conférence (comme cité au Point 6.1) incluent des actions telles que proposées au point A.2 du *Plan d'Action 1999–2002*, à savoir:

- La mise en application des structures et des procédures du Système de Certificats OIML;
- Le développement et la révision des Recommandations OIML qui devront être utilisées dans le cadre du Système (priorité étant donnée à la révision des Recommandations sur les compteurs domestiques);
- L'extension de l'application du Système aux modules et aux familles d'instruments et aux instruments individuels; et
- L'organisation d'enquêtes sur la mise en application et le fonctionnement du Système.

Sur la base de commentaires et de propositions inclus dans les réponses aux questionnaires en provenance des Membres de l'OIML et des fabricants des tâches supplémentaires et des lignes directrices, dont la mise en application est nécessaire pour le développement futur du Système, peuvent être résumées comme suit:

- Des différences existantes et/ou des exigences supplémentaires au niveau national (en particulier dans les États Membres de l'OIML) comparées aux Recommandations OIML, doivent être éliminées dans la mesure où elles créent des barrières au commerce inutiles et - en même temps - à l'acceptation des résultats d'essais de modèles/certificats OIML (se référer également aux conclusions tirées dans le rapport sur le Point 5.2);
- Il est jugé nécessaire de développer du matériel d'information et de formation et d'organiser la formation des Membres de l'OIML (en particulier des pays en développement) désirant mettre en place le Système, ainsi que des fabricants et des utilisateurs (des actions communes à envisager avec le Conseil de Développement de l'OIML).

3 Lignes directrices pour la promotion de l'acceptation des résultats d'essais de modèles OIML/certificats OIML

Des actions liées à la promotion de l'acceptation des résultats d'essais de modèles OIML/certificats OIML et aux mesures nécessaires à l'instauration d'une confiance sont formulées aux points B.1-B.3 du *Plan d'Action 1999–2002*.

Sur la base de commentaires et de propositions inclus dans les réponses aux questionnaires envoyés par les Membres de l'OIML et les fabricants la première priorité doit être donnée au développement et à la mise en place du MAA et plus tard à la promotion d'une acceptation mondiale afin d'éliminer la répétition des essais.

4 Un problème soumis à l'examen de tous

Les statistiques effectuées sur l'évolution du Système mettent en évidence non seulement un retard normal (décalage) entre l'approbation et la publication d'une Recommandation et la publication des premiers certificats OIML, mais aussi un fossé grandissant entre les catégories d'instruments de mesure applicables dans le cadre du Système (actuellement 30) et les catégories pour lesquelles les certificats OIML ont déjà été délivrés (actuellement seulement 11).

Cette situation pose plus de problèmes lorsque la distribution des certificats par catégories est prise en compte. Au moins quatre groupes de Recommandations peuvent être distingués: les "Champions" (R 76 et R 60), les "Très performantes" (R 51, R 61 et R 117/118), les "Peu performantes" (R 31, R 50, R 106, R 107 et R 115) et les "Non performantes" (au moins en partie à l'heure actuelle) y compris toutes les autres 22 Recommandations.

La situation a de fortes chances de s'améliorer si l'on tient compte des décalages, de l'applicabilité dans un futur proche des Recommandations révisées sur les compteurs domestiques (R 49, R 75, etc.) et les futures implications de la *Directive sur les Instruments de Mesure (MID)* de l'Union Européenne.

Néanmoins, il existera des Recommandations pour des catégories d'instruments de mesure pour lesquelles l'application dans le cadre du Système ne présente aucun intérêt.

Conclusion: Il est par conséquent proposé que soit examiné par toutes les parties intéressées (en particulier les TC/SC responsables du développement des Recommandations en question) le fait de savoir s'il vaut vraiment la peine de mettre au point des Formats de rapports d'essais (dont la création demande un temps et une énergie considérables) pour des catégories d'instruments de mesure pour lesquels la délivrance (et l'acceptation) de certificats OIML ne présente pratiquement aucun intérêt.

7 – PAYS EN DÉVELOPPEMENT

7.1 Rapport sur les activités pour la période 1997–2000

et

7.2 Directives pour l'activité future

Mme Annabi résume les discussions qui ont eu lieu pendant la réunion du Conseil de Développement qui s'est tenue le 11 octobre, et dont le rapport a été publié séparément. Un rapport sur les activités depuis la réunion du Conseil de Développement de 1999 est également mis à la disposition de tous les participants de la Conférence.

Concernant les activités futures, les conclusions du Conseil de Développement sont les suivantes:

- les groupes de travail du Conseil de Développement doivent poursuivre leur travail selon les programmes définis par le Conseil;
- les activités sur la législation et en particulier la *Loi de métrologie* sont considérées comme tout à fait prioritaires et les TC/SC concernés doivent s'occuper d'urgence de ces points;
- la participation du Conseil de Développement au travail de certains TC/SC doit être augmentée;
- il faut donner la préférence au développement de cours de formation et à la participation des pays en développement à de tels cours; en second lieu, la validation de tels cours doit être envisagée;
- les liaisons externes, en particulier celles avec l'ONUDI, la Banque Mondiale, ISO/DEVCO et l'OMC doivent être renforcées; et
- les sources de financement des activités d'intérêt pour les pays en développement, y compris les agences internationales, doivent être identifiées.

M. Birch déclare qu'il a été noté que la participation des pays en développement dans le travail du Conseil de Développement est malheureusement très limitée. Il sera par conséquent nécessaire d'augmenter cette participation, l'un des moyens étant de confier la présidence ou la co-présidence des groupes de travail du Conseil de Développement aux membres des pays en développement. M. Birch confirme que la modernisation des lois, y compris celle sur les produits préemballés, présente un intérêt considérable pour les pays en développement et doit être basée sur les documents de l'OIML qui prennent en compte les besoins spécifiques de ces pays. À cette fin, des groupes de travail spécifiques au Conseil de Développement doivent être constitués avec une participation effective des pays en développement.

8 – QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

8.1 Examen de la gestion budgétaire de 1996 à 1999 et des estimations pour 2000

M. Birch, qui a présidé la Commission des Finances, fait rapport sur les discussions qui peuvent se résumer comme suit.

En ce qui concerne la gestion budgétaire de 1996 à 1999 M. Birch note que les dépenses réelles sont sensiblement inférieures aux décisions de la Dixième Conférence, en raison principalement de deux facteurs: (i) il y a eu un certain nombre de changements dans le personnel du BIML (certains de ces changements entraînant que le BIML a fonctionné avec seulement un Adjoint au Directeur pendant plusieurs mois) et (ii) le taux d'inflation en France a été inférieur aux prévisions jusqu'au milieu de 1999.

En ce qui concerne les estimations pour 2000, M. Johnston demande si des chiffres plus précis peuvent maintenant être donnés. M. Athané répond que les estimations faites en décembre 1999 devraient être correctes en ce qui concerne un certain nombre de lignes budgétaires, y compris les dépenses de personnel (bien que le taux d'inflation en France soit actuellement en augmentation). Cependant des différences sensibles entre les estimations et les dépenses réelles pourraient apparaître en ce qui concerne les dépenses (i) de déplacement et (ii) de réunion. Ceci résulterait (i) d'un plus grand nombre de contacts avec les États Membres et la participation du Président du CIML et du BIML à des réunions d'organisations internationales et régionales et (ii) du fait que la participation de l'OIML aux coûts de la Onzième Conférence pourrait être plus élevée que prévue principalement en raison de l'augmentation sensible de la livre par rapport à l'Euro (et donc au franc français) pendant les douze dernières années. En ce qui concerne les dépenses d'impression, il est difficile de faire des estimations précises car l'impression d'un certain nombre de nouvelles publications OIML a été retardée parce qu'il a fallu plus de temps aux secrétariats des TC/SC concernés et au BIML pour effectuer leur mise au point. M. Boudissa encourage l'augmentation des contacts entre le Président du CIML ou le BIML et les autorités nationales - et spécialement celles des pays en développement afin de les sensibiliser à la nécessité d'améliorer le profil de la métrologie légale. M. Birch approuve ce point de vue et note qu'il y aura davantage de ressources pour ce genre d'activités dans le budget 2001-2004. M. Athané indique que sa politique (en accord bien sûr avec le Conseil de Présidence et le CIML) a été d'accroître chaque fois que possible les ressources allouées au Conseil de Développement et aux activités connexes.

Mme Bennett demande comment les valeurs de l'immeuble du BIML et autres avoirs mobiliers sont inclus dans les "avoirs réels" de l'Organisation. M. Athané répond que le concept "d'avoirs réels" tel qu'exprimé dans les papiers financiers couvre seulement les avoirs en liquide et que la valeur de l'immeuble et autres avoirs mobiliers ne sont pas inclus. En ce qui concerne l'immeuble, il ajoute que les procédures budgétaires suivies par l'Organisation sont telles que sa valeur a été amortie au moment de l'achat et depuis la valeur amortie a été augmentée seulement du coût des travaux d'entretien. Cela signifie que la valeur de l'immeuble telle qu'elle apparaît dans les rapports comptables est bien inférieure à la valeur actuelle du marché dont une estimation raisonnable est trois million de francs-or. M. Birch note que si l'OIML n'était pas propriétaire de l'immeuble le coût de location serait probablement supérieur à dix pour-cent du budget.

En ce qui concerne la Résolution proposée sous point 8.1, les seuls commentaires sont relatifs au dernier paragraphe relatif à la situation de deux États Membres. M. Williamson souligne que lorsqu'un pays est en retard dans le paiement de ses cotisations, tout paiement reçu devrait être utilisé pour couvrir les arriérés les plus anciens. Il demande pourquoi cette règle ne s'applique pas aux deux États Membres en question. M. Athané explique que la règle mentionnée par M. Williamson s'applique en fait aux cas généraux mais ne peut s'appliquer dans le cas de ces deux États Membres. En fait la Résolution accorde des délais à ces deux États Membres pour leurs arriérés 1996-1999, indiquant qu'ils ne seront pas radiés de la liste des États Membres pour n'avoir pas payé leurs contributions pendant plus de trois ans pourvu que leurs cotisations pour 2000 (et les années suivantes) soient payées en temps. Si les paiements faits en 2000 et années suivantes étaient encaissés au titre des cotisations pour les années 1996, 1997, etc., ces deux États Membres seraient alors en permanence dans la position de n'avoir pas payé trois années consécutives de cotisation et pourraient être radiés de la liste des États Membres étant donné que les délais accordés par la Conférence s'appliquent à la période 1996-1999. M. Williamson exprime son réel souci que les arriérés pour 1996-1999 finissent par être oubliés après quelques années, si la Résolution est adoptée. M. Athané indique que la résolution charge explicitement le CIML de surveiller la situation et de faire rapport à la prochaine Conférence. Il est en fait espéré que les deux États Membres pourront non seulement payer leurs cotisations pour 2000, 2001, etc. mais aussi, petit à petit, leurs arriérés. La Douzième Conférence aura à examiner la situation et à prendre les

décisions appropriées dans le cas où, à ce moment, les arriérés n'ont pas été payés. M. Kildal exprime son soutien à la position de M. Williamson et suggère des changements rédactionnels à la Résolution. M. Athané répète pourquoi il pense que la Résolution ne devrait pas être modifiée et demande un vote sur le texte tel qu'il est. La Résolution ci-après est adoptée avec les résultats de vote indiqués ci-dessous (tous les États Membres non mentionnés comme ayant voté NON ou ABSTENTION étant considérés comme ayant voté OUI).

La Conférence Internationale de Métrologie Légale

AYANT EXAMINÉ le compte rendu de gestion budgétaire pour les années 1996, 1997, 1998 et 1999,

CONSTATANT que cette gestion a été conforme aux dépenses nécessaires pour l'exécution des tâches du Bureau et que son exactitude comptable a été certifiée par des expertises annuelles,

CONSTATANT que les rôles respectifs assignés par la Convention au Président du Comité International de Métrologie Légale et au Directeur du Bureau International de Métrologie Légale ont été remplis,

DONNE QUITUS au Président du Comité et au Directeur du Bureau pour leur gestion du budget pour les années mentionnées ci-dessus,

CONSTATANT que l'avoir au 31 décembre 1999 comporte pour une part importante des créances sur certains États Membres,

DEMANDE INSTAMMENT aux États Membres en retard dans le paiement de leurs contributions de s'acquitter de celles-ci dans les plus brefs délais,

AYANT ENTENDU un rapport du Directeur du Bureau sur la situation de certains États Membres en retard dans le paiement de leurs contributions,

PREND les décisions suivantes:

En application de l'Article XXIX de la Convention de l'OIML, des délais sont accordés à la République Démocratique Populaire de Corée et à la Zambie pour le paiement de leurs cotisations de 1996 à 1999; en conséquence ces deux pays ne seront pas radiés de la liste des États Membres de l'OIML à condition que leurs cotisations pour 2000 et les années suivantes soient dûment payées; il est demandé au Comité International de Métrologie Légale d'examiner périodiquement la situation de ces deux pays ainsi que celle de tout autre État Membre qui pourrait atteindre plus de trois ans de retard dans le paiement de ses cotisations et de faire rapport à ce sujet à la Douzième Conférence.

Résultats du vote:

Abstentions: Brésil, Canada, Hongrie, Macédoine, Pologne

Vote NON: USA

Note:

Avant ce vote la Délégation des USA a répété qu'en principe elle était d'accord avec le dernier paragraphe de cette Résolution mais qu'elle ne pouvait accepter que les paiements de ces pays ne soient pas enregistrés comme couvrant les arriérés les plus anciens. Le Directeur du BIML a répété que cette Résolution devait être comprise comme suit: les paiements reçus des deux pays en 2000, 2001, etc. seront enregistrés comme couvrant les années 2000, 2001, etc.; cependant, si ces pays trouvent les ressources financières supplémentaires leur permettant de payer les arriérés, alors ces paiements seront bien évidemment enregistrés comme couvrant ces années antérieures.

8.2 Personnel du Bureau et système de retraite

M. Birch indique qu'il n'y a eu que très peu de remarques à ce sujet lors de la réunion de la Commission des Finances, à l'exception d'une déclaration du Directeur du BIML qui a dit que le dernier réexamen par le CIML des échelles de salaire des agents du BIML remontait à plus de dix ans. Il y a quatre ans le Directeur avait indiqué que ce sujet devrait être réexaminé mais aucune action n'avait été entreprise pour deux raisons: (i) la situation économique générale de nombreux pays aurait entraîné un refus de toute augmentation; (ii) la

possibilité pour le BIML de fusionner avec le BIPM aurait automatiquement entraîné un réexamen des salaires. La situation actuelle étant cependant différente d'il y a quatre ans, M. Athané dit que le CIML devrait commencer un réexamen des échelles de salaire. M. Williamson demande que le BIML suive les pratiques d'autres organisations internationales (spécialement celles situées en France) en matière de salaires.

8.3 Crédits pour la période financière 2001–2004 et cotisations des États Membres pour cette même période

M. Birch fait rapport sur les discussions qui peuvent se résumer comme suit.

M. Johnston demande pourquoi les coûts supplémentaires résultant de la présence simultanée de MM. Athané et Magaña devraient être payés sur le fonds de réserve puisqu'il s'agit en fait de salaires. M. Athané répond que cette solution a été proposée par le Bureau et soutenue par le Conseil de Présidence pour les raisons suivantes. Ces coûts supplémentaires résultent du fait que (i) pendant les neuf premiers mois de 2001, M. Magaña sera au BIML comme "Directeur Nommé" et que (ii) jusqu'à la fin de 2002 M. Athané restera au BIML comme "Conseiller". Il s'agit là d'une situation de caractère exceptionnel et, si les coûts supplémentaires étaient inclus dans le budget normal, il en résulterait des différences sensibles dans les budgets pour les salaires en 2001 et 2002 comparé à 2003 et 2004. De plus, il a été noté que le fonds de réserve dépassait maintenant sa valeur optimale; en conséquence les coûts supplémentaires peuvent très bien être payés sur ce fonds, ce qui entraîne qu'aucune augmentation spécifique des cotisations des États membres n'est nécessaire pour les couvrir. Bien évidemment les coûts supplémentaires seront clairement indiqués comme étant des dépenses salariales payées sur le fonds de réserve et non sur le budget normal. M. Athané ajoute que cette proposition est en accord avec la Convention qui prévoit la possibilité de payer des dépenses exceptionnelles sur le fonds de réserve.

M. Williamson exprime ses craintes que cette situation exceptionnelle avec deux personnes au niveau de Direction n'entraîne un doublement de toutes les dépenses associées aux responsabilités du Directeur, en particulier en ce qui concerne les déplacements. Il dit également que le budget 2001–2004 devrait être exactement au même niveau que durant les quatre années précédentes sans la moindre compensation pour l'inflation ou autre augmentation de dépenses, afin d'obtenir effectivement une croissance zéro. M. Athané répond à la première question en disant que bien sûr le Directeur Nommé et le Directeur actuel éviteront tout doublement des déplacements, à l'exception de la participation à la prochaine réunion du CIML à laquelle l'un et l'autre devront à l'évidence participer.

En ce qui concerne la croissance zéro, M. Athané souligne que les dépenses du BIML sont inévitablement touchées par l'inflation et qu'il est très difficile - et même impossible dans certains cas - de réduire l'activité et le personnel du BIML afin de maintenir les dépenses au même niveau. Le taux d'inflation en France est maintenant proche de 2 % et une augmentation annuelle du budget de 1,5 % (comme cela a été accepté pour le BIPM il y a un an) est un minimum. Si cela n'était pas accepté il faudrait utiliser le fonds de réserve pour couvrir les dépenses et, à la Conférence de 2004, une augmentation importante (de l'ordre de 6 % à 8 %) des cotisations deviendrait nécessaire, ce qui serait peut-être difficilement acceptable pour les États Membres de l'OIML.

M. Williamson maintient sa demande de conserver le budget de l'OIML au même niveau et mentionne le cas de l'OIT dont le budget biennal en francs suisses à même été réduit. Il suggère d'examiner les lignes budgétaires du projet de budget de l'OIML afin d'identifier celles pour lesquelles une petite diminution serait acceptable sans diminuer l'efficacité globale de l'Organisation, tout surplus inattendu dans les dépenses devant être couvert par le fonds de réserve.

M. Johnston demande les raisons des fluctuations dans les coûts d'impression. M. Birch répond que les coûts d'impression sont principalement ceux des Recommandations dont le nombre fluctue en fonction de ce que produisent les TC/SC. M. Johnston demande également la raison de l'augmentation sensible des dépenses de déplacement et de réunion. M. Athané confirme que les coûts d'impression ne sont pas totalement sous le contrôle du BIML car ils dépendent largement du travail des TC/SC. Par exemple la publication d'un certain nombre de Recommandations a été repoussée de 1999 à 2000 en raison du temps nécessaire aux secrétariats des TC/SC concernés et au BIML pour en effectuer la mise au point. Pour cette raison il ne faudrait pas comparer les dépenses réelles 1997–2000 au budget proposé pour 2001–2004.

L'utilisation d'internet est évidemment un progrès important dans les efforts visant à mettre les publications OIML plus rapidement disponibles pour les Membres de l'OIML (les nouvelles Recommandations sont maintenant disponibles sur le site OIML plusieurs semaines avant la disponibilité des versions papier) mais cela ne diminuera pas de façon sensible les coûts d'impression étant donné que, pour beaucoup de Membres, des versions papier resteront nécessaires pendant encore de nombreuses années. Le coût d'impression de 750 exemplaires (tirage normal pour une Recommandation OIML) n'est que marginalement supérieur au coût de par exemple 350 exemplaires. Cependant les choses évolueront dans l'avenir à partir du moment où tous les membres de l'OIML et acheteurs de publications OIML auront les capacités techniques de télécharger ces publications.

En ce qui concerne les dépenses de déplacement, M. Athané explique pourquoi il demande une augmentation de 20 % pour 2001 comparé à 2000. Cependant, bien que le nombre de voyages devant être effectués par le personnel du BIML augmentera probablement au cours des prochaines années, il serait acceptable de maintenir le budget de déplacement au même niveau que celui voté par la précédente Conférence pour 2000, le fonds de réserve étant utilisé si nécessaire pour couvrir les dépenses de déplacement qui dépasseraient les décisions de la Conférence. En ce qui concerne l'augmentation sensible entre les dépenses de déplacement réelles pour la période 1996–1999 et le budget proposé pour 2001–2004, M. Athané explique que ceci résulte de l'augmentation considérable des réunions internationales et, plus encore, régionales auxquelles l'OIML doit être représentée, le plus souvent par le Président du CIML ou par le Directeur ou les Adjointes au Directeur du BIML.

M. Kildal note que le budget 2001–2004 comprend une alimentation du fonds de réserve alors que les discussions antérieures montrent que ce fonds est déjà trop élevé. M. Athané reconnaît que cette alimentation n'est pas nécessaire et qu'elle résulte seulement d'un re-calculation du budget global destiné à répartir régulièrement l'augmentation sur la période 2001–2004 afin d'éviter des variations soudaines des cotisations des États Membres. M. Athané ajoute qu'il est prêt à recalculer le budget global afin qu'aucun crédit ne soit transféré au fonds de réserve au cours de cette période.

M. Johansen dit que la participation du BIML aux réunions d'autres organisations internationales et régionales doit être maintenue au niveau nécessaire. M. Johnston dit que le fonds de réserve pourrait être utilisé à cet effet. M. Williamson dit que toutes les économies possibles doivent être réalisées sur les dépenses de déplacement y compris une utilisation systématique des tarifs économiques. M. Athané note que les dépenses de déplacement réelles ont été le plus souvent inférieures aux autorisations de la Conférence ce qui montre que des efforts systématiques ont été entrepris pour réduire les coûts des déplacements sans réduire leur nombre. En ce qui concerne l'utilisation systématique des tarifs économiques, M. Athané dit que c'est bien la politique générale du BIML; cependant dans beaucoup de cas les tarifs de classe affaire ne sont pas sensiblement supérieurs aux tarifs en classe économique normale, à l'exception des très bas tarifs qui ne sont accessibles que en passant un week-end en déplacement. Quand une réunion a lieu par exemple un mardi et un mercredi, il serait difficile d'utiliser ces très bas tarifs car cela obligerait le Directeur à être absent pendant 5 ou 6 jours (et avec des frais d'hôtel accrus) alors qu'il pourrait n'être absent du BIML que pendant au maximum deux jours en utilisant des tarifs normaux.

Répondant à M. Birch, M. Athané dit qu'il n'est pas possible que la Conférence décide que telle ou telle dépense "normale" sera couverte par le fonds de réserve. En fait toutes les dépenses normales doivent être couvertes par le budget et seules les dépenses exceptionnelles, ou les dépenses obligatoires prévues dans le budget mais ne pouvant être couvertes par ce budget par exemple en raison de rentrées insuffisantes, peuvent être couvertes par le fonds de réserve. M. Athané rappelle aussi aux participants que le Directeur du BIML n'a pas le droit d'utiliser le fonds de réserve sans l'autorisation du Président du CIML.

M. Kildal propose que le budget 2001 soit maintenu exactement au même niveau qu'en 2000 et qu'il y ait ensuite une augmentation de 1,5 % par an.

M. Williamson suggère que le bénéfice attendu pour la période 1997–2000 soit utilisé pour réduire les cotisations des États membres en 2001–2004 et les maintenir au niveau 2000. M. Athané souligne qu'il a déjà été décidé d'utiliser 15 % à 20 % du fonds de réserve pour couvrir les dépenses exceptionnelles résultant de la période de transition entre les Directeurs, présent et nouveau, et de la nomination du présent Directeur comme Conseiller jusqu'à fin 2002. De plus, étant donné qu'aucune augmentation du personnel du BIML n'est prévue pour les quatre prochaines années et que la charge de travail du BIML va vraisemblablement continuer d'augmenter, il pourra apparaître nécessaire de recruter des experts chargés de mener à bien certaines tâches urgentes qui dépasseraient les possibilités humaines du BIML, ces experts étant payés sur le fonds de réserve.

En conséquence on peut s'attendre à ce que le fonds de réserve retrouve un niveau plus acceptable au moment de la prochaine Conférence. Cependant toute décision visant à utiliser le fonds de réserve pour couvrir des dépenses normales de l'Organisation serait dangereuse pour le futur de l'Organisation. M. Williamson exprime sa crainte que des experts puissent être recrutés par le Directeur et payés sur le fonds de réserve sans aucun contrôle de la Conférence. M. Athané répète que l'utilisation du fonds de réserve n'est possible que soit suivant des décisions prises à l'avance par la Conférence (par exemple pour couvrir les dépenses résultant du changement de Directeur avec période de transition) soit sous le contrôle du CIML représenté par son Président (par exemple pour recruter des experts sur de courtes durées).

M. Issaev mentionne que les délégués avaient eu assez de temps avant la Conférence pour envoyer leurs propositions et commentaires sur ce sujet et estime qu'une discussion sur la question, à un stade aussi tardif, n'est pas appropriée.

Il partage également l'opinion du Directeur du BIML en ce qui concerne l'inflation: le taux actuel est en France de 1,8 % mais pourrait atteindre 2 % demain et mettre en danger l'équilibre financier de l'Organisation, ce qui n'est évidemment pas une situation souhaitable.

Il est enfin de l'opinion qu'une réduction des dépenses relatives aux liaisons externes affecterait de manière négative l'image de l'Organisation, également chose à éviter.

L'opinion de la délégation de Russie est donc d'en rester à la situation actuelle.

M. Faber dit que réduire les dépenses de déplacement de 50 kFO par an et réduire à zéro les crédits à mettre en réserve était acceptable mais constituait le maximum de ce qui pourrait être fait en terme de réduction du budget. Travailler avec moins d'argent que nécessaire et utiliser une large partie du fonds de réserve serait extrêmement dangereux. M. Faber note également que le *Plan d'Action* qui vient d'être adopté, l'augmentation du nombre des Membres de l'OIML et des institutions en liaison, les activités du Conseil de Développement, le travail sur la certification, etc., tout cela contribue à un accroissement de la charge de travail du BIML sans aucune augmentation correspondante de ses ressources humaines. Il est donc nécessaire de maintenir les ressources financières au niveau approprié.

M. Birch est d'accord qu'il ne serait pas d'une bonne gestion d'utiliser le fonds de réserve pour couvrir les dépenses courantes.

M. Berg demande que dans une optique de transparence des bilans de gestion soient inclus dans les budgets annuels afin de montrer clairement le montant des disponibilités totales de l'Organisation. M. Athané répond que de tels bilans apparaissent dans les rapports comptables annuels mais qu'il est bien sûr possible de les améliorer selon les souhaits des États Membres.

À la suite de ces discussions M. Athané accepte de préparer un nouveau projet de budget sans aucun crédit à placer en réserve et avec une réduction de 50 kFO des dépenses de déplacement pour chacune des années de la période 2001–2004. Il exprime cependant sa profonde opposition contre l'adoption d'un budget de stricte croissance zéro au lieu d'une augmentation des cotisations des États membres de 1,5 % par an.

M. Birch demande s'il y aurait un consensus en faveur de l'adoption du nouveau projet de budget.

M. Williamson déclare que "Les USA doivent se dissocier du consensus demandé par le Président de la Commission des Finances".

M. Johnston déclare que "Le Canada ne peut accepter le budget tel que proposé".

M. Kildal suggère que, à l'avenir, de meilleures manières d'utiliser le fonds de réserve soient adoptées dans le règlement financier de l'Organisation.

La Résolution ci-après (voir page 82) est adoptée avec les résultats de vote indiqués ci-dessous (tous les États Membres non mentionnés comme ayant voté NON ou ABSTENTION étant considérés comme ayant voté OUI).

La Conférence Internationale de Métrologie Légale

ACCEPTANT les propositions budgétaires du Directeur du Bureau International de Métrologie Légale pour la période financière commençant le 1^{er} janvier 2001 et finissant le 31 décembre 2004;

FIXE (i) le montant de l'abonnement annuel des Membres Correspondants à 2 755 Francs-or (équivalent à 762 € ou 5 000 Francs Français) pour 2001 et à 3 306 Francs-or (équivalent à 914 € ou 6 000 Francs Français) pour chacune des années 2002, 2003 and 2004 et (ii) le droit d'entrée devant être payé par tout nouveau Membre Correspondant à 6 612 Francs-or (équivalent à 1 828 € ou 12 000 Francs Français);

FIXE (sous réserve de tout changement du nombre des États Membres de l'OIML) le total des cotisations de ces États Membres pour la totalité de la période 2001–2004 à 16 795 kiloFrancs-or répartis comme suit:

Année	2001	2002	2003	2004
Total des cotisations annuelles en kiloFrancs-or	4 105	4 165	4 230	4 295

correspondant, pour les 57 pays enregistrés comme États Membres au début de 2000 et représentant un total de 96 parts contributives de base, aux parts contributives de base suivantes:

Année	2001	2002	2003	2004
Part contributive de base en kiloFrancs-or	42,760	43,385	44,060	44,740

c'est-à-dire une indexation annuelle de 1,5 % partant de la valeur pour 2001;

DÉCIDE que, si le nombre des États Membres change au cours de la période 2001–2004, les parts contributives de base indiquées ci-dessus ne seront pas modifiées;

CHARGE le Comité International de Métrologie Légale de prendre les mesures nécessaires au cas où le taux d'inflation en France différerait de façon significative de la valeur utilisée pour déterminer le budget (c'est-à-dire 1,5 %) ou si d'autres facteurs rendaient appropriée une révision du budget accepté;

CHARGE le Comité International de Métrologie Légale de vérifier périodiquement la situation des États Membres qui bénéficient d'une classe de cotisation plus basse et de leur demander de retrouver leur classe de cotisation normale dès que leur situation économique le permet.

Résultats du vote:

Abstentions: Néant

Votes NON: Canada, USA

Note:

Avant ce vote et à la demande de la Délégation des USA, M. Athané explique que le montant à payer par les nouveaux Membres Correspondants au moment où ils adhèrent à l'OIML (FRF 12 000) est un droit d'entrée en échange duquel ils reçoivent toutes les publications OIML existantes (et dont la valeur est en fait supérieure à ce droit d'entrée). En plus de ce droit d'entrée les nouveaux Membres Correspondants ont bien sûr à payer l'abonnement pour l'année d'adhésion (FRF 5 000 en 2001, FRF 6 000 de 2002 à 2004) puis l'abonnement de chaque année suivante, en échange de quoi ils reçoivent toutes les nouvelles publications et bénéficient des droits des Membres Correspondants de l'OIML. M. Athané ajoute qu'il a été jugé approprié que cet abonnement annuel soit égal au dixième de la cotisation la plus faible des États Membres et que cela serait atteint par étapes avant la fin de la prochaine période financière (2008).

La Délégation des USA explique son vote négatif par le fait que pour la période 2001–2004 le budget est d'environ 5 % supérieur au budget des quatre années antérieures. La méthode utilisée pour régler cette augmentation n'est pas acceptable pour les USA en raison de leur forte politique budgétaire favorisant des budgets de croissance nominale zéro. Comme explication supplémentaire il est dit que l'agence nationale de réglementation chargée aux USA des sujets sous la responsabilité de l'OIML avait eu elle-même un budget de croissance zéro au cours des deux années précédentes bien qu'il y ait eu une augmentation du taux d'inflation aux USA.

9 – AUTRES QUESTIONS

M. Faber rappelle aux participants qu'il y a quatre ans la Conférence avait pour la première fois remis des diplômes de reconnaissance à certaines personnes qui avaient contribué de manière significative aux travaux de l'OIML.

Cette année il a été jugé approprié de poursuivre cette reconnaissance d'appréciation et deux personnes ont été choisies pour recevoir ces diplômes:

- Prof. Volkmann* du Physikalisch-Technische Bundesanstalt d'Allemagne, qui a eu une action primordiale dans l'élaboration des Recommandations OIML sur les instruments de pesage,

et

- M. Klein, de Schlumberger Pays-bas, qui est toujours très actif dans le domaine des ensembles de mesure de liquides autres que l'eau. La Conférence a exprimé son appréciation pour leur travail au sein de l'OIML.

* En l'absence du Prof. Volkmann, son diplôme a été remis au Prof. Kochsiek.

10 – CLÔTURE

10.1 Adoption des décisions et résolutions de la Conférence

Le texte des décisions et résolutions de la Conférence est lu et définitivement adopté par la Conférence.

10.2 Date et lieu de la prochaine Conférence

La Conférence note que pour le moment aucune invitation n'a été reçue pour la prochaine Conférence. Il est décidé que la Douzième Conférence se tiendra en 2004 soit chez un État Membre invitant, soit en France sous la responsabilité du BIML si aucune invitation n'est reçue. La Conférence charge le Comité International de Métrologie Légale de prendre la décision appropriée avant la fin de 2002.

Clôture

Le Président donne la parole à M. Faber pour les remarques de conclusion. M. Faber exprime sa satisfaction pour les résultats globaux de la Conférence qui vont constituer une très bonne base pour les développements futurs de l'OIML. Au nom de tous les participants il exprime ses remerciements sincères à la Délégation du Royaume Uni et au Dr S. Bennett pour l'excellente organisation de la Conférence. Il exprime aussi ses remerciements aux interprètes, au BIML et à tous les délégués pour leur contribution au succès de la réunion. Pour conclure M. Faber exprime au Dr Foster sa très vive appréciation pour la manière dont il a présidé la réunion.

Dr Foster dit que c'est avec plaisir qu'il a présidé cette Conférence; il s'associe aux remerciements exprimés par M. Faber et déclare close la Onzième Conférence Internationale de Métrologie Légale.

DÉCISIONS ET RÉOLUTIONS

ONZIÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE de MÉTROLOGIE LÉGALE

Londres, 9–13 octobre 2000

DÉCISIONS et RÉOLUTIONS

1 Organisation de la réunion

- La Conférence a pris note d'une allocution d'ouverture et de bienvenue donnée par Dr. Kim Howells MP, Ministre des Consommateurs et des Entreprises du Royaume-Uni.
- L'appel des Délégués a été effectué et il a été constaté que 48* États Membres étaient présents sur un total de 57; le quorum statutaire des deux tiers a en conséquence été atteint. La Délégation des États Unis d'Amérique a fait une remarque concernant la participation d'un État Membre; cette remarque sera reproduite dans le compte rendu de la Conférence. La Conférence a aussi noté la participation d'observateurs de certains Membres Correspondants de l'OIML et d'Organisations Internationales et Régionales en liaison, du Président sortant du CIML et de quatre membres du BIML.
- Des informations sur les procédures de vote lors des sessions de la Conférence ont été données.
- La Conférence a élu à l'unanimité Dr. Foster, Directeur des Services de l'Innovation au Ministère du Commerce et de l'Industrie du Royaume-Uni comme Président de la Conférence, Dr. Bennett (Royaume-Uni) le remplaçant quand nécessaire, et Mr. Beard (Afrique du Sud) et Dr. Pákay (Hongrie) comme Vice-Présidents de la Conférence.
- La Conférence a adopté l'ordre du jour avec une modification: le Point 6.2 sera traité lors de la Table Ronde sur les *Reconnaisances Mutuelles*.
- La Conférence a établi deux commissions, une pour les affaires financières et une pour les travaux techniques.
- La Conférence a adopté l'emploi du temps proposé.
- La Conférence a approuvé le compte rendu de la Dixième Conférence sans modifications.
- La Conférence a pris note d'un rapport présenté par le Président du Comité International de Métrologie Légale décrivant les activités de l'Organisation pour la période 1997–2000.

2 États Membres et Membres Correspondants

2.1 Nouveaux Membres - Perspectives de nouvelles adhésions

La Conférence a noté que le nombre des Membres de l'OIML avait augmenté de manière significative depuis la dernière Conférence bien qu'un certain nombre de Membres Correspondants aient été radiés pour n'avoir pas payé leurs abonnements pendant plus de trois ans. La Conférence a noté que certains Membres Correspondants envisageaient d'adhérer comme États Membres et qu'on pouvait s'attendre à ce qu'un certain nombre de pays/économies adhèrent comme Membres Correspondants.

2.2 Situation de certains Membres

La Conférence a noté que deux ou trois Membres Correspondants seraient probablement radiés avant la fin de l'année pour n'avoir pas payé leurs abonnements pendant plus de trois ans; il a aussi été noté que la situation de deux États Membres serait tout d'abord examinée par la Commission des Finances qui ferait rapport à ce sujet à la Conférence sous Point 8.1.

* Cependant, en certaines occasions, seulement 47 États Membres étaient présents.

3 Politique à long terme

3.1 Rapport sur les actions menées depuis la Dixième Conférence

3.2 Directives pour la période 2001–2004

La Conférence a noté que la plupart des informations sur les actions menées depuis la Dixième Conférence, y compris l'élaboration d'un Plan d'Action pour 1999–2002, avaient été données dans le rapport d'activité du Président du CIML. La Conférence a soutenu ce Plan d'Action et a demandé au CIML de surveiller sa mise en application et de l'étendre dans la mesure du nécessaire afin de couvrir la période 2002–2004.

4 Liaisons avec des institutions internationales et régionales

4.1 Rapport sur ces liaisons

4.2 Interventions de Représentants d'Institutions

4.3 Discussions et conclusions

La Conférence a pris note d'un rapport du Directeur du BIML sur les principaux aspects de la coopération entre l'OIML et certaines organisations internationales et régionales. La Conférence a aussi noté les rapports présentés par les représentants d'un certain nombre d'organisations internationales et régionales qui assistaient à la Conférence. Il a été noté qu'un certain nombre de questions devraient être examinées afin d'améliorer globalement l'activité de l'OIML dans des domaines liés par exemple à la surveillance du marché, à la certification des modules, à la répartition de la charge de travail résultant de la vérification primitive, à une meilleure utilisation des ressources des fabricants, à une utilisation accrue des travaux d'autres organismes internationaux et régionaux, etc. En conclusion la Conférence a demandé au CIML d'examiner en profondeur tous les commentaires et propositions présentés pendant la Conférence et de prendre les mesures appropriées afin de mettre en application ceux qui seraient considérés comme les plus aptes à améliorer les activités de l'OIML.

5 Travaux des Comités Techniques et Sous-Comités OIML

5.1 Travaux entrepris - État d'avancement

La Conférence a pris note d'un rapport sur les activités des Comités Techniques et Sous-Comités OIML et a demandé au CIML de continuer à surveiller la situation et de trouver des solutions afin d'assurer une meilleure répartition des responsabilités techniques entre les États Membres de l'OIML.

5.2 Mise en application des Recommandations par les Membres de l'OIML

La Conférence a pris note d'un rapport sur la mise en application des Recommandations OIML dans les réglementations nationales ou normes volontaires. Les États Membres qui n'avaient pas encore répondu à l'enquête du BIML ont été priés de le faire d'urgence afin de permettre au BIML de publier une image claire et complète de la situation au début de 2001.

5.3 Sanction formelle des Recommandations déjà approuvées par le Comité en 1997, 1998 et 1999

La Conférence a sanctionné les 12 Recommandations nouvelles ou révisées déjà approuvées par le Comité en 1997, 1998 et 1999 (R 49-1, 60, 65, 81, 85, 93, 99, 125, 126, 127, 128 et 129).

5.4 Projets de Recommandations directement soumis à la sanction de la Conférence

La Conférence a sanctionné trois projets de Recommandations (*Octave and one-third octave band filters*, *Poly-methylmethacrylate dosimetry systems* et *Alanine EPR dosimetry systems*).

6 Système de Certificats OIML pour les Instruments de Mesure

6.1 Rapport sur la situation du Système

La Conférence a pris note d'un rapport décrivant les progrès réalisés dans ce domaine depuis l'établissement du Système.

6.2 Rapport sur l'établissement d'un accord de reconnaissance des essais de modèle OIML

6.3 Directives pour les développements futurs

La Conférence a pris note d'un rapport sur les résultats de diverses enquêtes effectuées par le BIML afin de constater les opinions des autorités de délivrance, fabricants et Membres du CIML sur les développements souhaitables du Système. La Conférence a aussi pris note d'un rapport sur la Table Ronde sur les *Reconnaisances Mutuelles* tenue le mercredi 11 octobre.

La Conférence a confirmé l'urgence d'établir un système de reconnaissance mutuelle des résultats d'essais associés aux certificats OIML et a demandé à tous les États Membres, qu'ils soient ou non membres du TC 3/SC 5, de faire parvenir leurs vues sur les aspects principaux du 7^{ème} projet sur un *Accord d'Acceptation Mutuelle* aux USA et au BIML avant le 15 janvier 2001 de telle manière qu'une analyse des commentaires puisse être soumise au Conseil de la Présidence en février 2001. La Conférence a également noté que l'élaboration de documents sur les incertitudes en métrologie légale et autres sujets liés était une nécessité urgente. En ce qui concerne l'établissement d'une marque IQ, la Conférence a demandé au Secrétariat du TC 6 et au BIML de communiquer le plus récent projet à tous les États Membres de telle manière qu'ils puissent exprimer leurs vues sur l'objectif avant la réunion du Conseil de la Présidence. La Conférence a demandé au Conseil de la Présidence d'orienter les activités du TC 3/SC 5 et celles du TC 6 dans une direction appropriée et d'informer le CIML en conséquence.

7 Pays en développement

7.1 Rapport d'activité pour la période 1997-2000

7.2 Directives pour l'activité future

La Conférence a pris note d'un rapport sur la réunion du Conseil de Développement tenue le mercredi 11 octobre et a exprimé son appréciation à la Présidente nouvellement réélue pour le travail accompli. La Conférence a noté et soutenu les directions générales identifiées pour l'activité future et a demandé au Conseil de Développement de travailler selon ces lignes directrices sous la supervision du CIML.

8 Questions administratives et financières

8.1 Examen de la gestion budgétaire de 1996 à 1999 et des estimations pour 2000

La Conférence a adopté la Résolution suivante:

La Conférence Internationale de Métrologie Légale

AYANT EXAMINÉ le compte rendu de gestion budgétaire pour les années 1996, 1997, 1998 et 1999,

CONSTATANT que cette gestion a été conforme aux dépenses nécessaires pour l'exécution des tâches du Bureau et que son exactitude comptable a été certifiée par des expertises annuelles,

CONSTATANT que les rôles respectifs assignés par la Convention au Président du Comité International de Métrologie Légale et au Directeur du Bureau International de Métrologie Légale ont été remplis,

DONNE QUITUS au Président du Comité et au Directeur du Bureau pour leur gestion du budget pour les années mentionnées ci-dessus,

CONSTATANT que l'avoir au 31 décembre 1999 comporte pour une part importante des créances sur certains États Membres,

DEMANDE INSTAMMENT aux États Membres en retard dans le paiement de leurs contributions de s'acquitter de celles-ci dans les plus brefs délais,

AYANT ENTENDU un rapport du Directeur du Bureau sur la situation de certains États Membres en retard dans le paiement de leurs contributions,

PREND les décisions suivantes:

En application de l'Article XXIX de la Convention de l'OIML, des délais sont accordés à la République Démocratique Populaire de Corée et à la Zambie pour le paiement de leurs cotisations de 1996 à 1999; en conséquence ces deux pays ne seront pas radiés de la liste des États Membres de l'OIML à condition que leurs cotisations pour 2000 et les années suivantes soient dûment payées; il est demandé au Comité International de Métrologie Légale d'examiner périodiquement la situation de ces deux pays ainsi que celle de tout autre État Membre qui pourrait atteindre plus de trois ans de retard dans le paiement de ses cotisations et de faire rapport à ce sujet à la Douzième Conférence.

8.2 Personnel du Bureau et système de retraite

La Conférence a pris note d'une information sommaire à ce sujet.

8.3 Crédits pour la période financière 2001–2004 et cotisations des États Membres pour cette même période

La Conférence a adopté la résolution suivante:

La Conférence Internationale de Métrologie Légale

ACCEPTANT les propositions budgétaires du Directeur du Bureau International de Métrologie Légale pour la période financière commençant le 1^{er} janvier 2001 et finissant le 31 décembre 2004;

FIXE (i) le montant de l'abonnement annuel des Membres Correspondants à 2 755 Francs-or (équivalent à 762 € ou 5 000 Francs Français) pour 2001 et à 3 306 Francs-or (équivalent à 914 € ou 6 000 Francs Français) pour chacune des années 2002, 2003 and 2004 et (ii) le droit d'entrée devant être payé par tout nouveau Membre Correspondant à 6 612 Francs-or (équivalent à 1 828 € ou 12 000 Francs Français);

FIXE (sous réserve de tout changement du nombre des États Membres de l'OIML) le total des cotisations de ces États Membres pour la totalité de la période 2001–2004 à 16 795 kiloFrancs-or répartis comme suit:

Année	2001	2002	2003	2004
Total des cotisations annuelles en kiloFrancs-or	4 105	4 165	4 230	4 295

correspondant, pour les 57 pays enregistrés comme États Membres au début de 2000 et représentant un total de 96 parts contributives de base, aux parts contributives de base suivantes:

Année	2001	2002	2003	2004
Part contributive de base en kiloFrancs-or	42,760	43,385	44,060	44,740

c'est-à-dire une indexation annuelle de 1,5 % partant de la valeur pour 2001;

DÉCIDE que, si le nombre des États Membres change au cours de la période 2001–2004, les parts contributives de base indiquées ci-dessus ne seront pas modifiées;

CHARGE le Comité International de Métrologie Légale de prendre les mesures nécessaires au cas où le taux d'inflation en France différerait de façon significative de la valeur utilisée pour déterminer le budget (c'est-à-dire 1,5 %) ou si d'autres facteurs rendaient appropriée une révision du budget accepté;

CHARGE le Comité International de Métrologie Légale de vérifier périodiquement la situation des États Membres qui bénéficient d'une classe de cotisation plus basse et de leur demander de retrouver leur classe de cotisation normale dès que leur situation économique le permet.

9 Autres questions

La Conférence a noté que des diplômes avaient été remis par le Président du CIML à Prof. Volkmann, PTB, Allemagne, et à M. Klein, Schlumberger, Pays-Bas, en appréciation de leur active contribution aux travaux techniques de l'OIML.

10 Clôture

10.1 Adoption des décisions et résolutions de la Conférence

La Conférence a adopté les décisions et résolutions ci-dessus (*Note*: la sanction des Recommandations Internationales et l'adoption des Résolutions 8.1 et 8.3 ont été faites par votes nominaux).

10.2 Date et lieu de la prochaine Conférence

La Conférence a décidé d'attendre pendant deux ans, jusqu'à 2002, pour voir si un État Membre était désireux d'accueillir la Douzième Conférence en 2004. Si aucun État Membre ne se manifestait, le BIML organiserait alors la Conférence en France. Compte rendu de la Table Ronde sur les reconnaissances mutuelles

TABLE RONDE SUR LES RECONNAISSANCES MUTUELLES

Introduction

Dans son discours d'ouverture, Monsieur Faber rappelle aux participants que la Table Ronde ne fait pas réellement partie de la Conférence et leur demande d'exprimer leurs vues, non pas en tant que représentants nationaux mais plutôt qu'en tant qu'experts.

Dr. M. Kochsiek, Président de la Table Ronde, indique que les objectifs consistent à informer les participants sur les activités d'autres organisations dans le domaine de la reconnaissance mutuelle et d'obtenir des données pour le développement de l'accord d'acceptation mutuelle de l'OIML (MAA) et le marquage OIML IQ proposé pour les préemballages.

Présentations de la situation actuelle

Monsieur Vaucher (Suisse) fournit des informations supplémentaires à propos des accords de reconnaissance mutuelle (MRA) de la Convention du Mètre qui est un préalable à d'autres MRA dans le domaine de la métrologie. Comme pour l'accord OIML, il indique que les organismes de réglementation doivent se mettre d'accord pour accepter les résultats d'essais; le MAA doit être aussi simple que possible et il doit revenir aux participants de décider d'utiliser l'accréditation ou l'auto-évaluation.

M. Hayward (UKAS) donne un aperçu de la situation actuelle de l'accréditation de laboratoire ainsi que des informations sur les objectifs du MRA de ILAC, qui ont été préparées sur la base des MRA de deux groupements régionaux (AE et APLAC).

M. Engler (Pays-Bas) donne des informations sur l'expérience des Pays-Bas au niveau des accords bilatéraux sur la reconnaissance des rapports d'essais. Il indique que le NMI encourage la reconnaissance et qu'il n'y a aucun conflit entre les accords bilatéraux du NMI et le MAA de l'OIML. Il ajoute ensuite que le MAA devrait être concentré sur l'acceptation des rapports d'essais et que priorité devrait être donnée à l'accréditation pour preuve de compétence.

Dr. Chappell (USA) fait une présentation détaillée par transparents sur les activités en cours du TC 3/SC 5 pour l'élaboration des documents nécessaires pour le MAA. Dans sa seconde présentation il donne un aperçu sur le Système de Marquage OIML de Quantité Internationale (IQ) d'application volontaire proposé qui est inclus dans le projet de révision de R 87 *Contenu net des préemballages*.

Discussions

M. Magana (France) fait une remarque générale portant sur la nécessité pour les exigences sur l'évaluation de la compétence des laboratoires d'essai de modèles d'être équivalentes à celles appliquées par ILAC (AE et APLAC).

M. Lagauterie (France) attire l'attention sur les ambiguïtés du projet de document MAA de l'OIML: le thème de l'acceptation devrait être "les rapports d'essais associés aux certificats OIML", et non "les évaluations de modèle".

M. Johansen (Danemark) indique que plusieurs points méritent d'être clarifiés dans le récent projet MAA. Il fait part de ses inquiétudes concernant la réelle nécessité de ce document. Il explique que le système de certificats OIML fonctionne bien et qu'il y a déjà un certain nombre de cas d'acceptations volontaires. Pour construire la confiance, il insiste sur le fait que l'accréditation est indispensable.

M. Stoichitou (Roumanie) rappelle aux délégués les conclusions de la Table Ronde sur l'accréditation, tenue à Vancouver en 1996 et indique que seule l'accréditation peut servir de base à la confiance mutuelle et aux accords sur la reconnaissance mutuelle.

M. Birch (Australie) rappelle aux participants la nécessité d'un Système global de mesures. Malheureusement, pour l'instant, il n'y a pas de système international de métrologie légale qui puisse fournir de support au système global. M. Birch indique que l'auto-évaluation telle que proposée par le MAA ne pourrait fournir la transparence et la cohérence nécessaires pour une acceptation internationale.

Dr. Issaev (Russie) rappelle aux participants que *l'auto-déclaration* a déjà été discutée plusieurs fois et acceptée comme une option nécessaire. De plus, il insiste sur la nécessité du MAA de l'OIML ainsi que sur celle de permettre aux pays en développement de participer à l'Accord.

Dr. Bennett (UK) explique qu'un accord doit passer quatre caps: (i) confiance; (ii) transparence; (iii) accessibilité à toutes les parties intéressées; et (iv) bénéfice pour toutes les parties concernées. Le MAA de l'OIML dans sa forme actuelle ne remplit pas ces critères et il y a encore beaucoup à faire pour améliorer sa transparence et son accessibilité.

Concernant la marque IQ/OIML proposée, Dr. Bennett exprime des doutes quant à la possibilité de son acceptation ainsi que son inquiétude pour la charge additionnelle qu'une telle marque peut causer pour des petites entreprises d'emballage.

M. Andersson (USA) indique que les USA sont intéressés par le MAA et appliqueront le système de certificats OIML. Il fait part de l'expérience des USA pour obtenir la confiance mutuelle au niveau national sans accréditation obligatoire. Il attire l'attention sur l'importance de la surveillance du marché et du contrôle régulier de conformité des instruments de mesure en fabrication.

M. Faber (Pays-Bas) précise qu'il croit à la création d'un Système global de mesures. Il pense que le MAA de l'OIML est très important et urgent; il doit être également très précis, complet et transparent, et doit être élaboré étape par étape.

M. Kildal (Norvège) dit que le MRA de la Convention du Mètre se dirige en droite ligne vers le Système global de mesures. Puisque le système de certificats OIML lui-même fonctionne bien, afin d'améliorer le MAA/OIML (si cela s'avère nécessaire), il propose de prendre en considération d'autres documents internationaux et systèmes existants.

Pour résumer les discussions, Dr. Chappell indique qu'il se sent encouragé par toutes les contributions et demande aux participants de lui envoyer leurs commentaires à la fois sur le projet MAA et la marque IQ proposée.

Conclusion des discussions

M. Athané (BIML) formule les conclusions suivantes de la Table Ronde:

Après avoir écouté les rapports au sujet de ce qui se passe dans le domaine des accords de reconnaissance mutuelle au sein du CIPM, ILAC, OMC et aussi au niveau bilatéral, les informations ont circulé lors de la Table Ronde concernant l'état d'avancement du travail des TC 3/SC 5 et du TC 6 de l'OIML. Les points de vue sur ces activités en particulier concernant le TC 3/SC 5 comme exprimé par certains participants diffèrent considérablement et des opinions opposées ont été exprimées en particulier à propos de la nécessité du travail du TC 3/SC 5 et de l'accréditation et de la suffisance de l'autodéclaration.

Cependant, il y a un consensus concernant le fait que la reconnaissance mutuelle des résultats d'essais associés aux certificats OIML de conformité ait un objectif indispensable, mais les façons d'y parvenir sont encore à identifier.

